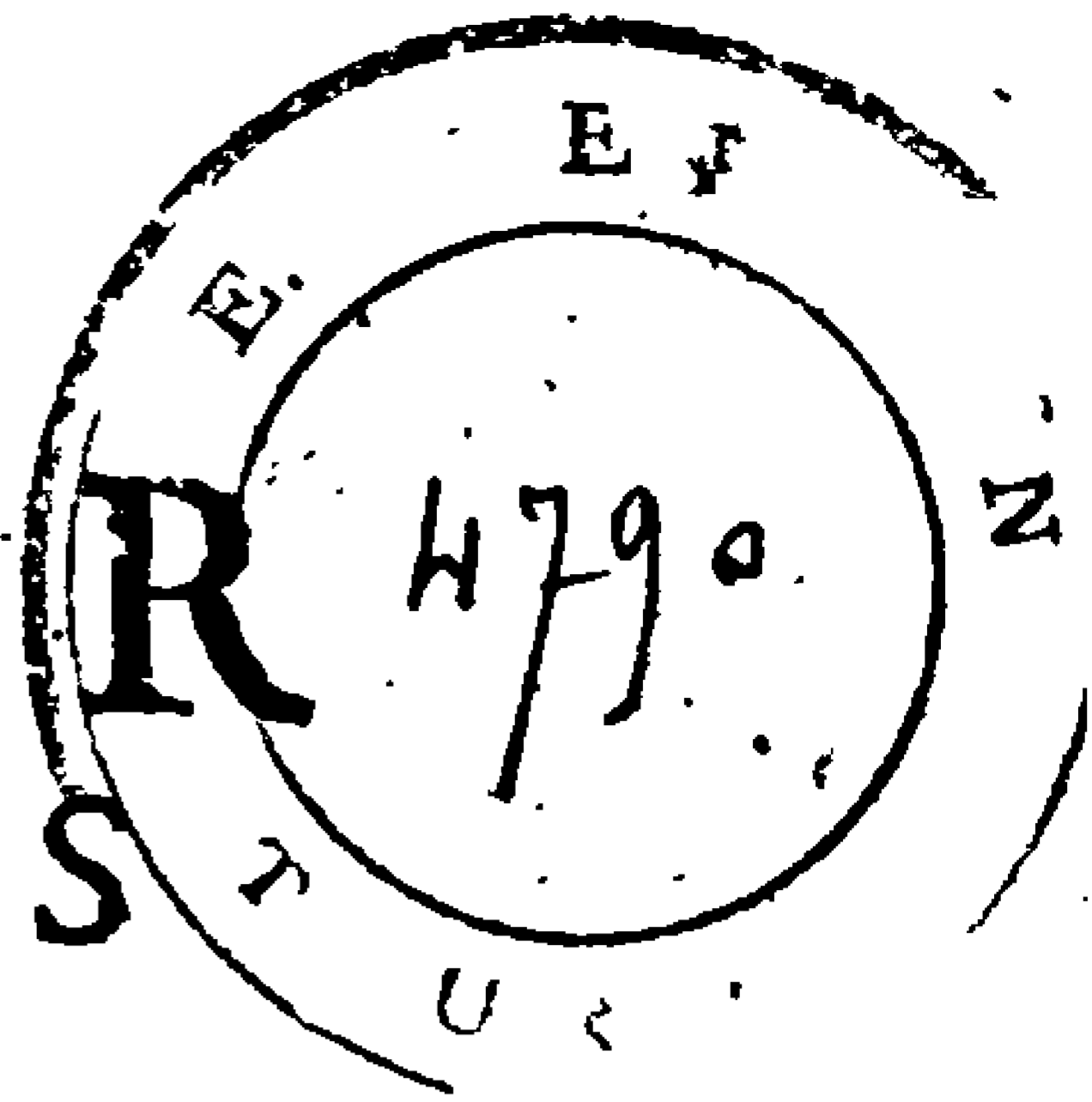


## Les Bibliothèques Virtuelles Humanistes

Extrait de la convention établie avec les établissements partenaires :

- ces établissements autorisent la numérisation des ouvrages dont ils sont dépositaires (fonds d'Etat ou autres) sous réserve du respect des conditions de conservation et de manipulation des documents anciens ou fragiles. Ils en conservent la propriété et le copyright, et les images résultant de la numérisation seront dûment référencées.
- le travail effectué par les laboratoires étant considéré comme une « oeuvre » (numérisation, traitement des images, description des ouvrages, constitution de la base de données, gestion technique et administrative du serveur), il relève aussi du droit de la propriété intellectuelle et toute utilisation ou reproduction est soumise à autorisation.
- toute utilisation commerciale restera soumise à autorisation particulière demandée par l'éditeur aux établissements détenteurs des droits (que ce soit pour un ouvrage édité sur papier ou une autre base de données).
- les bases de données sont déposées auprès des services juridiques compétents.

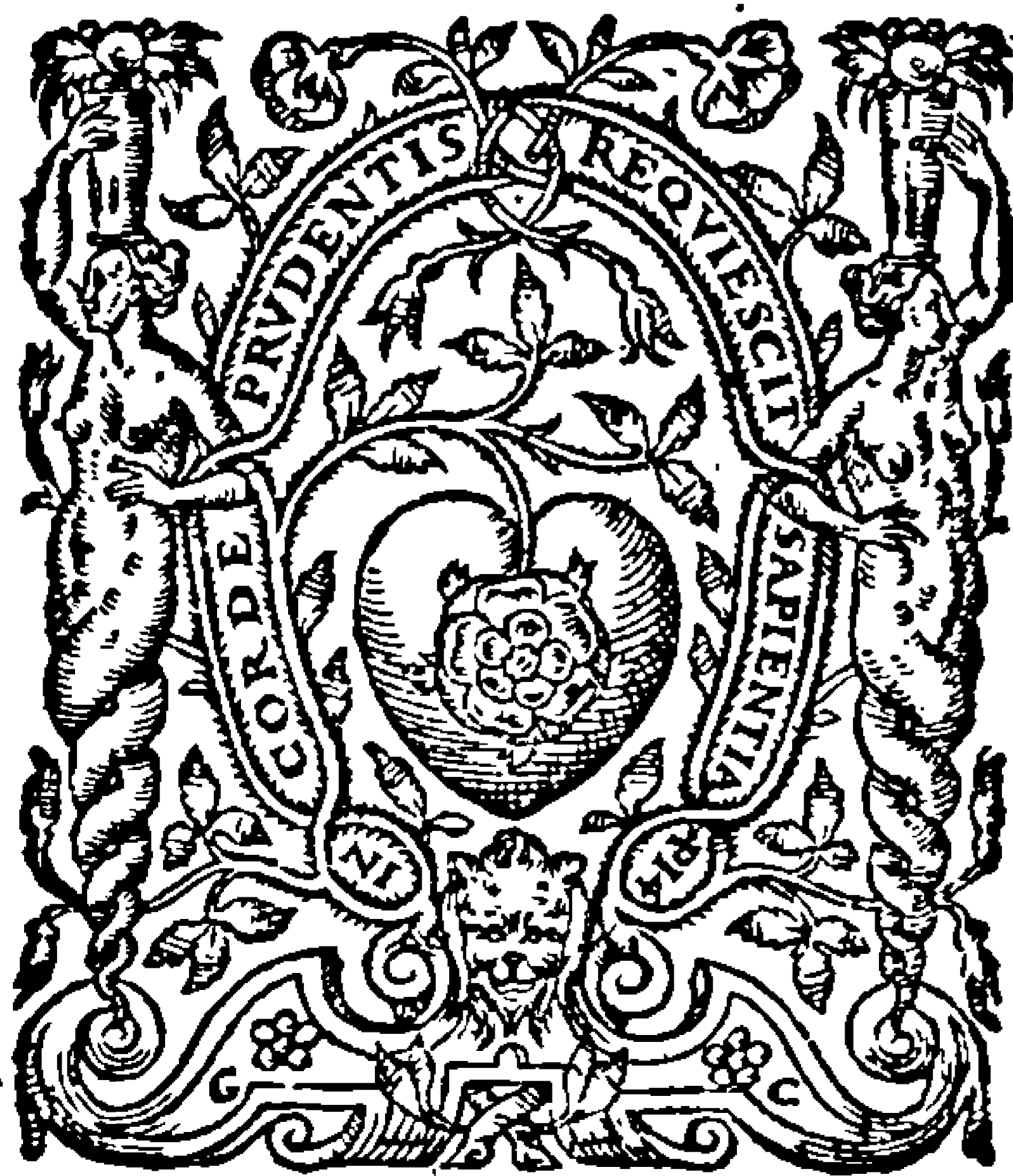
LE  
THRESOR  
DES HISTOIRES  
DE FRANCE.



*Reduites par Tiltres, partie en forme  
d'Annotations, partie par  
lieux communs.*

Par feu GILLES CORROZET.

*Reueu, corrigé, & augmenté iusques à present.*



A PARIS,  
Chez GALIOT CORROZET, au Palais,  
ioignant les Consultations.

1603.

*Avec Priuilege du Roy.*





A

**TRES-VERTVEUX,**  
ET TRES-PRVDENT  
SEIGNEVR, MESSIRE ACHILLES  
de Harlay, Cheualier, Seigneur  
de Beaumont, Conseiller du  
Roy en son Conseil Priué, &  
premier President en sa Cour  
de Parlement.



ONSEIGNEVR,

*Après qu'il eut  
plein à Dieu re-  
tirer mon pere  
de ceste vie à  
une plus heureuse, ie trouuay  
parmy ces papiers ce petit oeuvre;*

## EPISTRE.

par brouillars, & legers memoires espars çà & là confusément, & sans aucun ordre. Et parce que ie n'y voyois, ce me sembloit, commencement ny fin, ie n'en tenois conte, quand quelques iours apres sans y penser, la table des tiltres d'iceluy escrite de sa main se presenta entre mes mains, selon laquelle pour la reuerence que ie porte à qui m'a engendré, & me d'un deuoir enuers ma patrie, & d'un desir de profiter à ceux qui n'ont le loisir ny la commodité de voir entierement les histoires de France, i'ay, par l'aduis de mes amis, ausquels i'en ay communiqué, le tout amassé en un petit reueuil, & faict mettre

EPISTRE.

*Sous la presse, m'assurant, i'açoit  
 que maints bons auteurs ayent  
 couru par mesme carriere, &  
 premiers faiçt voir le iour à leurs  
 escrits, qu'ils sont toutesfois de-  
 meurez court en plusieurs choses  
 memorables contenues en ce  
 Traicté: comme le Catalogue  
 des Roines de France, & autres  
 singularitez, qui iusques icy  
 n'ont esté veues imprimees. Or  
 pource que ie ne voudrois que ce  
 petit posthume demeurast par  
 ma faute, abandonné de tuteur,  
 ayant longuement pensé à qui ie  
 le pourrois recommander, i'ay  
 osé, me confiant en vostre pieté  
 & iustice, vous choisir pour son  
 protecteur & defenseur, avec ce-*

## EPISTRE.

ste ferme assurance qu'en aurez  
soin comme de vostre chose pro-  
pre, n'estant mal seant à un  
grand seigneur & grand iusti-  
cier tel que vous estes, prendre en  
sa protection & sauuegarde un  
pauvre orphelin abandonné de  
secours. Vous le receurez donc,  
Monseigneur, s'il vous plaist,  
d'aussi bon œil, que d'humble &  
seruiable affection ie le vous pre-  
sente. Priant Dieu vous donner  
tres-heureuse & longue vie.

Vostre tres-humble & tres-  
obeissant seruiteur,  
GALLOT CORROZET.



*T A B L E D E S T I L T R E S*

*C O N T E N V S E N , C E*

*premier liure.*



**L**E Catalogue des Tres-  
chrestiens Rois de Fra-  
ce, & des Roynes leurs  
espouses. Les ans du re-  
gne des Rois, & où ils gisent. Tiltre  
premier. fol. 1

Có bien la Monarchie de Fran-  
ce a duré de temps. Tiltre ij. fol 17

Les lignees des Rois. Tiltre iij.  
fol. 18

Des tiltres generaux du Roy.  
Tiltre iiij, fol. 19

Autre excellence des Rois de  
France. Tiltre v. fol. 20

L'entree des Rois françois es  
ã iij



TABLE.

Gaules. Tiltre vj. fol. 21

Le signe de liberté des François.  
Tiltre vij. fol. 21

Les Rois François Monarques.  
Tiltre viij. fol. 22

Les Rois François Empereurs.  
Tiltre ix. fol. 23

Les furnós des Rois. tiltre x. fol. 23

D'aucuns Rois en France en li-  
gne collaterale, non comprins au  
catalogue, parce qu'ils n'ont regné  
à Paris. Tiltre xj. fol. 25

D'aucunes Roines en France en  
ligne collaterale, exprés obmises  
au catalogue des Rois & Roines,  
en ligne directe. Tiltre xij. fol. 26

Autres Rois de France non cõprins  
audit catalogue, lesquels ont esté  
sacrez & courónnez, mais sont dece-  
dez auãt leurs peres. tiltre xij. f. 27

Les Rois sacrez viuant leurs pe-

T A B L E.

res. Tiltre xiiij. fol. 27

Les Rois non sacrez à Reims.

Tiltre xv. fol. 28

D'aucuns Rois & Princes qui ont esté moyncs par force, & les autres volontairement. Tiltre xvj.

fol. 28

Les Rois occis infidieusement.

Tiltre xvij. fol. 30

De la pusillanimité d'aucuns Rois.

Tiltre xviii. fol. 30

Des inhumanitez d'aucuns anciens Rois & Roines. Tiltre xix.

fol. 31

Des mœurs & conditiōs particulieres d'aucuns Rois. Tiltre xx. fol. 34

Des Rois qui ont aimé les lettres.

Tiltre xxj. fol. 40

Des Rois & Princes de France, qui ont voyagé, & subiugué les nations estranges. Tiltre xxij. fol. 42

T A B L E.

D'aucuns Rois, Princes & Princesses, decedez d'autre mort, que naturelle. Tiltre xxiiij. fol. 48

Les Vfurpateurs de la Couronne. Tiltre xxiiij. fol. 49

La vision du Roy Childerich. fol. 50

D'aucuns Princes & Princesses bannis ou exilez en perpetuelle prison. Tiltre xxv. fol. 51

Regents en France. Tiltre xxvj. fol. 52

D'aucunes Princesses, qui ont gouverné & regenté en France. Tiltre xxvij. fol. 53

Des Royaumes annexez aujour- d'huy à la Couronne, qui estoient partagez entre les Roys ancienne- ment, & des partages du Roiaume à diuerses fois. Tiltre xxviiij. fol. 54.

T A B L E.

Acquisitions à la Couronne de France. Tiltre xxix. fol. 57

Fondations des Abbayes & autres Eglises par les Rois, Princes & Princesses. Tiltre xxx. fol. 63

Des edifices d'aucuns Rois & Princes. Tiltre xxxj. fol. 73

Des erections, creations & noms de plusieurs Duchez, Comtez, & autres seigneuries. Tiltre xxxij. fol. 76

Institutions des ordres & confraternitez d'aucuns Rois & Princes. Tiltre xxxiiij. fol. 83

Prerogatiues, tiltres, & hōneurs donnez à aucuns Rois de France. Tiltre xxxiiij. fol. 88

Hommages faictz aux Rois de France. Tiltre xxxv. fol. 89

Des terres baillees en appennage aux enfans de France, ou par

T A B L E.

partage en tiltre de Roy, ou en  
quelque autre maniere. Tiltre  
xxxvj. fol. 92

Annotation des armoiries de  
France. Tiltre xxxvij. fol. 93

*Table du second liure.*

Les Duchez & Comtez, qui  
ont esté, & sont en France, & lieux  
circonuoifins. Tiltre premier.  
fol. 96

Catalogue des dignitez, Magi-  
strats, & offices de France. Tiltre ij.  
fol. 99

Des Cónestables. Tiltre iij. fol. 101

Des Chancelliers. Tiltre iiij.  
fol. 102

Des grás Maistres. Tiltre v. fol. 103

Des Admiraux de France. Tiltre  
vj. fol. 104

T A B L E.

uernement. Tiltre xv. fol. 116

Memoires, & Annotations en  
general sur l'histoire de France.

Tiltre xvj. fol. 117

*Fin de la Table des Tiltres.*

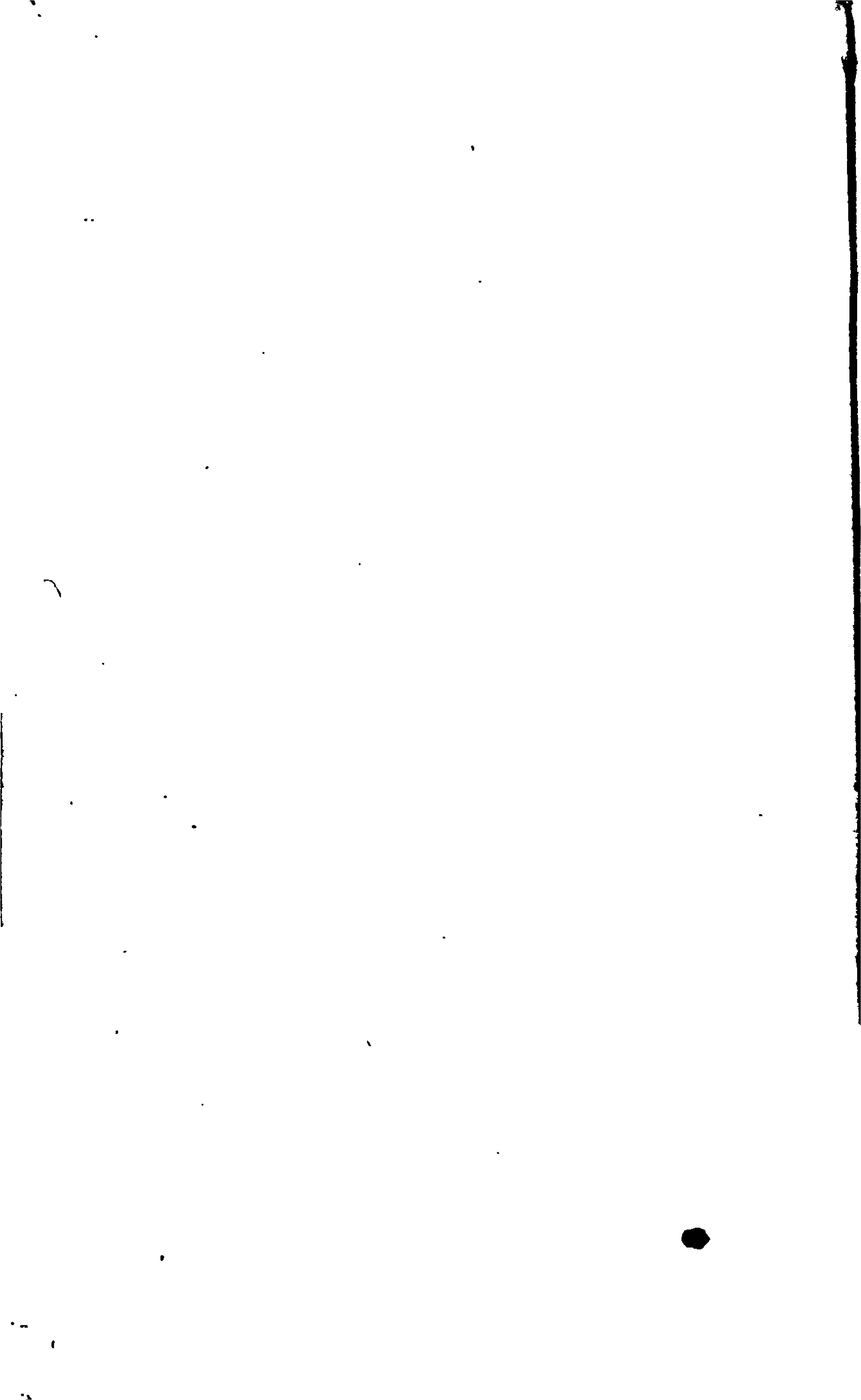
---

## *Extrait du Priuilege du Roy.*

**P**AR lettres patentes du Roy, il est permis à Galiot Corrozet marchand Libraire de Paris, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & distribuer ce present liure intitulé, *Le Thresor des Histoires de France, reduites par tiltres, partie en forme d'annotations, & partie par lieux cōmuns, recueilly par feu Gilles Corrozet: Reueu, & de beaucoup augmenté en ceste edition.* Et sont faictes defenses à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer ou faire imprimer, & vendre ledit liure, sans le gré & consentement dudit Corrozet, pendant le temps de dix ans finis & accomplis, sur peine de confiscation des liures autrement imprimez, & de cent liures d'amende, applicables la moitié au Roy, & l'autre audit Corrozet, & de tous despens, dommages & interests: comme plus amplement est contenu & déclaré és lettres dudit Priuilege. Donné à Paris l'vnziesme iour d'Auril mil six cens trois.

Par le Conseil signé,

B V Y E R.







LE  
THRESOR  
DES HISTOIRES  
DE FRANCE.

---

*Le Catalogue des Tres-Chrestiens Rois  
de France, & des Roines leurs  
espouses. Les ans du regne  
des Rois, & où ils gisent.*

TITRE PREMIER.



**P**HARAMOND Payen  
fils du Duc Mar-  
chomires, fut esleu  
Chef & Roy sur les  
François à Virtsbourg  
en Germanie, l'an de  
grace quatre cents dixneuf, & est le

*Il tient le pre-  
mier rang aux  
effigies des  
Rois au Pa-  
lais de Paris.*

• LE THRESOR DES  
premier Roy de France, selon nos Hi-  
stoires, lequel regna vnze ans.

*Argotte fille aisnee du Roy des Cym-  
bres, femme dudit Pharamond.*

2. Clodion le Cheuelu Payen, fils de  
Pharamond, commença à regner l'an  
quatre cents trente & vn: il regna dix-  
huit ans, & est enterré à Cambray.

*Bassine fille d'Ouidelphe Roy d'Au-  
strie ou Austrasie.*

En une Chro-  
nique Latine  
escrite à la  
main il est  
nommé Me-  
ronens Fuga-  
tus.

3 Merouee Payen, cousin de Clodion  
commença à regner l'an quatre cents  
quarante neuf, & regna vnze ans.

4 Childeric Payen, premier du nom,  
fils de Merouee, commença à regner  
l'an quatre cents cinquante neuf, & re-  
gna vingt-six ans.

*N. femme de Childeric laissa son pre-  
mier mary Bisin Roy de Thuringue,  
pour suivre ledit Childeric qu'elle aimoit.*

5 Clouis premier Roy Chrestien, fils  
de Childeric, commença à regner l'an  
quatre cés quatre vingts cinq, & regna  
30. ans. Il gist en l'Abbaye sainte Ge-

neuefue du Mont de Paris, qu'il fonda.

*Clotilde fille de Chilperic Roy de Bourgogne, espouse du Roy Clouis: Elle est reputée sainte, & gist en ladicte Ab-  
baye.*

6 Childebert premier du nom, fils de Clouis, commença à regner l'an cinq cens quinze, & regna quarante cinq ans. Il gist à saint German des Prez lez Paris, qu'il fonda.

*Uultrogotte son espouse gist au mesme lieu.*

7 Clotaire premier du nom, fils de Clouis, suruesquit Childebert son frere, avec lequel il auoit regné: & commença à regner seul l'an cinq cens soixante, & ainsi seul regna cinq ans. Il gist à saint Medard de Soissons.

*Goldeaque espouse en premieres nopces de Clodomire Roy d'Orleans, & depuis femme dudit Clotaire.*

*Iugonde, sa seconde femme.*

*Arregonde sœur de ladicte Iugonde.*

sa troiesme femme.

Chiniseua sa quatriesme femme.

Consonne sa cinquiesme femme.

Radegond: fille de Bertaire Roy de Thuringue sixiesme femme dudit Clotaire, laquelle il repudia: & depuis du consentement de luy elle se rendit religieuse à Poictiers, où elle vesquit si vertueusement qu'elle est repute'e sainte, & gist en l'Eglise qu'elle fonda.

Vultrodade septiesme femme dudit Clotaire, & de luy repudiee par le conseil de l'Eglise, parce qu'elle auoit esté mariee avec Theodoal son neveu.

En vne chronique Latine à la main est nomme kalembertus, & n'a effigie au Palais de Paris.

8 Aribert ou Cherebert, fils de Clotaire, commença à regner l'an cinq cés soixante six, & regna neuf ans. Il gist en l'Eglise saint Romain en la ville de Blaies près Bordeaux.

Nigobergue ou Ingobergue sa femme, laquelle il repudia pour la folle amour qu'il portoit à deux damoiselles qu'il en-

retint long temps, l'une nommée Mar-  
conese & l'autte Merofide.

9 Chilperic premier du nom, fils de  
Clotaire, suruesquit son frere Aribert  
en l'an cinq cens septante & quatre, &  
regna quatorze ans. Il gist à saint Ger-  
main des Prez.

*Audomere ou Sordoree sa premiere  
femme, laquelle il repudia.*

*Galsonté fille d'Atanagilde Roy des  
Visigots en Espagne, sa deuxiesme fem-  
me, laquelle il fit estrangler de nuict en  
son lict, à la persuasion de Fredegonde.*

*Fredegonde damoiselle de la Cour, na-  
tinue de Hauaucourt en Picardie, de no-  
bles & pauvres parens, troisieme femme  
dudit Chilperic, lequel elle fit tuer par  
Landry son adultere pour crainte de la  
ialousie d'iceluy, comme il retournoit de  
la chasse. Elle gist à saint Germain des  
Prez.*

*En une Chro-  
nique extraite  
de l'Abbaye  
S. Denys, escri-  
te à la main,  
est dit que la  
troisieme fe-  
me dudit Chil-  
peric nommee  
Gasinette l'e-  
strangla de  
nuict dans son  
lict.*

10 Clotaire deuxiesme du nom, fils de

LE THRESOR DES

Chilperic, commença à regner l'an cinq cens quatre vingts huit, & régna quarante quatre ans. Il gist à saint Germain des Prez.

*Geltrude ou Bertrude, de la maison de Saxe, sa premiere femme, gist en ladicte Abbaye,*

*Sichilde sa deuxiesme femme.*

11 Dagobert premier du nom, fils de Clotaire deuxiesme, fut Roy l'an six cens trente deux, & régna quatorze ans. Il gist en l'Abbaye saint Denys en France, qu'il fonda.

*Gontrude premiere femme du Roy Dagobert, laquelle il repudia, n'estant disposee à auoir lignee.*

*Nantilde sa seconde espouse, durant le mariage de laquelle il s'abusa d'une ieune damoiselle nommee Raguetrunde.*

12 Clouis deuxiesme du nom, fils de Dagobert, commença à regner l'an six cens quarante six, & régna dixsept ans. Il gist à saint Denys en France.

*Batilde ou Baudour* espouse d'iceluy  
*Clouis* deuxiesme, fut dame vertueuse, de  
 lignee Royale des Saxons. Elle fonda  
 plusieurs Monasteres, entre autres l'Ab-  
 baye de Chelles, où elle gist reputée sain-  
 cte.

13 *Clotaire* troisieme du nom, fils de  
*Clouis* deuxiesme, fut roy l'an six cens  
 soixante trois, & regna quatre ans. Il  
 gist en l'Abbaye de Chelles, selon les  
 Annales, autres disent à saint Denys.

14 *Childeric* deuxiesme du nom, fre-  
 re de *Clotaire* troisieme, commença  
 à regner l'an six cens soixante huit, &  
 regna douze ans.

*Une ancienne  
 Chronique à  
 la main dit  
 que son frere  
 Theodoric le  
 fit tuer.*

*Blitilde ou Ulde* sa femme, fut occi-  
 se avec luy, elle étant enceinte, par *Bo-  
 dile* gentilhomme, lequel le Roy aupara-  
 vant auoit faict battre de verges: & fu-  
 rent tuez en la forest de Bondis près Pa-  
 ris, eux reuenans de la chasse. Ils gisent  
 eux deux à saint Germain des Prez.

15 *Theodoric* premier du nom, frere

LE THRESOR DES  
de Clotaire troisieme & Childeric  
deuxieme, fut Roy l'an six cens qua-  
tre vingts, & regna quatorze ans. Il est  
inhume en l'Abbaye S. Vvast d'Arras,  
par luy fondee.

*Clodoilde épouse dudit Theodoric.*

16 Clouis troisieme du nom, fils de  
Theodoric, fut Roy l'an six cens qua-  
tre vingts quatorze, & regna quatre  
ans.

17 Childebert deuxieme, ou Hilde-  
bert, frere de Clouis troisieme, com-  
mença à regner l'an six cens quatre  
vingts dixhuit, & regna dixhuit ans.  
Il gist à saint Estienne de Nancy. Jean  
Bouchet en ses Epitaphes appelle le  
lieu Cancy.

L'extrait de  
la Chronique  
de l'Abbaye  
saint Denys  
dit qu'il fut  
empoisonné.

18 Dagobert deuxieme du nom, dict  
le Jeune, fils de Childebert deuxief-  
me, fut Roy l'an sept cens seize, & re-  
gna quatre ans. Il gist près son pere au-  
dit lieu de Cancy.

*Clotilde deuxieme du nom, de la mai-  
son de Saxe, femme dudit Dagobert.*

19 Clotaire quatrieme du nom, fro-



re de Dagobert deuxiesme, s'efforça d'occuper le Royaume, l'an sept cens vingt, & regna deux ans. Il gist à Cancy près son pere & son frere.

20. Chilperic deuxiesme du nom, ou Hilperic, ou Daniel auparavant moyne, fut Roy l'an sept cens vingts deux, & regna cinq ans. Il gist en l'Eglise de Noyon.

*Aucuns le disent fils de Dagobert deuxiesme, & qu'en bas aage il fut mis en religio avec son frere Theodoric.*

21 Theodoric deuxiesme du nom, fils de Dagobert deuxiesme, fut Roy l'an sept cens vingt-sept. Il regna quinze ans, & gist à saint Denys.

22 Childeric troisieme du nom, dict l'Insensé, frere de Theodoric deuxiesme; fut Roy l'an sept cens quarante deux, & regna neuf ans. Il fut rendu moyne; & est le dernier de la premiere ligne des Rois de France.

*Gisale sa femme fut aussi recluse comme luy en un Monastere.*

Somme de Pharamond iusques  
à Pepin, trois cens trente  
& vn an.

23 Pepin le Brief ou le Court, de la Maison d'Austrasie, fils de Charles Martel, Maire du Palais, s'ensaisina du Royaume de France sur Childeric l'Inienté, en l'an sept cens cinquante & vn, & regna 18. ans. Il gist à S. Denys.

*Berte au grand pied, descendue de l'Empereur Eracle de Constantinople, espouse dudit Pepin, gist en ladite Abbaye saint Denys.*

24 Charlesmagne, ou Charles le Grand, fils de Pepin, commença à regner l'an sept cens soixante neuf, & regna quarante six ans. Il fut Empereur quatorze ans: & mourut à Aix le vingt huitiesme iour de Ianuier, de son regne le quarante septiesme, & de son aage le septante deuxiesme: auquel lieu il fut mis en sepulture.

*Galiene fille du Roy de Tollette, premiere femme de Charlesmagne.*

*Hirringarde fille de Didier Roy des Lombards sa deuxiesme femme, laquel-*

le il repudia parce qu'elle estoit infidele. Paul Emile escrit que ce fut Theodore Sœur d'iceluy Didier.

Hildegarde fille de Hildebrand Duc de Sueue sa troisieme femme: Elle gist à saint Arnoul de Mets.

Fastrade fille de Raoul Comte en la Franconie sa quatrieme femme: Elle tissoit linges & tapis pour servir aux Eglises.

Liuthgarde de la maison de Sueue, sa cinquiesme femme. Elle gist à saint Martin de Tours.

Outre ces Roynes femmes de Charlemagne, j'ay trouué à saint Denys en France la sepulture d'une Roynie, femme dudit Charlesmagne, ainsi intitulee, Hirmiltrudis Reg. vxor Karoli Magni. Il pourroit estre que c'estoit l'une des dessusdictes, dont le nom seroit corrompu.

25 Loys le Debonnaire Roy & Empe-  
 pereur, fils de Charlemagne commē-  
 ça à regner l'an huit cens quinze, &  
 regna vingt six ans. Il gist à saint Ar-  
 noul de mets près Hildegarde sa mere.

*Armenias, autrement Itmingarde, ou  
 Emengarde, fille du Comte Hildegran,  
 de la maison de Saxe, sa premiere femme.  
 Elle gist en la grande Eglise d'Angers.*

*Judith fille de Uvelfon non Baudouin  
 Comte d'Altorf, sa deuxiesme femme.  
 Elle endura beaucoup de persecutions  
 pour la querelle de son mary, par les en-  
 fans de luy issus du premier mariage.*

26 Charles le Chauue Roy & Empe-  
 reur, fils de Loys le Debonnaire, com-  
 mença à regner l'an huit cens quarāte  
 vn, & regna trente huit ans. Il gist à  
 saint Denys.

*Hermingarde sa premiere femme.*

*Rixāt ou Richilde sa deuxiesme femme.*

27 Loys le Begue Roy & Empe-  
 reur deuxiesme du nom, fils de Charles le

Chauue, commença à regner l'an huit cens septante-neuf, & regna deux ans. Il gist en l'Abbaye saint Cornille de Compienne.

*Ansgarde amie dudict Loys, dont il eut deux bastards Loys & Caroloman. Les Chroniques d'Allemagne tiennent qu'il l'auoit espousee: depuis il la repudia.*

*Adelheide sa deuxiesme femme, mere du Roy Charles le Simple. Bouchet en ses Genealogies la nomme Richeult sœur du Roy d'Angleterre.*

28 Loys troisieme du nom, & Carolomã qu'on dit bastars de Loïs le Begue, regnerent ensemble quatre ans, & cõmencerēt à regner l'an huit cens quatre vingts vn. Carolomã suruequit son frere, & regna vn an d'auātage, ce sont cinq ans. Ils gisent tous deux à saint Denys, & ont effigies de pierre, & ne sont comptez que pour vn regne.

*Ces deux n'ont effigies au Palais.*

29 Loys surnommé Faineant, fils de Caroloman n'est pas nõbré par aucuns entre les Rois, neantmoins regna en-

*Il n'a point d'effigie au Palais.*

LE THRESOR DES

uiron deux ans, commençant l'an huit cens quatre vingts cinq, & par sa pufillanimité & faute de cœur fut deposé du Royaume, & tondu Moyne à saint Denis, où il gist.

*Il tira vne Nonnain de l'Abbaye de Chelles, laquelle il espousa abusant de ses voluptez.*

*Il n'a point d'effigie au Palais.*

30 Charles le Gros Empereur & tuteur du petit Roy Charles le Simple, & administrateur en France, regna comme Roy cinq ans, & commença l'an huit cens quatre vingts six.

*Richarde de la maison Royale d'Escoffe sa femme, fonda vn Monastere en Auxois, où elle trespassa.*

*Il n'a point d'effigie au Palais.*

31 Odon ou Eude, fils de Robert Cōte d'Angers, qui n'estoit point du sang de Charlemagne, occupa le Royaume prenant la tutelle du petit Roy Charles le Simple, & fut sacré l'an huit cens quatre vingts onze. & regna dix ans.

32 Charles le Simple troisieme du nom, fils de Loys le Begue, commença

à regner l'an neuf cens. Il regna vingt-sept ans, & gist à saint Furcin de Peronne.

*Alginé ou Ogine fille du Roy d'Angleterre, femme dudit Roy Charles le Simple.*

33 Raoul fils de Richard Duc de Bourgogne vsurpa la couronne de France, l'an neuf cens vingtsept. Il regna deux ans, & mourut mangé des cirons. Son corps repose en l'Eglise sainte Colombe de Sens.

*Il n'a point d'effigie au Palais.*

*Berthe fille du Duc de Sueue, femme dudit Raoul.*

34 Loys quatriesme du nom, dit d'Outre mer. fils de Charles le Simple, commença à regner l'an neuf cens vingt neuf, & regna vingtsept ans. Il gist en l'Abbaye saint Remy de Reims.

*Geberge ou Geburge sœur de l'Empereur Othon premier du nom, mariee auparavant au Duc de Lorraine, & depuis femme dudit Roy Loys quatriesme.*

35 Lotaire fils aîné du Roy Loys quatrième, commença à regner l'an neuf cens cinquante sept, & regna trente vn an. Il gist en l'Eglise saint Remy de Reims.

36 Loys cinquième du nom, fils de Lotaire, commença à regner l'an neuf cens quatre vingts sept, regna vn an, & mourut par venin le premier an de son règne. Il gist à saint Cornille de Compienne, & est le dernier de la lignee de Charlesmagne. J'ay leu en vne Chronique Latine escrite à la main, qu'il regna neuf ans: & allegue vn Geruasius en sa seconde distinction, disant qu'il donna par testament son Royaume à sa femme Blanche & à Hugues le grand maistre de sa maison, lesquels il fit iurer prendre l'vn l'autre en mariage: & n'accorde ladite Histoire avec les nostres, quant aux dattes des regnes.

*Il pourroit y auoir quelque apparence que ladicte Blanche eust esté remariée à l'un des Hugues, pere ou fils.*

*Blanche fille d'Othon Empereur second du nom, espouse de Loys cinquième. Aucuns ont escrit qu'elle empoisonna iceluy Roy son mary. Nicolas Gilles en*



*ses Annales a escrit que ledit Loys cin-  
quiesme ayma tant sadiete femme qu'il  
luy donna son Royaume, à la condition  
qu'elle espouseroit Hugues Capel, autre-  
ment dict Hue Capet, auquel il portoit  
grande faueur.*

Somme de Pepin iusques à Hue  
Capet deux cens trente  
sept ans.

---

37 Hue Capet, fils de Hue le Grand  
Comte de Paris, & grand Gouverneur  
ou Duc de France, apres le trespas de  
Loys cinquiesme, s'enfaïna du Roiau-  
me, & fut premierement estably Roy  
à Noyon, & depuis sacré à Reims, en  
l'an neuf cens quatre vingts huit. Il  
regna neuf ans, & gist à saint Denys en  
France. C'est le premier Roy de la na-  
tion Gauloise ou Françoisse.

*La fille d'Eude Comte de Champagne  
sa premiere femme.*

*La fille du Roy d'Angleterre sa 2. femme*  
 38 Robert fils de Hue Capet cōmēça  
 regner l'an 997 & regna heureusement  
 paisible 34 ans. Il gist à saint Denys.

*Paradin en  
 ses Alliances  
 la nomme  
 Agnès deu-  
 xieme fem-  
 me dudit Ro-  
 bert.*

*Berthe Comtesse de Noyon, deuxiesme  
 du nom, sa premiere femme, laquelle il re-  
 pudia, estant sa parente.*

*Cōstāce, surnōmee Cādide, fille de Guil-  
 laume Comte d'Arles, sa seconde femme.*

*Aucuns ont escrit, mesmement Fresse  
 en ses Estats & Maisons de la Chre-  
 stienté, qu'elle estoit fille de Guillaume  
 Duc d'Orleans: Nos Histoires disent  
 qu'elle gist en l'Abbaye de Poissi qu'elle  
 fonda: toutesfois ie la treuve entre les se-  
 pultures de saint Denys en France.*

39 Henry premier du nom, fils du  
 Roy Robert, commença à regner l'an  
 1031. & regna 30 ans. Il gist à S. Denys.

*Mathilde ou Mahault niece de l'Empe-  
 reur Henry I. du nom sa premiere femme.*

*Anne ou Auine fille de Georges Roy  
 d'Esclauonnie (Bouchet en ses Genealo-*

gies le nomme Gautier Roy des Ruthe-  
nois) sa seconde femme.

40 Philippes premier du nom fils du  
Roy Henry commença à regner l'an  
mil soixante vn, & regna 49.ans Il gist  
en l'Abbaye S. Benoist sur Loire.

*Une ancienne  
Chronique à  
la main, dict  
qu'il fut en-  
terré en l'Ab-  
baye Sainct  
Florent.*

Berthe troisieme du nom, fille de Flo-  
rent Comte de Hollande, & Duc de  
Frise, femme du dict Philippes: laquelle il  
abandonna pour vn temps, abusant de  
Bertrande, femme de Fouques Duc  
d'Anjou, mais contrainct par la censure  
du Pape, il reprint sa femme legitime.

*Bodin le nom-  
me Baudouin  
& le dict Re-  
gent en France.*

41 Loys le Gros sixiesme du nom, fils du  
Roy Philippes, commença à regner l'an  
1110. & regna 28.ans. Il gist à S. Denys.

La fille de Guy de Vermandois, fils de  
Hugues le Grand Comte de Paris, pre-  
miere femme dudit Loys, selon Claude  
Paradin en son liure des Alliances.

Alix ou Edeline fille de Hubert Comte  
de Vertus, sa deuxiesme femme. Elle gist  
en l'Abbaye des Nonnains de Mont-

*martré qu'elle fonda.*

42 Loys le Jeune dict le Piteux, septiesme du nom, fils de Loys le Gros, comença son regne l'an mil cent trente huit, & regna quarante trois ans. Il gist en l'Abbaye de Barbeau sur Seine, près Meleun, de l'ordre de Cîteaux, laquelle il fonda.

*Alienor Duchesse d'Aquitaine, sa femme, laquelle il repudia, & furent separez tant pour le lignage d'entre eux, que pour quelque adultere dont on la chargeoit. Depuis elle espousa Henry Duc de Normandie, & Roy d'Angleterre.*

*Constance deuxiesme du nom, fille du Roy Alphons d'Espaigne, sa deuxiesme femme: elle gist à saint Denys.*

*Alix deuxiesme du nom, ou Adelle, fille de Tibaut le Vieil, Comte de Blois, sa troisieme femme: Elle gist en Bourgonne à Pontigny, près son pere.*

43. **Philippe Dieudonné, le Conquerant ou Auguste**, deuxiesme du nom, fils de Loys le Jeune, commença à regner l'an mil cent quatre vingts vn, & regna quarante trois ans Il gist à saint Denys.

*Isabel fille de Baudouyn, Comte de Henaut, première épouse du Roy Philippe Auguste: elle gist à nostre Dame de Paris.*

*Inberge ou Engelberge sœur de Cavn Roy de Dannemarch, sa deuxiesme femme, laquelle il repudia sous couleur de parenté, & espousa Marie de Boheme: depuis il se rallia avec ladite Engelberge, laquelle aucuns nomment Vigebourg.*

*Icelle Marie de Boheme est la première du nom, & troisieme femme dudit Philippe Auguste.*

44. **Loys huitiesme du nom**, dict de Montpésier, fils du Roy Philippe Auguste, & de la Royne Isabel, commen-

ça à regner l'an mil deux cens vingt quatre, & regna environ quatre ans. Il gist à sainct Denys.

*Blanche deuxiesme du nom, fille du Roy de Castille, femme tressage & prudente, espouse dudict Roy Loys huitiesme, gist en l'Abbaye des Nonnains de Maubuisson près Pontoise, qu'elle fonda.*

45 Sainct Loys neufiesme de ce nom, fils de Loys huitiesme, commença à regner l'an mil deux cens vingt-sept, & regna quarante quatre ans. Il trespassa au siege deuant Thunis en Affrique. Son corps fut enterré à sainct Denys en Frâce. Ses entrailles demourerēt à Montroyal assez près de Salerne. Apres auoir esté canonisé, son chef a esté mis en la sainte Chapelle à Paris, où il est reueré, & autres parties & reliques de son corps sont venerablement honorees és Eglises de sainct Denys en France, & de nostre-Dame de Paris.

*Marguerite fille de Remond Comte de Prouence, espouse du Roy saint Loys. Elle foñda le Monastere des Cordelieres saint Marcell lez Paris, & gist à saint Denys.*

46 Philippe troisieme du nom, dit le Hardy, fils de saint Loys, commença à regner l'an mil deux cens septante vn, & regna quinze ans. Ses entrailles reposent en l'Eglise Cathedrale de Narbonne, & son corps à saint Denys.

*Isabel deuxiesme du nom, fille du Roy Pierre d'Arragon, premiere femme du Roy Philippes troisieme. Elle gist à saint Denys.*

*Marie deuxiesme du nom, fille du Duc de Brabant, seconde femme dudict Roy Philippes. Elle vesquit en viduité l'espace de trente-six ans : & gist aux Cordeliers de Paris.*

47 Philippes le Bel, quatrieme du nom, fils du Roy Philippes troisieme,

LE THRESOR DES

cōmença son regne l'an mil deux cens, quatre vingts six, regna vingt huit ans, & gist à sainct Denys en France.

*Jeanne fille de Henry Roy de Navarre, Comtesse Palatine de Champagne & de Brie, espouse du Roy Philippes le Bel. Elle fonda le College de Navarre à Paris, & gist aux Cordeliers de ladicte ville.*

48. Loys Hutin dixiesme du nom, fils aîné du Roy Philippes le Bel, cōmença son regne l'an mil trois cens quatorze regna deux ans, & gist à sainct Denys.

*Marguerite fille de Robert second Duc de Bourgogne sa premiere femme, qui ne fut Roine, estant morte avant qu'il fut Roy.*

*Clemence fille de Charles Martel, & sœur de Carobert Roy de Hongrie, deuxiesme femme du Roy Loys Hutin, gist aux Iacobins de Paris.*



49 **Philippes le Long** cinquiesme du nom, fils du Roy **Philippes le Bel**, succeda à son frere, en l'an mil trois cens seize, & regna cinq ans. Son corps gist à **sainct Denys** en France, & son cœtir aux **Cordeliers** de Paris.

*Jeanne deuxiesme du nom, fille d'Othelin, ou Hugues Comte de Bourgogne, femme du Roy Philippes le Long, fonda le Royal College de Bourgogne à Paris. Son corps gist aux Cordeliers de Paris, & son cœur à saint Denys.*

50 **Charles le Bel**, fils du Roy **Philippes le Bel**, succeda à **Philippes** son frere, l'an mil trois cens vingt vn, & regna sept ans. Il gist à **sainct Denys**.

*Blanche fille d'Othe Comte de Bourgogne, qu'il auoit espousee auant que d'estre Roy fut par l'Eglise separee d'avec luy, & rendue à Maubuisson.*

*Marie troisiesme du nom, fille de Loys de Luxembourg (Paradin en ses Alliances le nomme Henry) Empereur*

LE THRESOR DES

*d'Allemagne, espouse en secondes nocces d'iceluy Charles le Bel. Elle gist à Montargis en une Abbaye de Nonnains.*

*Jeanne troisieme du nom, fille de Loys Comte d'Eureux, troisieme femme dudit Charles le Bel. Son cœur gist aux Cordeliers de Paris, & son corps à S. Denys.*

*si Philippes de Valois, sixieme du nom, fils de Charles Comte de Valois, & cousin germain des trois Rois derniers, eux estans decedez sans hoirs males, succeda à la couronne l'an mil trois cens vingt huit: & regna vingt & deux ans. Il gist a saint Denys.*

*La Duché de  
Bourgogne  
joincte à la  
Couronne de  
France.*

*Jeanne quatrieme du nom, fille de Robert Duc de Bourgogne, premiere femme du Roy Philippes de Valois, lequel au moyen d'icelle joignit la Duché de Bourgogne à la Couronne de France.*

*Blanche troisieme du nom, fille de*

*Philippes Comte d'Eureux, Roy de Navarre, seconde femme dudict Roy Philippes, gist à saint Denys.*

52 Jean premier du nom, fils du Roy Philippes de Valois, comença à regner l'an mil trois cens cinquante, & regna quatorze ans. Il trespassa à Londres en Angleterre, & gist à saint Denys.

*Aux effigies du Palais, il est deuxiesme du nom, aussi est-il par certains titres en la Chambre des Comptes.*

*Jeanne cinquesme du nom Comtesse de Boulogne, fille du Comte Guillaume, deuxiesme espouse du Roy Jean, mariée en premieres nopces à Philippes Duc de Bourgogne.*

*Il avoit eu une autre femme pareuât qu'il fust Roy.*

53 Charles cinquesme du nom, fils du Roy Jean, comença à regner l'an mil trois cens soixante quatre, & regna seize ans. Il gist à saint Denys.

*Jeanne sixiesme du nom, fille de Pierre Duc de Bourbon, espouse du Roy Charles le Quint, gist à saint Denys.*

54 Charles sixiesme du nom, fils du Roy Charles le Quint, commença à regner l'an mil trois cés quatre vingt, &

LE THRESOR DES  
regna quarante deux ans. Il gist à saint  
Denys.

*Isabel troisieme du nom, fille d'Estienne  
Duc de Bauiere, espouse du Roy  
Charles sixieme. Elle fut superflue en  
ses habits, durant son regne. Apres son  
trespas son corps fut porté sans honneur,  
dans un petit basteau pour reposer à S.  
Denys en France.*

55 Charles septieme du nom, fils du  
Roy Charles sixieme, commença son  
regne l'an mil quatre cens vingt trois,  
& regna trente-huict ans. Il gist à saint  
Denys.

*1<sup>re</sup> Marie quatrieme du nom fille de  
Loys Roy de Sicile deuxieme de ce nom,  
espouse du Roy Charles septieme. Elle  
gist à saint Denys.*

56 Loys vnzieme du nom, fils du Roy  
Charles septieme, commença à regner  
l'an mil quatre cens soixante vn, & re-  
gna vingt trois ans. Il gist à nostre-Da-  
me de Clery, laquelle il auoit fait edi-  
fier.

*Aucunes  
Chroniques  
à la main le  
nombre pour  
le dixieme  
du nom.*

*Il auoit esté  
marié aupara-  
uant.*

*Charlotte fille de Loys Duc de Sauoye deuxiesme femme du Roy Loys vnziesme. Elle gist en ladite Eglise de Clery.*

57 Charles huitiesme du nom, fils de Loys vnziesme, fut Roy l'an mil quatre cens quatre vingt quatre, & regna quatorze ans. Il gist à saint Denys, estât decedé sans hoirs.

*Anne fille de François Duc de Bretagne, espouse en premieres nopces du Roy Charles huitiesme.*

58 Loys douziesme du nom, parauant Duc d'Orleans, prochain parêt du Roy Charles huitiesme, & fils de Charles Duc d'Orleans fut saisi de la couronne l'an mil quatre cens quatre vingt dix huit, & regna dix-sept ans.

*Jeanne fille du Roy Loys vnziesme, espouse du Roy Loys douziesme, & de luy repudiee au commencement de son regne, pour auoir esté trouuee indisposée d'auoir lignee. Elle demarree vesquit saintement à Bourges, où son corps repose.*

LE THRESOR DES

*Anne. Duchesse de Bretagne dessus nommee, vefue du Roy Charles huictiesme, fut la seconde espouse du Roy Loys douziesme, & deux fois Royne de France par secondes nopces. Elle gist à saint Denys sous excellente sepulture, avec le Roy Loys son mary.*

*Marie cinquiesme du nom, sœur de Henry Roy d'Angleterre, troisieme espouse du Roy Loys douziesme, & depuis femme du Duc de Suffort. Elle fut trois mois Royne de France.*

59 François premier du nom, fils de Charles Comte d'Angoulesme, succeda à la Couronne de France, en ligne collateralle, parce que ledit Loys douziesme deceda sans hoir masse. Il regna trente deux ans, trois mois. Il gist à S. Denys en sumptueux sepulchre.

*Claude fille du Roy Loys douziesme, & de la Royne Anne, premiere espouse du Roy François. Elle gist près de luy à*

*sainct Denys.*

*Eleonor ou Alienor sœur de l'Empereur Charles cinquiesme d'Autriche, & fille de Philippes Archiduc, Roy d'Espagne, seconde femme du Roy François, depuis le trespas duquel retourna en Espagne, où elle est decedee.*

60 Henry deuxiesme du nom fils du Roy François premier & de la Royne Claude, regna douze ans trois mois, vnze iours. Il gist à sainct Denys.

*Catherine de Medicis, fille de Laurent de Medicis, Duc d'Urbain, Comtesse de Boulongne, espouse dudict Roy Henry deuxiesme.*

61 François deuxiesme de ce nom, fils du Roy Henry deuxiesme regna vn an cinq mois, moins cinq iours: & trespasa en l'aage de 18. ans Il gist à saint Denys.

*Marie Stuart sixiesme du nom, Royne d'Escoffe fille de Iaques cinquiesme du nō Roy d'Escoffe, espouse du Roy François deuxiesme.*

62 Charles neufiesme du nom surnommé Maximilian, fils du Roy Henry deuxiesme, succeda au Roy François son frere le leudy cinquiesme iour de Decembre mil cinq cens soixante, en l'aage de dix ans cinq mois huit iours: Regna treze ans cinq mois & trespasa aagé de vingt & quatre ans, peu moins. Il gist à saint Denys.

*Isabel d'Autriche fille de l'Empereur Maximilian, espouse dudit Roy Charles neufiesme.*

63 Henry troisieme du nom Roy de France & de Polongne, fils de Henry deuxiesme, succeda au Roy Charles neufiesme son frere, estant aagé de vingt & trois ans. Regna quinze ans deux mois, & trespasa à saint Clou près Paris aagé de trente-huit ans. Il gist à sainte Cornille de Compiègne. En luy est faillie la ligne de Valois, estant mort sans hoirs.

*Loyse de Vauldemont, fille de Nicolas de Vauldemont, de l'ancienne maison de Lorraine, sa femme.*



64 Henry quatriefme du nom, Roy de France & de Nauarre, à present regnant, issu de la tres-noble Maison de Bourbon, comme premier Prince du sang, succeda à la couronne de France. Son regne soit religieux, iuste & paisible.

*Marguerite de Valois son espouse, fille de Henry deuxiesme, & sœur des trois derniers Rois.*

*Tres-noble & tres-excellente Dame Marie de Medicis, niepce de don Fernand de Medicis, grand Duc de Toscane.*

---

*Combien la Monarchie de France  
a duré de temps.*

TITRE SECOND.



ES soixante & quatre Rois ont regné par l'espace de tant d'annees, que nous pouuons compter depuis Pharamond premier

Roy, iusques à ceste année mil six cés  
trois, en laquelle regne le Roy Henry  
quatriesme du nom, Roy de France &  
de Nauarre, le nombre de vnze cens  
quatre vingts ans. Enquoy nous est  
demōstree la grande faueur que Dieu  
porte au Royaume & Monarchie de  
France de l'auoir cōseruee en sa gran-  
deur, entre tant d'ennemis iusques à  
ce temps.

On nombre depuis Pharamond iuf-  
ques à Pepin trois cens trente vn an.

Depuis Pepin iusques à Hue Capet  
deux cens trente sept ans.

Depuis Hue Capet iusques au iour-  
d'huy six cens treize ans.

Ceux qui veulent cōmençer à Clo-  
uis pour ce qu'il est le premier Chre-  
stien Roy des François, trouuent en  
nombre mil quatre cens quarante &  
deux ans.

*Les Lignes des Rois.*

## TITRE III.



Vcuns separét les genealogies des Rois en cinq. La premiere commençant à Pharamond & Clodio le Cheuelu son fils.

La seconde à Merouee successeur de Clodio, iusques à Pepin.

La troisieme à Pepin, iusques à Hue Capet.

La quatrieme depuis Hue Capet, iusques à Philippes de Valois.

La cinquiesme depuis ledit de Valois, iusques à Henry quatrieme, Roy de France & de Nauarre, à present regnant.

Mais qui voudra examiner de prés n'en trouuera que trois : parce que Merouee estant parét de Pharamond, ne doit estre qu'une premiere lignee iusques à Pepin.

Celle de Pepin iusques à Hue Capet est la seconde.

Celle de Hue Capet est la troisieme continuee iusques à maintenant, entédu que Philippes de Valois estoit du sang dudit Capet, & cousin germain des Rois Loys Hutin, Philippes le Long, & Charles le Bel, decedez sans hoirs. En ceste maniere selon la Loy Salique en ligne collaterale il succeda au Royaume.

*Annotations recueillies des Chroniques d'Allemagne.*

Les Historiographes d'Allemagne appellerent les Rois de France predecesseurs de Hue Capet, les Rois des François Germains: & les diuisent ainsi; les deuanciers de Pepin, ils les nomment les Merouees: depuis Pepin iusques à Capet les Carlingues, comme descendus de Charles le grand.

Nous auons appris d'iceux à dire Merouee, & non Meronee, comme ont escrit nos Chroniqueurs de France, mais ie penserois que cela soit prouenu de l'ignorance de l'escruiain

ou Imprimeur qui a mué la lettre de V. en la lettre de N.

Quant à Hue Capet, ils l'intitulent Comte de Paris, & Duc des François, premier Roy de la nation des Gaules.

Les Allemans appellent le premier Roy Chrestien *Clodoveus Pulcher*, Clovis le Beau: & ceux que nous disons Clotaires, ils les appellent Lotaires: & Charles Martel, ils le nomment Marcel.

---

*Des tiltres generaux du Roy.*

TILTRE IIII.

**N**tre les Rois qui adorent Iesus-Christ, ceux de France ont ces tiltres de Tres-Chrestien, premier & fils aîné de l'Eglise, qui leur ont esté propres & affectez de tous temps par la cõmune voix des Chrestiens, pourautant qu'ils ont tousiours soustenu & combattu pour la foy & Religion Chrestienne, contre les infidelles & heretiques de diuerses sectes, &

## LE THRESOR DES

le premier Roy qui a cōmencé à estre honoré de ses beaux tiltres, fut Charlesmagne, pour auoir chassé les Sarraïns d'Aquitaine. Et quant a la domination, ils commandent sur vn si bon & bien né peuple, qu'on leur attribue estre plustost Seigneurs des cœurs de leurs subiects, que de la terre, cōbien que ce ne soit qu'vne mesme Seigneurie: neantmoins d'autāt que les hommes par nature sont plus nobles que leur habitation, ils sont en leur tiltre de regner nommez *Rex Francorum*, Roy des Frāçois, Roy de leur peuple, ce que ne sont les autres Rois, mesmement en leurs monnoyes.

Le Roy de France est aussi souuerain Empereur en son Royaume, ne recognoissant aucun superieur sur luy en la temporalité, comme ne tenant ny ne faisant foy & hommage à aucun quel qu'il soit.

*Du sacre & autre excellence des  
Rois de France.*

TITRE V.

**C**eux Rois seulement sont sa-  
crez de l'onction diuine, ap-  
portee des Cieux, dans vne  
fiolle que nous nommons la sainte  
Ampoule, par le ministere de l'Ange,  
pour oindre & sacrer le Roy Clouis,  
laquelle est gardee en l'Eglise saint  
Remy à Reims, & a cela de propre &  
miraculeux pour la faueur d'iceux  
Rois, qu'à leur consecration elle se  
trouue pleine, & aussi à la mesure  
qu'ils defaillent & viennent à mourir  
elle diminue. Ce que sçachant tres-  
bien le Roy Loys vnzieme, estant  
oppressé de grandes maladies, desi-  
rant vn presage certain de sa vie ou de  
sa mort, la fit apporter au lieu où il  
estoit malade. Autant en dit-on des  
Fleurs de Lys d'or assises en champ

## LE THRESOR DES

d'Azur diuinement inuentees Et si les choses simples tât en beauté, couleur, nature, & vertu, sont en plus grand prix, que les composees, les armoiries de France sont à preferer à toutes autres. Nos anciens aussi nous ramenuoient vne certaine Banierre de soye vermeille appelée Auriflamme, parce qu'en icelle on voyoit des flammes de feu de couleur d'or, disans que telle enseigne n'estoit portee en bataille sinon que contre les infideles, mais que depuis que les Rois en eurent abusé contre les Chrestiens, elle s'estoit euanoüie, estant retournée comme elle eüoit venue par miracle.

Vne autre prerogatiue que les Rois de France ont, c'est la guerison des escrouelles par la grace de Dieu, en touchant les malades, comme toutes nations le sçauent bien experimenter.



---

*L'entree des Rois François  
és Gaules.*

TITRE VI.

**N**OS Histoires Françoises donnent le commencement du premier Roy à Pharamond, duquel nous ne lisons point qu'il ait jamais entré és Gaules.

Clodion le Cheuelu son fils, a esté le premier Roy des François qui a eslargy & estendu son Royaume (passant és Gaules) depuis le Rhin iusques és prouinces de Cambray, Tournay, Brabant, Artois, & Beauuoisis.

Childeric fils de Merouee par ses conquestes le dilata, en prenant Orleans, & tout le pays le long de Loire, iusques à Angers.

*Le signe de liberté des François.*

## TITRE VII.

**L**E Roy Clodio le Cheuelu ordonna aux François qu'ils portassent longs cheveux iusques sur les espalles, & longue barbe en signe de liberté franche & acquise par leurs proüeuës, cōtre les Loix Romaines qui auoient decreté que ceux qui seroient en la seruitude des Romains seroient tondus & perdroyent les cheveux & la barbe, ainsi qu'au parauant & depuis les Gaulois estoient tondus portans les cheveux cours en signe qu'ils estoient, depuis les conquestes de Iules Cesar, reduits en la seruitude des Romains; & dura ceste difference de cheuelure des François & des Gaulois iusques au regne du Roy Loys le leune, lequel à la persuasion de Pierre le Lombard Euesque de Paris, commanda qu'ils fus-

sont laissez de la longueur de dessous l'aureille seulement: ce qui est renouvellement pratiqué à present, & depuis dix ans volontairement sans commandement les ayans portez cours long temps auparavant. Enquoy est à noter la mutation des loix & coutumes.

*Annotation.*

Oster la barbe en ces temps, estoit grand'iniure, ainsi qu'on peut colliger de Sadragefile gouverneur d'Aquitaine, qui se plaignoit au Roy Clotaire, de ce que Dagobert son fils luy auoit coupé la barbe: ce qui estoit estimé grand deshonneur en ce temps là.

---

*Des Rois François Monarques.*

TITRE VIII.

**R**Euenant au propos de l'augmentation du Royaume, Clovis premier Roy Chrestien des

LE THRESOR DES

François, apres le trespas de son pere Childeric, conquit toutes les villes que tenoient les Romains entre les fleuves du Rhin & de Seine, & depuis toutes celles qui sont assites entre les riuieres de Seine & Loire, le pays d'Aquitaine, les citez de Bordeaux, Thoulouze, & Angoulesme: Les pays de Rouergue, Rodets, Albic, Auuergne, Poictou, Limosin, Quercy, Agenois, & tous les pays de Bourgongne. Ce fut le premier Roy de France Monarque des Gaules.

☛ Clotaire premier du nom, second Monarque des Gaules.

Clotaire second du nom, tiers Monarque des Gaules.

Dagobert premier du nom, quatriesme Monarque des Gaules.

Clouis second du nom, cinquiesme Monarque des Gaules.

Pepin sixiesme Monarque des Gaules.

Charlemagne septiesme Monarque, & plus que Monarque des Gaules, parce que luy estant Roy & Empereur,

tenoit outre les Gaules, la Germanie, Angleterre, les Espagnes, Lombardie, Italie, la Calabre, Frise, Saxonne, Bavières, Esclauonnie, Venise, Chippre, & Hongrie : & quasi toutes les terres qui sont aujourdhuy Chrestiennes.

Loys premier du nom son fils, huitiesme & dernier Monarque des Gaules.

---

*Les Rois François Empereurs.*

TITRE IX.

Charlemagne.

Loys Debonnaire.

Charles le Chauue.

Loys le Begue.

Ces quatre Rois de France furent Empereurs par election & coronation: mais iamais Empereur ne fut Roy de France, sinon Charles le Gros qui fut Roy en France par vsurpation, en l'absence de Charles le Simple ieune enfant: mais son fils Charles quatriesme,

LE THRESOR DES  
dict d'Outremer, recouura le Royau-  
me.

*Les surnoms des Rois.*

TILTRE X.

**L**odio le Cheuelu, pource  
qu'il portoit fort longs che-  
ueux & commanda aux Frâ-  
çois de les porter.

Le grand Clouis, pour la grandeur  
de ses gestes.

Childeric l'Insensé, dernier de sa ge-  
nealogie, rendu moine pour sa pusilla-  
nimité.

Charles Martel, non pas Roy, mais  
gouverneur & plus que Roy de Fran-  
ce, surnommé Martel pour ses vail-  
lances.

*La Mer des  
Hist. le nōme  
Pepin le nain.*

Pepin le Bref, pource qu'il estoit  
petit homme.

Charlemagne ou Charles le grand  
pour ses conquestes.

Loys le Debonnaire pour sa bonté.  
Charles le Chauue, pour auoir peu

de cheueux.

Loys le Begue, pource qu'il auoit la langue courte.

*Aux effigies  
du Palais est  
escrie le Bab-  
be.*

Loys Faineant, pour sa lascheté.

Charles le Simple, pour sa douceur & benignité.

Loys d'Oultramer, pource qu'en son ieune aage il fut porté en Angleterre.

Hue Capet, pource qu'en son ieune aage en se iouant, il ostoit les chapeaux ou chapperons aux ieunes Seigneurs & Pages de la Cour.

*Aux effigies  
est escrie Ca-  
pet.*

Loys le Gras ou le Gros, pour sa corpulence.

Loys le Jeune ou le Piteux, pour la signification des mots.

Philippes Auguste, Dieu donné, & le Conquerant, pour auoir augmenté son Royaume, pour auoir esté né en la vieillesse de son pere, & pour les conquestes par luy faictes.

Loys de Mont-pensier, parce qu'il y mourut.

Philippes le Hardy, à cause de sa hardiesse.

LE THRESOR DES

Philippes le Bel, à cause de sa beauté.

Loys Hutin, mutin ou testu, pour ce qu'en ses ieunes iours il aimoit à quereller.

Philippes le Long, pource qu'il estoit grand & maigre.

Charles le Bel.

Philippes de Valois, parce qu'il en estoit Comte auparauant qu'il succedast à la Couronne. Et de luy sont ses successeurs appelez de Valois.

Par aucuns est appellé le bon Catholique & le bien fortuné.

Charles le Sage cinquiesme du nom, à cause de sa prudence.

*Aux effigies  
tres-aimé &  
debonnaire.*

Charles le bien-aimé, sixiesme du nom.

*Aux effigies  
tres glorieux,  
& victorieux*

Charles le bien seruy, septiesme du nom, & tres-victorieux pour auoir chassé les Anglois de son Royaume, qui en possedoient vne grande partie.

Charles huictiesme, Auguste & liberal.

Loys douziesme du nom, Pere du peuple.

François



François premier du nom, restaurateur des arts & bonnes lettres, est dict aussi François le Grand, pour la grandeur de ses gestes, & de son corps.

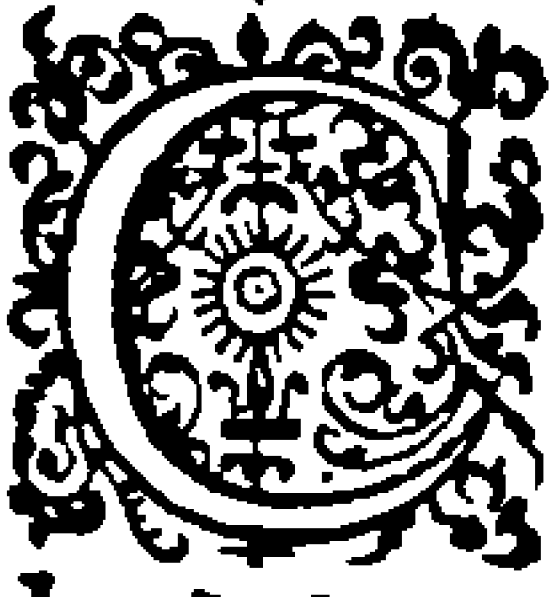
Henry second du nom, Tres-belliqueux, Liberal, Deuot, Religieux, Secours des affligez, & Amateur de toute bonté.


François second du nom, en l'oraison funebre pour luy, eut ce tiltre, Esperance de vertu, pource qu'il mourut ieune.

---

*D'aucuns Rois en France en ligne collaterale, non compris au cathalogue, parce qu'ils n'ont regné à Paris.*

## TILTRE XI.

 Lodomires fils de Clouis, Roy d'Orleans & Aquitaine.

 Theodoric fils de Clouis, Roy de Mets & Austrasie.

*ces Regaumes  
là par P. A.  
mille sont no-  
mez Tetrar-  
chies.*

Gontran fils de Clotaire premier, Roy d'Orleans & Aquitaine.

D

LE THRESOR DES

Sigibert fils de Clotaire premier Roy de Mets & Austrasie.

Theodebert Roy de Mets.

Theodoric Roy d'Orleans.

Aribert fils de Clotaire second, & frere de Dagobert Roy d'Aquitaine.

Sigibert fils ( aucuns disent bastard ) de Dagobert, fut Roy d'Austrasie, que son pere luy auoit donné.

Childebert fils de Theodoric, premier du nom, Roy d'Austrasie.

Carloman frere de Charlesmagne, Roy de Soissons, Austrasie, & Bourgogne.

Pepin Roy d'Aquitaine fils de Loys Debonnaire. Ces Rois icy ont eu des enfans qui leur ont succédé en leurs Royaumes, & par leur mort lesdictes Seigneuries sont escheues aux Rois de France.

*D'aucunes Roines en France en ligne  
colateralle, exprés omises au cathalo-  
gue des Rois & Roines en ligne di-  
recte.*

## TITRE XII.

**V**isegarde fille de Vvaton roy  
des Lōbards espouse de Theo-  
debert premier du nom, Roy  
de Mets, l'un des quatre partages. du  
royaume de France. Icelle Vvisegarde  
fut repudiee de son mary, & print à  
deuxieme Deuthere.

Deuthere Dame de Besiers seconde  
emme dudit Roy de Mets.

Vvalderade seconde fille de Vvaton  
roy des Lōbards espouse de Thibaut  
roy de Mets, fils dudit Theodebert  
troiesme partage de France.

Brunehault ou Brunechilde femme  
de Sigisbert Roy de Mets, fils du pre-  
mier Clotaire. Ceste cy fut fille d'A-  
gilde Roy des Vvisigots en Es-

LE THRESOR DES

paigne, & pour ses crimes elle fut tirée à quatre cheuaux selon aucuns: les autres disēt qu'elle fut trainee à la queue d'un cheual par le camp du second Roy Clotaire nepueu de son mary. Bocace & Annonius parlent d'elle comme d'une dame vertueuse.

Hermemberge fille de Bertrich Roy des Vvifigots espouse de Theodoric Roy d'Orleans l'un des quatre partages de France, laquelle il repudia.

Belchide ou Bitechilde esclave & vendue par des marchands à la Royne Brunehaut, fut femme de Theodobert second du nom, Roy de Mets, laquelle il tua de sa main.

Cheutilde ou Teudechilde seconde femme dudit Theodobert Roy de Mets.

Austrichilde ou Austrigile femme de Gontran Roy d'Orleans.

*Autres Rois de France non comprins  
audit cathalogue, lesquels ont esté sa-  
crez & couronnez, mais sont decedez  
avant leurs peres.*

TITRE XIII.

**N**Ve fils du Roy Robert courō-  
né (viuant son pere) à Com-  
piengne.

Philippe fils de Loys le Gros qui  
mourut d'une cheute de cheual à  
Paris

*Annotation.*

Il y a vn Jean fils de Loys Hutin, qui  
fut né apres le trespas de son pere, &  
vesquit huit iours: & combien qu'il ne  
fust sacré, toutesfois son effigie est en-  
tre les Rois au Palais de Paris, tenu par  
la main de son pere, & est dict Jean pre-  
mier du nom, & l'autre Roy Jean se-  
cond.

*Les Rois sacrez viuans leurs peres.*

TITRE XIII.

**C**harles & Carloman furent sacrez par le Pape Estienne en la faueur du Roy Pepin leur pere.

Loys le Debonnaire fut couronné Empereur & Roy de France, viuant son pere Charlesmagne.

Robert fils de Hue Capet, fut couronné viuant son pere.

Henry fils de Robert fut sacré viuant son pere.

Philippes premier du nom receut le sacre durant la vie de Henry son pere.

Loys le Jeune fut couronné viuant son pere Loys le Gros.

Philippes Auguste, fut sacré viuant son pere Loys le Jeune, dict le Piteux, lequel luy ceda la couronne.

*Les Rois non sacrez à Reims.*

## TITRE XV.

**D** Epin fut oingt à Soissons par saint Boniface Euesque de Maience.

Charlemagne fut sacré & couronné à Noyon.

Carloman son frere fut couronné à Soissons.

Raoul fils du Duc de Bourgogne fut sacré Roy à Soissons.

Loys quatriesme du nom fut couronné à Laon.

Loys le Gros fut sacré à saint Sanson d'Orleans par l'Archeuesque de Sens, à quoy l'Archeuesque de Reims par ses commis s'opposa & protesta, desquelles protestations ils eurent acte.

Robert fils de Hue Capet fut couronné à Orleans.

Loys & Carloman freres & fils de Loys le Begue furent sacrez & cou-


LE THRESOR DES  
ronnez en l'Abbaye de saint Pierre de  
Ferrieres en Gastinois.

Henry de Bourbon, quatriesme du  
nom, à present regnant, fut sacré à  
Chartres.

---

*D'aucuns Rois & Princes qui ont esté  
moynés par force, & les autres vo-  
lontairement.*

### TITRE XVI.

loud fils de Clodomire Roy  
d'Orleans eschapan la fureur  
de ses oncles qui auoiēt occis  
ses freres, se tondit & rendit moyne.  
Son corps gist à Nogent à deux lieuës  
de Paris, qu'on appelle à raison de son  
nom, saint Cloud.

Merouee fils de Chilperic fut fait  
moyne par force apres auoir espousé la  
Royne Brunehault, & depuis ietta le  
froc aux orties.

Dagobert fils de Sigibert Roy d'Au-  
stralie fils du premier Dagobert fut  
tondu & fait moyne par force, &



enuoyé en exil par Grimoald Maire du Palais d'Austrasie, pour auoir son Royaume.

Theodoric premier du nom, Roy de France, homme lubrique, pour sa pu-  
sillanimité fut tondu moine à S. De-  
nys en Frâce, & depuis fut restably au  
Royaume.

Chilperic ou Daniel XX. Roy de  
France auparauant moyne.

Childeric troisieme du nom, dernier  
de la lignee de Clouis, fut fait moyne,  
& puis Roy de France apres le trépas  
de son frere Theodoric. Les François  
lâs d'estre gouuernez d'un Roy trop  
lasche de courage, lubrique & effemi-  
né, le renfermerent en vn monastere,  
& le refirent moyne.

Carloman fils de Charles Martel gou-  
uerneur & Maire du Palais d'Austrasie,  
deliberant viure solitairement, se ren-  
dit moyne, & acheua ses iours en l'Ab-  
baye du mont de Cassin avec les autres  
moynes.

Vassille Duc de Bauieres, & Theodo-  
ric son fils estans condânez (par le Par-

LE THRESOR DES

lemēt de Paris, le Roy Charlemagne present,) à estre decapitez, le Roy par sa clemence leur quitta la vie, les fit tondre & rendre moynes en vne religion.

Pepin fils bastard de Charlemagne aiant conspiré contre son pere fut pris. Son pere le fit tōdre & rendre moyne.

Loys le Debonnaire Roy & Empereur, par la conspiration de ses enfans fut desmis de ses estats, & luy baillerēt l'habit de moine à saint Marc de Soissons, puis quelque temps apres fut restitué en son Royaume.

Charles & Pepin enfans de Pepin Roy d'Aquitaine en son viuant frere de Charles le-Chaue, furent desconfits par ledit Charles le Chauue, lequel les fit tondre & mettre en religion.

Lotaire Empereur & Roy de Lombardie frere du Roy Charles le Chauue, diuisa son Empire & Royaume entre ses enfans, renouya au monde & se fit moyne.

Loys Fayneant Roy de France fut depofé de sa couronne par les Fran-

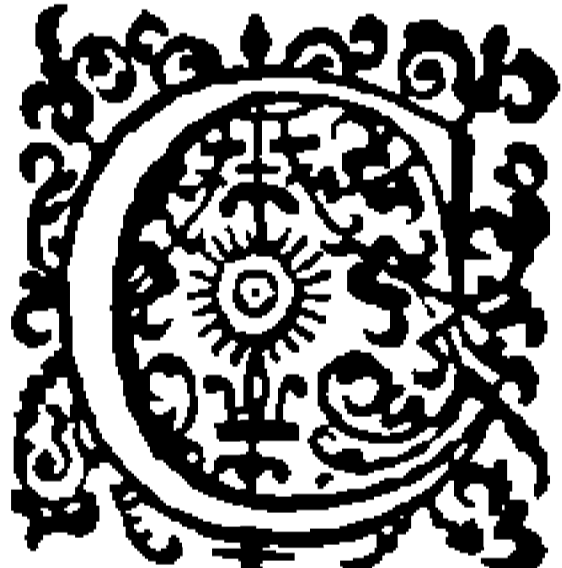
çois, & tondu moyne à saint Denys en France.

Henry frere du Roy Loys septiesme se rendit moine de Clereuaux, & depuis fut fait Euesque de Beauuais.

Guillaume Comte de Neuers se redit Chartreux du temps de Loys VII.

*Les Rois occis insidieusement.*

TITRE XVII.

 Hilperic reuenant de la chasse à Chelles près Paris, comme il descendoit de cheual deuant sa maison, fut occis par les meurtriers atiltrez de sa femme Fredegonde, de laquelle il estoit ialoux.

Childeric deuxiesme aussi reuenant de la chasse avec la Roine sa femme, furent tous deux occis en la forest de Bondis près Paris par Bodile Gentilhomme François, que le Roy auparauant auoit fait battre de verges.

*De la pusillanimité d'aucuns Rois.*

## TITRE XVIII.

**D**E puis le commencement du regne de Clotaire troisieme du nom iusques à Pepin y eut dix Roys, qui tous furent si pusillanimes, qu'ils n'auoient seulement que le tiltre de Roy. Les Maistres ou Maires du Palais auoient tout le gouuernement & superintendance du Royaume de France, tant des guerres, que de l'administration des affaires & fināces, & cependant les Rois lasches & paresseux, endormis en voluptez & lasciuerez, se tenoient enfermez en leurs Palais avec leurs femmes ou amies & leurs familles, & vne fois l'an le premier iour du mois de May se faisoit vne assemblee à Paris des trois Estats du Royaume pour conseiller & ordonner de la police du Royaume: en laquelle assemblee les Rois se faisoient porter sur des chariots pour estre veus du

peuple, estans assis sur hautes chaires, vestus la Royale, la barbe longue boutonnee d'or sur la poictrine, les cheveux espars sur les espaulles : & là receuoient les saluts & reuerēces des assistans qui leur offroient des dons & presens. Et si aucuns ambassadeurs venoient deuers eux, ils faisoient telle responce qu'on leur auoit enseignee, puis se retiroient en leurs maisons priuees, iusques à l'autre annee.

Boutonnee  
extrait  
d'un liure à  
la main de  
l'abbaye S.  
Denys.

---

*Des inhumanitez d'aucuns anciens  
Rois & Roines.*

TITRE XIX.

**G**ondemar Roy de Bourgonne tua son frere Childeric, pere de Clotilde, depuis femme du Roy Clouis, pour auoir sa part du Royaume, & fit noyer la femme d'iceluy Childeric en la riuere, vne pierre pendue au col.

Clodomire Roy d'Orleans ayant

faict son prisonnier Sigismond Roy de Bourgonne son nepueu, & sa femme & leurs enfans, il les fit ietter & agrauãter dedans vn puits.

Theodoric Roy de Mets, se pourmenant sur les murs d'une ville avec Ermanfroy Roy de Thoringue, & l'entretenãt de paroles pour pacification le ietta des murs à bas, dont il mourut: & depuis ledict Theodoric fit estrangler les enfans dudict Ermanfroy.

Clotaire Roy premier du nom du consentement de son frere le Roy Childebert, & en la presence de luy & de ceux de sa cour tua d'une espee ses deux nepueux Theodoal & Gontran enfans de Clodomire Roy d'Orleans son frere, pour auoir leurs successions.

Denthere dame de Besiers, & femme de Theodebert Roy de Mets, fit mourir sa propre fille d'elle & de son premier mary seigneurs de Besiers, estant ialouse de sa beauté, & de l'amour que luy eust peu porter son second mary le Roy Thodobert. Et

l'ayant fait mettre dans vn chariot trainé de deux taureaux (faignant la mener en la Cour du Roy) la fit passer par dessus le pont de Verdun. Les bestes eschauffees, & non domptees, se ietterent avec le chariot dans la riuere de Meuze, où la Princesse fut noyee.

Clotaire premier, fit enuironner le Monastere de saint Martin de Tours de quantité de bois, & mettre le feu dedans pour brusler Vvlcain Duc d'Aquitaine qui s'y estoit sauué.

Iceluy Clotaire fit attacher avec des cordes sur vne selle en vne maison son fils bastard Crainus, qui luy auoit fait la guerre, avec sa femme & ses filles, & fit mettre le feu dans icelle maison estant fermee, & là furent bruslez.

Chilperic premier, estrangla ce nuit sa femme Galsonde ou Galsonte.

Fredegonde Roynede France fit tuer en trahison Sigisbert Roy de Mets frere de son mary Chilperic. Elle

fit tuer Clodouee fils de son mary & en bata  
 Sordoree auparauint femme dudictors emp  
 Chilperic, afin qu'il la prinist en maria-ere d'Aul  
 ge, fit corrompre & forcer la fille de are du l  
 ladite Sordoree & de Chilperic, fit Incita  
 empaller vne fille qu'auoit entrete-ere The  
 nue iceluy Clodouee, & brusler la ar a e  
 mere de ladicte fille, finalement elle iceluy  
 fit tuer son mary qui estoit ialoux d'el. est ce  
 le, luy reuenant de la chasse. arno

La Roine Brunehault fit estrangler are ch  
 Godomce Maire du Palais de son ma- rade  
 ry. vien

Sigisbert Roy de Mets, fit empoison- rpa  
 ner Childebert Roy de mets, son fils & ion  
 sa femme en vn baing, fit occire Ge- e sa  
 morties Prince de la Cour du Roy à R  
 Theodobert son arriere fils, lequel eox  
 pour ceste cause la bannit de sa Cour are  
 & son Royaume. Elle ainsi deiettee se are  
 retira vers son autre arriere fils Theo- tel  
 doric Roy d'Orleans, & par son com- r  
 mandement furent occis le Duc Ca- r  
 tinus & le Duc Gilles. Elle sema diui- r  
 sion entre ledict Theodoric & Clotai- r  
 re Roy de France, lesquels se ioigni- r  
 rent



est en bataille si furieuse que les corps  
morts empeschoient le cours de la ri-  
viere d'Aisne. Elle fit tuer Bertouault  
Maire du Palais dudit Roy Theodo-  
ric. Incita iceluy Theodoric cōtre son  
frere Theodobert Roy de Mets, don-  
nant à entendre audit Theodoric  
qu'iceluy Theodobert estoit bastard.  
Elle fit couper vn des pieds à vn che-  
ualier nommé Vtile, & là fit occire vn  
autre cheualier nommé Bolsus. Elle  
fit lapider saint Disier Archeuesque  
de Vienne, estant rappelé de son exil,  
fit repudier & separer Hermenberge  
de son mary Theodoric. Enuoya en  
exil saint Colombain Conseiller du  
dict Roy. Par sa persuasion le Roy  
Theodobert occit Belchide sa femme.  
Elle renouuella la haine entre Theo-  
doric & Theodobert en telle maniere,  
que la bataille donnee, ledict Theodo-  
bert s'estant sauué dans Colongne, fut  
occis, & sa teste ietee par dessus les  
murailles au camp de Theodoric. Elle  
tua de glaive deux fils bastards dudit  
Theodobert, & le tiers qui estoit en

LE THRESOR DES

maillot le print par le pied & le frappa la teste cōtre la muraille faisant voler la ceruelle. Continuant son mal fit empoisonner iceluy Roy Theodoric estant au baing, dont soudainement mourut: finalement ayant faict mourir tant de Princes & Seigneurs, par sentence des nobles de France elle fut attachee par les cheuetix: vn pied & vn bras à la queuë d'vn cheual, & trainee par le camp du Roy Clotaire ij. où toute deschiree par pieces elle mourut, Elle fut ensepulturee, à S. Martin d'Autun.

*L'extraict  
d'une chroni-  
que S. Denys,  
dit qu'on luy  
coupa un  
bras & un  
pied, & que  
elle fut des-  
chiree à  
cheuaux.*

Clotaire ij. fit occire en sa presence Sigisbert & Corbes fils bastards de Theodoric Roy d'Orleans.

Austrichilde femme de Gontran Roy d'Orleans se mourant de peste, & n'ayant sceu recouurer sante par les medecins, pria son mary, si tost qu'elle seroit decedee, il fist mourir iceux medecins, lesquels (disoit elle en mentant) l'auoient empoisonnee, & la faisoient mourir: ce que son mary luy octroia & mit à execution.

Ermenfroy Roy de Thuringue ou Lorraine à la persuasion de sa femme Mauberge fille de Thierry Roy d'Italie fit tuer cruellement ses deux propres freres.

Iean Roy d'Angleterre allant à cheual le long d'un coutau de mer à costé de son nepueu le Duc Artus de Bretaigne : iceluy Roy occit de son espee ledict Duc son nepueu, & le prenant par l'un des pieds le precipita en la mer, alors troublee & agitee des vents, & oncques puis le corps du Duc ne fut veu.

---

*Des mœurs & conditions particulieres d'aucuns Rois.*

TITRE XX.

**M**erouee iij. Roy Payen fut victorieux, sage & bon Iusticier.  
 Childeric iiij. Roy de France Payen fut homme lubrique, voulant vser par force des femmes & filles

de ses subiets : & pour fournir à ses voluptez ieuoit tailles, emprunts & exactions sur les François, desquels il encoururent la hayne & malueillance.

Clouis premier Roy Chrestien, estoit homme de belle corpulence, vaillant & hardy, de noble cœur & sage, aimé & crainct de tous ses subiets.

Aribert Roy de Paris fut luxurieux, abusant des Dames suiuanes la Cour de la Royne son espouse.

Gontran Roy d'Orleans fut sage, & homme chualeureux, ayman l'Eglise, Paix & Iustice ; & subiect à l'amour des femmes.

Le Roy Chilperic premier, fut si lascif qu'il menoit ordinairement avec luy vne troupe de concubines desquelles en espousa plusieurs. Il estoit cruel, menteur, leger : Imposa tailles & tributs : fut ennemy des homes de sainte vie & Ecclesiastiques : pouruoiant les indignes aux benefices. Il escriuit certains liures en vers Latins qui furent supprimez & censurez apres sa mort. Au reste il n'aima

onques personne, & aussi ne trouua  
iamais homme qui fut son amy.

Clotaire ij. du nom fils dudit Chil-  
peric fut doué de bonnes mœurs, bien  
aduisé & craignant Dieu. Il enrichit  
beaucoup d'Eglises, fut grand guer-  
rier & preux aux armes, aimant le de-  
duit des bois & de la chasse.

Dagobert son fils fut de vertueuses  
mœurs, ayant Dieu, honorant l'E-  
glise & ses ministres. Il estoit hardy,  
courageux & puissant en ses guerres.  
Il fut defenseur du droict des Veuf-  
ues & Orphelins: Il aima droicture &  
Iustice: fut aimé des François & craint  
de tous ses voisins & de ses ennemis.

Clouis ij. son fils fut de petit enten-  
dement, subiect à gloutonnie, luxure  
& auarice.

Charlemagne resplandit de toutes  
vertus qui rendent le Prince louable,  
tant du deuoir enuers Dieu & son  
Eglise, que de ses exercices de guerre,  
& administration de Iustice. Il estoit  
de grande stature, fort & puissant au-  
tre les autres hommes, courtois, libe-

ral aux siens & aux estrangers, & cruel  
à ses aduersaires. Il mangéoit peu de  
pain & beaucoup de chair, & peu de  
venaison, beuvoit trois ou quatre fois  
à son repas, faisoit lire les histoires; se  
vestoit ordinairement à la mode Fran-  
çoise, & tousiours portoit quelque  
glaiue à sa ceinture. Il chantoit volon-  
tiers allant par les champs, sçauoit par-  
ler sept ou huit langues, faisoit nour-  
rir ses fils aux armes & aux lettres, &  
ses filles en ouurage de soye, laines &  
linges. Il s'accointa tousiours des plus  
grands Princes du monde, & mesme-  
ment des Payens & Sarrazins, afin de  
les rendre plus fauorables vers les  
Chrestiens. Luy mesme vuidoit sou-  
uent les causes des parties litigantes,  
fut charitable aux pauvres, & porta  
grand honneur aux hommes doctes &  
lettrez, faisoit plusieurs largesses aux  
pelegrins estrangers, estoit prompt à punir  
les Iuges qui offensoient en leur  
estat par dons & concussions. Il estoit  
de sept pieds de hault, la teste ronde,  
gros yeux, grand nez & ouuertes nari-

nes, la face ioyeuse & alaigre. Pour se mōstrer au peuple qui desiroit le voir aux iours des festes il se vestoit d'habit long de drap d'or à collier au camal d'or, son chef couuert en façon d'vne carmignolle avec vn chappellet en façon de couronne d'or garny de pierres precieuses, & vn diadesme de mesme le chappelet, les chausses semelees à la mode d'Italie garnies de riches pierreries, se leuoit deux fois la nuict se pourmenant pour prédre aduis des plus pesantes affaires de son Royau-me. Il estoit brief en paroles & execution, & rachetoit volontiers les Chrestiens prisonniers des infideles. Finalement il ordonna à son trespas que tous ses biens meubles fussent dōnez aux Eglises, aux femmes veufues & orphelins.

Loys fils de Charlemagne fut Prince clement craignant & aimant Dieu, patient en aduersité, ayma son peuple, & se fit aymer de luy, le deschargeant d'imposts, emprunts & exactiōs, fit hōneur à sainte Eglise & à ses mini-

stres, aimoit la chasse, & escoutoit volontiers les causes de ses subiects pour y affoir iugement.

Charles le Chauue fils dudit Loys, se vestoit non à la maniere des François, mais des Grecs, portant vne longue Dalmatique qui le couuroit iufques aux talons, & auoit la teste enuelopee d'vn couurechef de soye, cōme vn tolopan de Turquie, & portoit vne courōne d'or dessus, & auoit à son costé vn badelaire Turquois en façon d'vn cymeterre.

Le Roy Robert fut de bōnes mœurs & conditions, aimant les lettres, & hōmes doctes. On dict de luy que iamais ne destitua aucun de ses officiers, s'il n'auoit forfait en sa charge.

Philippe Auguste aimoit & craignoit Dieu, qui est le commencement de sapience, fit defendre les iuremēs, blaphemes, ieux, tauernes, & bordaux, fut ennemy des persecuteurs des Eglises, fit certaines ordonances sur la prouision des benefices, & dressa par testament plusieurs laiz de pieté



contenues aux Annales.

Loys vij. dit le Piteux, fut sage, & vaillant Prince, qui traita doucemēt ses subiects, sans les charger de tributs & impôts. Il aima la paix, & sous lui furent reparees, & edifiees plusieurs places, villes, chasteaux & Eglises, & plusieurs terres estans en friche furent employees en labour: & viuoit-on sous lui en toute commodité & tranquillite.

Loys viij. fils de Philippes Auguste, fut equitable, iuste, & de grand cœur. Il aima chasteté & continence, sans vser d'autre femme que de la sienne.

Sainct Loys fut grand zelateur de l'honneur diuin, chaste & continent, grand aumosnier, edificateur des temples de Dieu, amateur des saintes escritures. Il fit des ordonnances contre les blasphemés, ieux, tauernes, & bordaux. Il voulut que les estats des Bailifs, & Seneschaux fussent triennaires, & qu'ils rendissent compte de leur charge au bout du temps. Il aimoit verité & iustice: Conferoit les benefices

à hommes capables, & de vie irreprehensible. Au reste il possedoit en luy toutes les vertus qui rendent vn Prince accompli, digne de gloire & louâge.

Philippe le Bel, fut Prince, preux & vaillant aux armes.

Loys Hutin fut homme courageux, hardy & cheualeux de sa personne.

Philippe de Valois, fut Prince Catholique & biẽ fortuné en ses guerres.

Charles le Quint, eut l'amour & la crainte de Dieu deuant les yeux, fut catholique, & amateur des sciences, reuera l'Eglise. Fut orné de vertus, sage en conseil, prudent en armes, & diligent en execution, & porta grand zele au faict de la iustice & police de son Royaume. Il assistoit souuent en Parlement, pour faire droict aux parties, pouruoit ses loyaux seruiteurs, marioit les pauvres filles par argent qu'il leur donnoit, estoit protecteur des femmes vefues, & tuteur des orphelins, & pour sa prudence & vertueuse conduite, ce nom glorieux de sage luy est demouré.

Charles septiesme, fut Prince de bon esprit, de sens aigu, & de seure conduite, croyant bon conseil, obseruateur de iustice enuers ses subiects, & victorieux de ses ennemis.

Loys vnzieme, ne portoit point de riches habits, se vestoit legerement, estoit facetieux, soupconneux, simulateur, vindicatif, gaignoit les hommes par promesses & argent, quand il en auoit affaire : craignoit tousiours de auoir vn Prince voisin plus grand que luy, & aymoist la guerre, hayoit les lettres, se seruoit de gens de basse condition, craignoit les poisons, & ne se fioit qu'en luy mesmes.

Charles viij. son fils fut humain, clement, liberal, consciencieux, descouuert, sans fiction, de grand entreprise, dur au labeur, & bien aymé des siens.

Loys xij. fut Prince sage, meur, & temperé, amateur de son peuple, bon iusticier & grand guerrier.

François premier du nom a esté amateur des sciences, & des arts, tant liberaux que mecaniques, s'esjouif-

soit en la musique & aux vers François, estoit magnifique, liberal, vaillant de sa personne, & prudent contre les incommoditez de fortune, riche & opulent, & de vie delectable.

Le Roy Henry deuxiesme a esté dit le liberateur des oppressez, & la retraite & refuge des estrangers. Car il print la protection d'Octauio Ferneze, contre l'Empereur Charles cinquiesme qui luy vouloit enleuer Parme, comme il auoit Plaisance, des Corfes, des Sienois, du Pape Paul quatriesme, & de la liberté des Allemãs. Il estoit bon & aymé de tous, suiuant mesme son Anagramme : *Royés de nul hay*. Il ne haïssoit point les lettres & gens doctes : car il adiousta deux lecteurs Royaux, au nombre de feu son pere. d'heureuse memoire : se delectoit au ieu de la paulme, du paillemaille, à piquer cheuaux, se plaisoit aux ioustes & tournois, se laissoit gouuerner, excessiue-ment liberal & de belle taille de corps.

François deuxiesme son aîné au

parauant nommé Roy Daulphin, fut d'un naturel debonnaire & traictable, rapportoit plus de corpulence à sa mere, qu'à son pere, se laissoit gouverner aux suggestions, n'estoit gueres sain, se plaisoit au ieu de paulme: & attēdu la bonne nourriture qu'il auoit eu, & l'esperance qu'on en conceuoit, est vraysemblable qu'il eust esté grandement vertueux & renommé, s'il eust vescu plus longuement.

Charles neufiesme, n'ayant que troubles durant son regne, fut martial de grand cœur, se plaisoit aux exercices du corps, ieu de paulme, de palle-maille, & sur tout à la chasse, autāt que Prince qui ait oncques esté, iusques à poursuyure les Cerfs & porcs sangliers trois iours de suite incessammēt: grād dissimulateur, aimoit la Poësie & la Musique; il souloit dire, parlant des Poetes, qu'il les falloit entretenir cōme les bons cheuaux & genereux, aufquels on ne doit donner d'auoine & de foin que par mesure, & sans les saouler.


Henry troisieme son successeur, fut d'un naturel benin & paisible, nullement ambitieux au prix des autres Princes, pouuant empieter la plus part des pays bas de Flandres & du Portugal, s'il eust accepté les offres qu'on luy faisoit: n'estoit point curieux de vestemens, ne se plaisoit gueres aux exercices du corps, mais beaucoup à ceux de l'ame, ieunant & faisant abstinence, & allant souuent en pelerinage à pied, & se montrant plus deuot que Prince de son temps aimoit la musique. Apres son voyage de Polongne, ayant veu que tous les grands Seigneurs & Palatins entendoient plusieurs langues, & mesme la Latine, il voulut l'apprendre, ensemble l'Italienne & l'Espaignolle: quand à la Françoise, il estoit des plus eloquens de son Royaume.

Henry quatrieme à present regnant, est de tout temps estimé grand Capitaine, estant accompli des quatre parties, que pour ce faict Ciceron disoit estre requises à vn parfait Ca-

pitaine. A dès le berceau combattu contre la nécessité, qu'il a surmontée par sa patience & vertu: de belle taille, garde sa foy & parole inviolablement, sobre & peu curieux de son manger & boire, & moins encor en ses habits, se delectant fort à faire bastir, principalement à faire acheuer les bastimens ja commencez, se fie rondement à l'autrui, se descharge & confie entièrement des finances, police & iustice à ses officiers, ne se reseruant que le maniment des armes: mais sur tout sa bonté & clemence pardonnant à ses plus grands ennemis, le recommande par dessus tous les Princes qui jamais ayent porté couronne.

*Des Rois qui ont aimé les lettres.*

## TITRE XXI.

 Hilperic premier du nom, homme fort vicieux, neantmoins amateur des lettres, composa quelques liures en vers Latins, & mesmement vn Epitaphe sur le sepulchre de saint Germain Euesque de Paris, & adiousta cinq lettres Grecques à l'Alphabet Latin, comme j'ay annoté en mes Antiquitez de Paris.

Charlemagne en ses repas faisoit ordinairement lire deuant luy, principalement les liures de saint Augustin de la cité de Dieu, lequel il faisoit porter tousiours avec luy, & le faisoit mettre derriere le cheuet de son liét, comme Alexandre son Homere. Il scauoit elegamment parler les lāgues Latine, Hebraïque, Arabique, Françoisse, Escossoise, Allemande, Flamande, & au-



res langues. Le plus souuent la nuit il interrompoit son sommeil, & se leuoit pour escrire les memoires, pour la conduicte des affaires de son Royau- me, & entre deux sommes, il disoit volontiers quelque cantique & hymne du Psaultier de Dauid. Il institua vingt trois paraphes ou chapitres de loix, constitutions, & ordonnances pour l'usage des François & Allemans, & pour le gouuernement des ministres de l'Eglise, & tant aima les sciences qu'il fonda les Vniuersitez de Paris, de Pauie, & autres.

Robert honora les gens de lettres, & estoit docte. Il composa des Cantiques Latins, qui sont chantez en l'Eglise Chrestienne, lesquels nous appellons Proses : entre lesquelles nous auons la Prose en l'honneur du saint Esprit, *sancti spiritus adsit nobis gratia*. Vne de la natiuite nostre Seigneur, qui commence, *Iudæa & Hierusalem*. Vne de S. Pierre, *Cornelius Centurio*. L'autre de S. Denys, & ses compagnons commençant, *O constantia martyrum laudabilis* : fit

aussi l'oraison desdits Martyrs, *Concede nobis Domne*: Et chantoit volontiers aux temples, reueſtu des ornemens ſacerdotaux.

Le Roy ſainct Loys porta grand honneur aux gens Eccleſiaſtiques, liſoit ordinairement le Pfaultier de Daud, eſtudioit en la ſainte eſcriture, les ſentences de laquelle il pratiquoit en ſa maniere de viure, & les alleguoit ſouuent: & constitua de treſſainctes ordonnances, conformes à la vraie Theologie.

Je n'ay autre argument que les Rois Philippes le Bel, & Charles v. ayēt eſté amateurs des lettres, ſinon que Philippes a faiēt traduire en langue François, le liure du cœur de Philoſophie, Boëce de la conſolatiō de Philoſophie, les merueilles d'Irlāde, & quelques liures de la ſaincte Eſcriture, qui ſe ſont trouuez en vieux parchemins eſcrits à la main. Et Charles a faiēt traduire la Bible en François, les Ethiques & Politiques d'Ariſtote, Valere le grand, & autres Hiſtoriographes, qui ſe tiennēt

en la librairie du Roy. Et de luy est escrit, que durant ses guerres, il estoit journellement en son chasteau de Vincennes à escrire toutes les depeches des affaires de son Royaume.

Charles huitiesme aima la lecture des liures moraux, & des histoires en langue Françoise.

François premier de ce nom, a tant porté d'honneur aux lettres, qu'il a institué pensions & gages ordinaires, aux docteurs des lāgues Hebraique, Grecque, & Latine, en la ville de Paris : & luy est demeuré apres sa mort, pour tiltre d'excellence, Restaurateur des arts & bonnes lettres : & a escrit certains traictez en ryme Françoise. Je ne veux pas inferer par si peu de Rois & y nommez, qu'il n'y en ait eu de lettres d'avantage, mais il n'en appert veres de tesmoignage, excepté qu'à aucuns on a offert quelques traductions de liures Latins, en François, qui se retiennent, avec quelques vers, en vieux langage, selon le naturel du temps.

## LE THRESOR DES

Et quant aux deux derniers dece-  
dez, ils ont aimé les histoires, la musi-  
que, la Poésie: & leur table estoit tous-  
iours enceinte de gens de sçauoir: &  
mesmes Henry troisieme estoit des  
plus faconds & diserts en la langue  
Françoise, que gentil-homme de son  
Royaume.

---

*Des Rois & Princes de France qui ont  
voyagé, & subiugué les nations estranges.*

## TILTRE XXII.

**L**E Roy Clouis entra en Alle-  
magne, où il obtint vne gran-  
de victoire, contre les Alle-  
mans, qui fut la cause qu'il se fit bapti-  
fer.

Il fit guerre à Gondemar Roy de  
Bourgogne, & le rendit son tributaire.

Theodobert fils de Theodoric, Roy  
de Mets, chassa les Danois de Germa-  
nie, les desconfit, & tua Clochilaic leur  
Roy.

Childebert, & Clotaire Rois de France, entrerent en Bourgongne à puissance d'armes, chasserent le Roy Gondemar, prindrent sa femme prisonniere, & mirent la seigneurie à leur subiection.

Le Roy Childebert voyagea en Espagne, print la cité de Tolette, assiegea Saragosse, fit grandes conquestes, & en rapporta de riches despoilles, par deux voiages avec son frere Clotaire.

Theodobert Roy de Mets, mena guerre en Italie, & en conquit vne certaine partie, qu'il rendit tributaire, depuis les Alpes, iusques à la mer.

Le Roy Clotaire deuxiesme deffit en bataille par deux fois les Saxons, que nos anciens nomment les Sefnes. Il entra en Saxonne, mit tout à feu & à sang, & fit mourir tous les masles qu'il trouua plus hauts que son espee.

Sigisbert fit guerre aux Huns, & les desconfit, & donna leurs terres à habiter aux Saxons.

Childebert Roy de Mets fit longue

guerre en Italie; contre les Lombards, de Ro  
dont il rapporta grands richesses. il deff

Le Roy Dagobert premier voyagea terre  
en Esclauonnie, y fit la guerre, & pour le Rf  
venger certaine iniure, dont il se ref. les Sar  
sentoit, il leur fit tel party, que son pe. doc, 9  
re auoit faict aux Saxons: car il tua tous pour  
ceux qui estoient plus grands que son C  
espee. Marc

Pepin Heristel Maire du Palais de ceux  
France sous le Roy Clouis troisieme, nel  
fit guerre à Raduol Duc de Frize, Sar. Le  
razin, & le desconfit en bataille, & à sa  
poursuite, ceux de Frize qu'il auoit  
subiuguez, furent Chrestiens. Et

Charles Martel son fils, Maire du  
Palais, combattit & subiugua les Sa-  
xons, ceux de Bauieres, chassa les  
Sarrazins de France, lesquels il des-  
confit en vne bataille, entre Tours,  
& Bourges: & furent trouuez les  
Sarrazins morts (de compte faict)  
trois cens quatre vingts cinq mil, &  
des François, n'en moururent que  
quinze cens. Il print toute la Bour-  
gogne contre le Comte Gerard

de Rouffillon : marcha en Frize, où il deffit le Duc Popon, & ioignit la terre à la Couronne de France: passa le Rhin, & deffit les Saxons, chassa les Sarrazins de France, & de Languedoc, qui estoient descendus d'Espagne pour la seconde fois.

Carloman, & Pepin enfans dudict Martel, firent la guerre aux Saxons, & à ceux de Bauieres, faisant grandes conquestes en Allemagne.

Le Roy Pepin, à la requeste du Pape Estienne, passa deux fois les Alpes, pour faire la guerre à Astulphe Roy des Lombards, qu'il assiegea dās Pavie, & le contrainit de rendre au Pape les terres de l'Eglise.

Il fit la guerre aux Saxons, lesquels il subiugua, & rendit tributaires de trois cens cheuaux de parement, qu'ils deuoient par chacun an presenter au Roy de France.

Combien qu'Aquitaine soit en France, si est ce que ie ne veux obmettre q ledict Pepin fit longues guerres con-

tre Gaifer Duc d'Aquitaine, par neuf voyages, & au neuvième ledit Gaifer fut occis, & mit la Guyenne en ses mains.

Charlemagne son fils passa treize fois en Saxonne contre les Sarrazins, pour les dompter & surmonter leurs rebellions: au neuvième voyage il en fit decapiter quatre mil cinq cens sur le fleuve nommé Alara, pour auoir cōspiré contre luy. Au treizième & dernier voyage leur fit si forte guerre outre le fleuve d'Albe, & tellement les poursuivit, qu'il les deffit: & contraindit ceux qui restoient de passer en France, & leur donna le pays de Flandres, pour habiter: d'eux sont venus les Flamans & Brabançons, lesquels parlent encores quasi le langage de Saxonne.

Ledit Roy Charlemagne, alla deux fois en Lombardie, occit le Roy Disier, & supprima le Royaume des Lombards. Il guerroya par deux fois les Hongres, & à la troisième fois fut perdue toute leur gloire. Il alla par cinq fois en Bo-



hème, contre les Esclavons. Il fit guerre contre le Duc de Bavières. Il voya-  
gea trois fois à Rome : & au troisième  
voyage, il fut sacré Empereur. Il passa  
quatre fois en Espagne contre les Sar-  
razins, & au dernier passage son arrière-  
garde fut deffaicte à Roncevaux. Il fit  
vn voyage en Hierusalem, à la requé-  
ste de l'Empereur de Constantinople,  
& revint par devers ledict Empereur,  
en ladite ville de Constantinople. Ce  
sont ses voiages és pays estrangers. Son  
fils Pepin alla contre les Huns en Pan-  
nonie, passa en l'Isle de Corsegue, & à  
Venise qu'il submit à l'obeyssance de  
l'Empereur.

L'Empereur Loys le Debonnaire,  
mena la guerre contre Lindemut, ou  
Lindevvir Roy de Pannonie la basse, &  
contre le Roy des Abroditiens, qu'il fit  
baptiser.

Charles le Chauue passa deux fois  
par armes en Italie, iusques à Rome.

Philippe premier du nom enuoya  
grande cheualerie en Espagne contre  
les Sarrazins. Et durant son regne les

LE THRESOR DES

Princes & Seigneurs François leuerent vne grande armee, iusques au nōbr de trois cens mil hommes, dont fut chef Godefroy de Buillon, Duc de Lorraine, pour passer en la terre sainte, laquelle ils conquirent contre les Sarrazins, & fut ledit Godeffroy couronné Roy de Hierusalem, enuiron l'an mil quatre vingt & seize.

Loys le ieune septiesme, dict le Pieux, fit le voyage en la terre sainte, & reuint par Rome saluer le Pape Eugene.

Philippes le Conquerant, fit le voyage d'outre mer, & Henry Comte de Champagne, fut sacré Roy de Hierusalem. Les François prindrent la cite de Constantinople, & la restituerent au ieune Prince Alexis.

Saint Loys avec grandes armees & compagnies de Princes, & seigneurs de France, fit deux voyages, l'un en Sirie, & l'autre en Affrique. Au premier il print la cite d'Amiette, mais son armee fut deffaite auant Massere, où il tenoit le siege: & fut prisonnier avec ses

frere  
ce il  
Ro  
des  
que  
ces  
pa  
a

freres, & mis à rançon: au second voyage il trespassa en l'Isle de Carthage, au Royaume de Thunis, auparavant ces deux voyages plusieurs Princes & Seigneurs François s'estoient croisez, du consentement du Roy saint Loys: & passerent outre mer en la terre sainte, où ils firent plusieurs exploits d'armes: & grandes conquestes.

Charles Comte d'Anjou, frere du Roy saint Loys passa en Italie, & conquesta les Royaumes de Naples, & de Sicile, contre Manfred, le Bastard de l'Empereur Federic. Il vint au siege de Thunis, le iour que le Roy saint Loys son frere deceda; liura le lendemain la bataille au Roy de Thunis, qu'il fit son prisonnier, & le rendit tributaire.

Philippe le tiers son fils mena la guerre en Arragon contre le Roy Pierre, qui s'estoit fait couronner Roy de Sicile.

Messire Bertrand du Guesclin, Connestable de France, mena les compagnies Françoises en Espagne, contre

le Roy Pierre de Castille, & conquist tout le pays, qu'il mit entre les mains de Henry: lequel il fit couronner Roy d'Espagne.

Loys Duc d'Anjou, frere du Roy Charles vj. passa l'Italie iusques aux Roiaumes de Naples & de Sicile, pour les posseder par armes, où il trespassa.

Regnant ledit Charles sixiesme, Loys Duc de Bourbon, leua vne armee de huit cens Cheualiers, & leur suite, & luy accõpaigné du Comte de Harcourt & du Seigneur de la Trimouille, passa en Barbarie & en Affrique contre les Sarrazins. Pour la seconde fois iceluy Roy Charles sixiesme y enuoya quinze cens lances, Cheualiers, & Escuyers, dont ledit Duc de Bourbon estoit chef, lequel mit le siege deuant Thunis, & en rapporterent grandes richesses.

Messire Jean le Maingre, dit Bouciquaut, Mareschal de France, sous l'adueu dudit Roy Charles sixiesme, passa en Italie, mit en l'obeyssance du Roy les citez de Genes, Plaifance, Pauie,

Milan, & plusieurs autres: & alla deux voyages sur les Sarrazins, qui tenoient le siege deuant Constantinople, lesquels il contraignit leuer, & s'en departir, rapportant la victoire.

Le Roy Charles viij. passa en Italie, accompagné de xxxvj. Princes & Seigneur de nom, de quatre mil hommes d'armes, & xxx. mil hommes de pied: fit ses entrees, comme Roy, és villes de Thurin, Quiers, Ast, Mortaire, Pauie, Plaisance, Saint Denys, Luques, Pise, Florence, Sienes, Montflacon, & en Rome: conquist le Royaume de Naples, remporta la victoire à la iournee de Fornoue, & retourna sain & sauf (en l'aage de xxiiij. ans) en France.

Le Roy Loys xij. passa en Lombardie, conquist la Duché de Milan, & les terres de l'Eglise, lesquelles il rendit au Pape Iules ij. eut victoire cōtre les Espaignols, prés Rauenne, & fit emmener prisonnier en France Loys Sforce, vsurpateur de ladite Duché de Milan.

Le Roy François premier du nom,

reconquist la Duché de Milan, & enuoya prisonnier en France le Seigneur Maximilian Sforce: deffit xv. mil Suisses au camp de Marignan, tint ses forces en Italie contre l'Empereur Charles v. retourna en Italie en personne, où il fut pris deuant Pauie, mené en Espagne, & depuis estant retourné en France, entretint les guerres en Italie, dōt monsieur de Lautrec fut chef, mit le Piedmont, & la Sauoye en son obeissance, & obtint victoire, en la personne de monsieur d'Anguien, à Serizoles en Piedmont contre les Espagnols.

Le Roy Henry deuxiesme du nom, ayant accepté, en faueur des Allemãs & de leurs libertez, le tiltre de Protecteur de la Germanie, passa avec vne braue armee en Allemaigne, iusques deuant la ville de Strasbourg, où il se campa, s'estant desia faisi en son voyage de la ville de Mets: fit son entree dedans la ville de Haguenuau, ville de Allemaigne: & se retirant en France, par la Duché de Luxembourg, print

Danuilliers, Iuoy, Cymay, Montmedi, Astenay, & autres sur l'Empereur Charles cinquiesme. Enuoyades grandes armées en Toscane, Rome, Naples, & l'isle de Corse, & Lombardie, pour secourir le Pape, les Sienois, les Corfes, & le Duc de Parme & Comte de la Mirande.

---

*D'aucuns Rois, Princes & Princesses, decedez d'autre mort que naturelle.*

### TITRE XXIII.

**R**edegonde femme du Roy Chilperic, selon aucuns historiens, & Landry Maire du Palais, son adultere, apres le trespas de son mary Chilperic, qu'elle auoit faict tuer par iceluy Landry, furent eux deux, par sentence des Barons de France, trainez nuds sur terre, & bruslez.

*Ancienne  
Chronique  
à la main.  
Auteur  
ancien.*

Brunechilde Roynne de Mets, fut trainee à la queuë d'un cheual, par le

LE THRESOR DES  
camp du Roy Clotaire ij. Aucuns ont  
escriit qu'elle fut tiree à quatre che-  
uaux, à la Croix du Tiroir en la ville de  
Paris, atteinte & cōuaincue de la mort  
de dix Princes du sang.

Charles le Chauue Roy, estant ma-  
lade, fut empoisonné par Sedechias  
Iuifs, son médecin.

Carloman Roy, fils bastard de Loys  
le Begue, piquant son cheual, & pour-  
suiuant vne fille iusques à l'huis d'une  
maisonnette, y entra à cheual, & se  
rompit & froissa tout le corps.

Loys aussi Roy son frere, poursuiuant  
vn Sanglier avec l'espieu, fut trauersé  
d'un traict que quelqu'un de sa com-  
pagnie tiroit à la beste.

Raoul vsurpateur de France, mou-  
rut estant mangé de Cirons.

Loys v. du nom, dernier de sa race,  
mourut par poison.

Philippe fils de Loys le Gros mou-  
rut d'une cheute, tombant sur le paucé,  
par vn pourceau qui se mit entre les  
iambes de son cheual, & se brisa la te-  
te.



Le Roy Henry ij. trespassa, ayant esté frappé d'un coup de lance, dont l'esclat rompu & brisé par pieces luy entra en la teste, ainsi qu'il couroit en lice, au tournoy qu'il auoit entrepris en la rue saint Anthoine à Paris, pour l'esjouissance de la paix, & des Mariages de Philippes Roy d'Espaigne, avec Elizabeth sa fille aînée, & du Duc de Sauoye, avec Marguerite sa sœur fille de François premier, en l'an mil cinq cens cinquante neuf.

Charles Roy de Nauarre, ayant les membres refroidis, fut par conseil des medecins enueloppé & cousu dans vn drap, trempé en eau de vie. Celuy qui cousoit le drap dās lequel il estoit, pour plustost couper son fil, le mit à la chandelle, & subitement le drap s'enflamma entierement & le brusla.

Henry Roy d'Angleterre, vsurpateur de France, mourut au bois de Vincennes, mangé de poulx, qui luy fortoient de la chair, & par les pores de son corps.

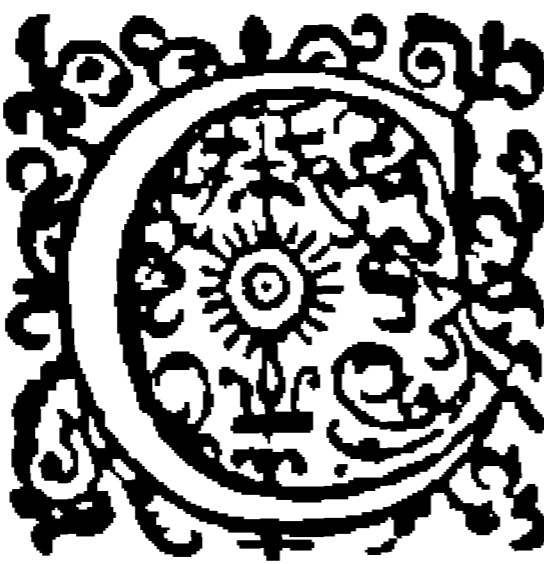
Le Roy Henry troisieme mourut

LE THRESOR DES  
d'un coup de cousteau qu'un Jacobin  
nommé Jaques Clement, luy donna  
dans le petit ventre à saint Clou, le  
premier d'Aoust 1589.

---

*Les Vsurpateurs de la Couronne.*

TITRE XXIII.

 Carloman & Loys bastards du  
Roy Loys le Begue, qui laissa  
à sa mort son espouse encein-  
te de Charles le Simple, s'emparerent  
du Royaume pendant les premiers  
ans dudit Charles le Simple, & le tin-  
drent ensemble quatre ans, & ledit  
Carloman vn an d'avantage apres la  
mort de son frere Loys, puis mourut.

Loys surnommé Fayneant, fils du-  
dit Carloman, eut la couronne apres  
son pere, cinq ans, & non l'administra-  
tion du Royaume, pour sa pusillanimi-  
té qui fut baillee à Charles le Gros  
Empereur.

Eude Comte d'Angers, apres la

mort dudit Faineant, par la delibération des Princes de France, s'empara de la couronne, & la tint neuf ans & plus, & la laissa audit Charles le Simple, vray successeur d'icelle.

Raoul fils du Duc de Bourgonne, apres le trespas de Charles le Simple, vsurpa la couronne deux ans, pendant l'absence de Loys quatriesime son fils ieune enfant, qui estoit en Angleterre avec sa mere, lequel fut Roi apres la mort dudit Raoul.

Henry Roy d'Angleterre, qui se fit couronner Roy de France en l'Eglise nostre Dame de Paris, dont il ne iouyt gueres, car les Anglois furent chasses de France peu de temps apres.

Ceux cy n'ont point d'effigies au Palais de Paris, comme non estans Rois legitimes.

Et est à noter que depuis ces deux bastards deslus nommez, iusques à Hue Capet, les Rois deuiendrent lasches & pusillanimes, se laissant gouverner par les Cōtes de Paris, qui leur firēt vn tel tour, que les Maires du Palais auoient

LE THRESOR DES  
faict à ceux qui estoient descendus du  
Roy Clouis: & en leur maniere de vi-  
ure est verifiée la vision du Roy Chil-  
derich.

*La vision du Roy Childerich.*


Bassine la premiere nuit de ses  
nopces, avec le Roy Childerich, le pria  
de s'abstenir de copulation charnelle,  
& qu'il eust à se tenir à la porte de son  
Palais. Il alla, & vit en la cour cōme des  
Licornes, Leopards, & Lyōs. Cela veu,  
s'ē retourne tout espouuēté en sa chā-  
bre, & le racompta à la Roÿne: laquel-  
le le pria d'y retourner pour la secon-  
de fois: ce qu'il fit, & vit comme des  
Ours, Loups, & autres bestes rauif-  
santes courans sur les vnes aux autres.  
Estant reuenu annonça à la Roÿne sa  
vision: laquelle le pria à grand instan-  
ce de retourner: lors luy sembla voit  
des Chiens, Chats, & autres petits ani-  
maux, qui se mordoient & deschiroiēt  
l'un l'autre. Au matin la Roÿne luy  
exposa ses visions, disant que de leur

semencé sortiroient de nobles Rois, forts, & vaillans comme Licornes & Lyons: que la seconde lignee seroit enclinee à rapine, comme Loups & Ours: & par les Chiens & Chats qui se batoient, estoit signifié que vers la fin du regne, ceux qui tiēdroient la couronne, seroient sans vertu, vicieux, enuieux, & auares, & les petits animaux denotoient le populaire, qui s'entre occiroit l'vn l'autre.

---

*D'aucuns Princes & Princesses bannis, ou exiléz en perpetuelle prison.*

TITRE XXV.

 Hilderic premier du nom, Roy de France, pour ses lubricitez fut enuoyé en exil, & chassé par les Seigneurs François, deux ans apres son couronnement, & reuocé l'an viij. c. de son exil.

La Royne Brunehaut, pour ces ma-


lices, fut enuoyee en exil à Rouen, d'où elle sortit.

Sordoree femme du Roy Chilperic, fut enuoyee en exil au Mans.

Marguerite fille de Robert Duc de Bourgogne, & femme de Loys Hutin, lors Roy de Navarre, & Blanche fille d'Othelin Comte de Bourgogne & d'Artois, femme de Charles le Bel, lors Comte de la Marche, pour auoir esté trouuees coupables d'adultere, furent condânees en perpetuelle prison, au chasteau Gaillard d'Andely: où elles finerent leurs iours. Les deux Cheualiers Gautier d'Aunoy, & Philippes d'Aunoy trouuez en adulte-reauec elles, eurent les genitoires coupez, furent vifs escorchez, & apres trainez, & pendus.

*Regents en France.*

## TITRE XXVI.

 Charles Martel premier Regent en France par l'espace de 25. ans. pour la pusillanimité des Rois.

Charles Duc de Normandie, fils du Roy Jean, fut Regent en France en l'absence de son pere, estant prisonnier en Angleterre.

Charles fils du Roy Charles le Quint a esté Regent au Roiaume, selon le registre de la chābre des Comptes.

Loys de France Duc d'Anjou, oncle du Roy Charles vj regent en France, sous ledit Charles vj.

Charles fils du Roy Charles vj. Regent en France viuant son pere.

Pierre Duc de Bourbon Regent en France, sous le Roy Charles viij. pendant son voiage au royaume de Naples.

LE TRÉSOR DES

Philippes Comte de Poitiers, frere du Roy Loys Hutin, fut Regēt en Frāce, pendant le temps que la Royne Clemence vefue dudit Hutin estoit enceinte d'un fils, qui fut nommé Jean, lequel vesquit huit iours, & est entre les effigies des Rois au Palais de Paris.

Simon Comte de Nesle, & Mathieu de Vandosme Abbé de S. Denis, regens en France en l'absence du Roy saint Loys, estant allé en Afrique.

Guillaume Archeuesque de Reims, Legat en France, & oncle du Roy Philippe Auguste, regent en France, avec Adelle mere du Roy.

Vincent de Beauvais en son histoire dict que Robert Clement frere de l'Euesque d'Auxerre, fut tuteur d'iceluy Roy Philippe Auguste.

En la mer des Croniques de France. Enguerrand de Marigni, est nommé par deux fois, coadiuteur & gouverneur du Royaume de France, & du Roy Philippe le Bel, estant iceluy Roy sur son dernier aage.



*Annotation touchant*

*les Regents.*

Aucuns admettent au nombre des Regents en France, tous les Maires du Palais de France, qui ont gouverné depuis le regne du Roy Clotaire i. iusques au Roy Pepin, qui fut le dernier Maire, ou Maistre du Palais de France, & depuis se fit eslire Roy. Le nombre d'iceux Maires du Palais sont environ xxiiij. Autres les mettét sous le titre des Connestables.

---

*D'aucunes Princesses, qui ont  
gouverné & regenté en  
France.*

TITRE XXVII.

**L**A Royne Fredegonde gouvernala Royaume de France, comme tutrice de son fils Clotaire ij. lequel elle porta en vne batail-

le luy estant en maillot, elle se trouua en d'autres batailles, & regenta l'espace de xiiij. ans iusques à son trespas.

Brunchault Royne d'Austrasie, prenant la tutelle de Theodebert & Thierry, enfans de son fils, gouuerna tellement quellemēt les terres, & seigneuries de cēs deux Rois.

*Les Annales  
la nomment  
S. Baudoir.*

Plectrude vefue de Pepin, Heristel Maire du Palais d'Austrasie, gouuerna le Royaume de France sous le Roy Dagobert deuxiesme.

La Royne bailde femme de Clouis ij. gouuerna la France en l'absence de son mary qui estoit allé faire vn voyage en la terre sainte: & regēta le Royaume trois ans, avec son fils le Roy Clotaire troisieme.

Adelle mere du Roy Philippes Auguste, regent en France, avec Guillaume Archeuesque de Reims, oncle du Roy, & Legat en France.

La Royne Blanche mere de saint Loys, administra au Royaume durant le basage de son fils, & en l'absence d'iceluy, estant aux voyages de la terre

saincte.

Anne de Frãce, dame de Beaujeu eut l'administration de la personne du ieune Roy Charles viij. son frere.

Madame Loyse de Sauoye Duchesse d'Anjou & d'Angoulesme, mere du Roy François premier fut Regente en France parauant, & lors que le Roy fut pris deuant Pauie, & gouuerna le royaume pẽdant qu'il fut prisõnier en espaigne ou elle eust de grãdes affaires

Catherine de Medicis Princeesse tres-excellẽte & tresuertueuse, vesue du feu Roy Henry deuxiesme, eut avec Anthoine de Bourbõ Roy de nauarre, leq̃l deceda peu de tẽps apres, le gouuernement des affaires du Roiaume de France (lesquels n'õt estẽ de petite importance,) pẽdant le bas aage & minoritẽ du Roy Charles neuuesme son fils lors qu'il entra à la couronne.

Et pour la secõde fois fut ladite Dame & Princeesse, regẽte en Frãce, pendant la derniere maladie, & mort dudit Roy Charles, & iusques au retour du Roy Henry troisesme son fils estant

LE THRESOR DES  
pour lors en son Royaume de Polo-  
gne, pendant lequel temps le Royau-  
me de France, estoit en grande con-  
trouerse, à l'occasion des guerres ciui-  
les.

---

*Des Royaumes annexez au iourd'huy  
à la couronne, qui estoient partagez  
entre les Rois anciennement, & des  
partages du Royaume à diuerses fois.*

### TITRE XXVIII.



Pres le trespas de Clouis pre-  
mier Monarque de Gaules,  
la Monarchie fut diuisee en  
quatre Royaumes, ou sieges de Royau-  
me. Le i. Royaume Paris, qui est le  
principal siege du Royaume de Fran-  
ce. Avec ce siege estoient ioingts Poi-  
tou, Touraine, le Maine, Aniou,  
& Aquitaine, où regna Childebert.

Le ij. Royaume Soissons, conte-  
nant Vermandois, Picardie, Flandres,  
Normandie, que tint Clotaire.

Le iij. Royaume Orleans, qui commandoit en Bourgongne, Daulphiné, & Prouence iusques à la mer, que posseda Clodomires.

Le iiij. Mets qui s'estendoit par toute Austrasie, Lorraine, & le pays de de-la & deça le Rhin, iusques à Rheins, dont Theodoric Bastard dudit Clouis fut Roy.

Ce partage a esté fait par deux fois entre les successeurs des Rois de France Monarques.

Outre ces principautez sont ces autres Royaumes.

Le Royaume de Bourgongne, erigé par les Goths, & continué au temps des Rois de France.

Le Royaume d'Aquitaine, erigé par les Vuisigots, & du temps de Charlemagne estoit encores Royaume, car il en fit son fils Loys Roy, mais Charles le Chauue le supprima.

Le Royaume de Bretaigne anciennement les Armoriques.

Le Royaume d'Austrasie, autrement appelé le Royaume de Thurin-

LE THRESOR DES  
gue, & depuis nommé le Royaume de  
Lorraine, dont le siege estoit à Mets.

Le Royaume de Prouence tenant le  
siege à Arles.

Ces Royaumes dessus nommez sont  
reünis à la couronne de France, apres  
auoir depuis esté erigez en Duchez &  
Comtez: soit par alliances, conquestes,  
ventes, donations, forfaitures, & con-  
fiscations.

Du temps des Rois de France Empe-  
reurs, la Germanie & l'Italie estoient  
deux Royaumes, dont les aisnez fils des  
Rois estoient empanagez, & en fai-  
soient partage entre eux apres le tref-  
pas de leurs peres.

*Autre partagé apres la mort de Clovis,  
selon Iean Bouchet en ses Genea-  
logies & Histoires.*

Le premier partage Paris, Eurepois &  
Neustrie, autrement Normandie.

Le ij. partage Orleans & aquitaine.

Le iij. Soissons & Picardie.

Le iij. & meilleur partage austrasie,  
Lorraine, Brabant & Germanie.

*Autre partage.*

Après le trépas de Dagobert, son fils  
Clouis ij. eut le Royaume de France  
& Childebert son frere tint l'Austrasie,  
dont il s'intitula Roy, & mit son siege à  
Mets.

*Annotation de France Orientale  
& Occidentale.*

Austrasie est la portion que les Hi-  
storiographes appellent France Orien-  
tale, depuis la riuere de Meuse, iusques  
au fleuue du Rhin. La France Occi-  
dentale s'estend depuis la mer Britan-  
nique, iusques à la riuere de Meuse en  
retournant aux monts Pirenees.

*Autres partages apres le decez de Pepin  
& ses successeurs,*

**C**harlesmagne aîné comme  
Roy eut France & Aquitaine  
Carloman son frere eut Au-  
strafie, Bourgongne, Suaue, & quel-  
ques terres qu'ils possedoient en Alle-  
magne, & apres son trespas le tout fut  
reduit à la couronne.

Après le trespas de Loys le Debon-  
naire, ses trois enfans (vne forte ba-  
taille auparauant donnée) s'accorderent  
& partagerent ainsi.

Charles le Chauue, eut la France  
occidentale, (de l'estendue qu'elle est  
escrite cy dessus) sous le nom & tiltre  
de Roy de France, & est le premier  
des Rois à qui separément est escheu,  
ce que veritablement est appellé le  
Royaume de France.

Loys eut Austrafie (descrite icy des-  
sus) dictela France orientale, ou Ger-  
manie, tant dela, que deça le Rhin, &  
s'intitula



s'intitula Roy de Bauieres.

Lothaire eut le Royaume d'Italie, & l'Empire, & fut Empereur.

Quant au Royaume d'Aquitaine, Charles le Chauue le ioignit à la couronne de France, & le supprimant y establit vn Duc.

Après le trespas du Roy & Empereur Loys le Begue, ses deux fils partirent le Royaume.

Loys aîné eut la France, Normandie, Champagne, & les enuirs.

Carloman eut Bourgongne & Aquitaine, & leurs marches.

L'Empereur Lothaire laissa après sa mort trois enfans.

Loys aîné eut l'Empire.

Lothaire son second fils eut les terres assises par delà la riuere de Meuze (c'est austrasie) dont il fit vne Duché, qu'il appella Lorraine, à cause de son nom Lothaire. Les annales le nomment Roy de Lorraine.

Et Charles le plus ieune eut le Royaume de Prouence, & partie de Bourgongne.

*Acquisitions à la couronne  
de France.*

## TITRE XXIX.

**E**st temps de Pepin, Charlesma-  
gne, Loys le Debonnaire,  
Charles le Chauue, & Loys  
le Begue, la couronne du Royaume  
de France estoit par eux maintenue  
en toute grandeur : mais apres ceux  
là iusques à Hue Capet, elle vint à de-  
clin par les guerres des estrangers (voi-  
re des Normans) & negligence des  
Rois.

Depuis Hue Capet, les Rois ses suc-  
cesseurs, firent les acquisitions des vil-  
les, terres, & seigneuries, qui auoient  
esté demembrees de la couronne, par  
les mutations du temps, & par les guer-  
res.

L'an mil vn la Duché de Bourgon-  
gne escheut au Roy Robert, par le tre-  
spas du Duc Henry son oncle, decedé

sans hoirs, lequel luy en auoit fait donation par testament, il le querella par armes, le conquit, & en fit son fils Robert Duc.

Reinard Comte de Sens, estant contraint par vengeance diuine, & force d'hommes, de fuyr de la cité de Sens, ayant persecuté auparauāt Leo-theric Archeuesque dudict lieu, la cité fut bruslee, & mise és mains du Roy Robert, qui la ioignit à sa couronne.

Fouques Rechin Comte de Gastinois, fils de Geoffroy Martel Comte d'Anjou, donna Chasteau-landon, & le pays de Gastinois au Roy Philippes premier du nom, à cé qu'il ne luy nuisist en vne guerre que ledict Comte auoit contre Geoffroy son frere.

Le Roy Philippes par ceste cessiõ ioignit lesdites seigneuries à la courõne.

Iean Comte de Mascon, & Aclis sa femme, vendirent au Roy S. Loys & successeurs Rois, la Comté de Masconnois & ses appartenances, moiennant dix mille liures tournois contans, & mille liures tournois en reuenu à as-

LE THRESOR DES

seoir en Normandie.

Herpin Comte & seigneur de Bourges, pour fournir aux frais du voyage d'outremer, quād Godeffroy de Buillon y passa, vendit ladite ville de Bourges, & le pays de Berry, au Roy Philippes premier du nom, la somme de lx mil sols d'or.

Le Roy Philippes Auguste, osta d'entre les mains des Anglois, par bonne & iuste guerre, ce qui appartenoit à la courōne de France, sçauoir est, les Duchez de Normandie, & d'Aquitaine, les Comtez du Maine, Touraine, Anjou, Poitou, Auvergne, & les ioignit aupa-trimoine de sa couronne. Il ioignit aussi d'autre part les Comtez de Ver-mandois, Valois, Clermont, Beaumōt, Ponthieu, Alençon, Limosin, Vandos-me, Dāmartin, Mortaigne, & Aumalle.

Il se faisit d'auvergne, sur le Comte Guy, qui luy estoit rebelle, & ioignit la Comté, comme dit est, à sa couronne.

Philippes de Valois ioignit la Duché de Bourgonne, à la couronne par le moyen de Jeanne son espouse, seule

filles heritire du Duc Robert.

Philippes le hardy par le trespas de son frere Alphons, reunit à la courõne les Comtez de Poitiers & de Tholoze.

Philippes Roy de Nauarre Comte d'Eureux, & la Royne Jeanne son épouse, transporterent au Roy Philippes vij. de Valois, la Comté de Champagne, & de Brie, pour en iouyr par ledict Seigneur Roy, luy & les siens purement & absolument.

Philippes de Valois aux Annalles, ne est que vij. du nom: mais aux registres des Comptes, il est vij. & faut que ce soit comptant entre les Philippes, celuy qui tomba de son cheual dont il mourut.

Philippes le hardy acquit de Gaucher de Crecy le Chastel, ville & Chastellenie de Crecy en Brie, en eschange de Chastillõ sur Marne, q̄ le Roy luy bailla. Il acquit aussi de messire Baudouin de Mortaigne, la terre de Mortaigne, tournay, & Tournesis, qui estoient tenus en hommage dudit Tournay, lequel hommage, il achepta de l'Euef-

que.

L'an mil trois cens quarante neuf le Roy Philippes de Valois, acquit de Imbert Dauphin, le pays de Dauphiné, moyennant la somme de quarante mil escus, pour vne fois, & dix mil florins chacun an sa vie durant, sous telle condition, que les Rois de France, ne le pourroient aliener, & que l'aisné fils de France, si tost qu'il seroit né en prendroit le nom & tiltre.

Jacques Roy de Mallorques vendit audit Roy Philippes, la ville de Montpellier, appartenances & depēdances, en l'an que dessus.

L'an mil trois cens quatre vingts & vnze, Guy Comte de Blois vendit ladite Comté de Blois, au Duc de Touraine, frere du Roy Charles fixiesme, qui fut depuis Duc d'Orleans, la somme de deux cens mil francs: & par la maison d'Orleans ladite Comté est aduenue à la couronne de France.

Le Roy Philippes premier du nom, pour quelques rebellions, mit en ses mains la Comté de Vesquessin, ou Ves-

guescin le François, qui est le pays d'entour Gisors. Anciennement quiconques estoit Comte du Vesquessin, la tenoit en fief de saint Denys en France, & le service du fief, estoit que il deuoit porter l'Auriflame, quand les Rois alloient en guerre.

Ledit Roy Philippes premier, acquit le chasteau & la ville de Montlehery, par le mariage fait entre vn fils bastard dudit Seigneur Roy, & la fille de Gautier Troussseau, Seigneur dudit lieu: car par eschange que ledit Roy fit de sondit chasteau de Meun à sondit fils bastard, contre ledit chasteau de Montlehery, il fut acquis à la couronne de France.

Au Roy Philippes le Bel escheurent, à cause de Jeanne sa femme, le Royau-me de Nauarre, les Côtez de Champagne & Brie.

L'an mil trois cen sfoixante & dix, le Roy Charles le Quint achepta de messire Jean de Chaalons la Comté d'Auxerre, le prix & somme de 31. mille francs d'or, & la ioignit au domaine

LE THRESOR DES  
de la Couronne.

Henry fils de Geoffroy, Comte d'Angers, transporta & donna au Roy Loys septiesme, dict le Pitieux, tout le pays de Vexin le Normant, qui est entre les Riuieres d'Epte & Andelle, pour le tenir perpetuellement: auquel pays sont les Chasteaux de Gisors, Neaufle, Estrepigni, Gamaches, Aruille, Chasteauneuf, Vaudemont, Braye, Cornicy, Aumalle, Nogent, & autres, enuiron l'an mil cent cinquante.

Blanche femme de Philippes Duc d'Orleans, fille du Roy Charles le Bel, donna au Roy Charles le Quint, pour estre ioinctz à la couronne de France les villes, Chasteaux & Chastellenies de Coulommiers, de Crecy, de Becoifel, & generalement toutes les terres qui luy appartenoient par la succession du Roy Charles son pere.

L'an mil trois cens soixante & vn, la Duché de Bourgogne, par proxi-



mité de lignage escheut au Roy Iean, par le treipas de Philippes duc de Bourgongne: lequel seigneur Roy ioignit à la couronne de France ladicte Duché de Bourgongne, les Comtez de Champagne & Tholose.

Iceluy Roy Iean, pource que son fils aîné Charles (depuis Roy, dit le quint) tenoit par son octroy la Duché de Normandie, il ordonna que ladicte Duché seroit vnie en la couronne, en deux cas, l'vn aduenant, sçauoir si tost que ledit Charles paruiendroit à la couronne: ou qu'il decederoit auant iceluy Roy Iean son pere.

Le Roy Charles le quint acheta l'estang de Gouuieux de Charles Comte de Dāmartin: il acquist de l'Archeuefque de Reims les chasteaux, terres & lieux de Moufon, & Beaumont en Argonne, la ville & lieux d'Amboise luy escheurent par confiscation, en l'an mil quatre ceñs trente deux.

La Comté de Boulongne sur la mer fut acquise par le Roy Loys dixiesme du nom, par transport que luy en fit,

messire Bertrand de la Tour, Comte de Boulongne, & d'Auvergne. Et eut ledit Bertrand de la Tour, la Comté de Lauragais en Gascongne, dont ses descendants ont iouy iusques à Catherine de Medicis, Royne, mere des trois Rois derniers.

Mortaigne & Tournay; furent acquis par ledit Roy Philippes le Long.

La Vicomté de Lomaigne, fut acquise par le Roy Philippes le Bel, de Helie de Taillerand, Comte de Perigort.

Saint Ouyn avec ses appartenances, pres Paris, fut acquis par le Roy Jean de la Comtesse d'Alençon.

Saint Disier en Partois, fut acquis par le Roy Charles vj.

Ville-Franche en Bourbonnois, fut donnee audit Sieur Roy Charles sixiesme par Messire Anthoine, sieur de Beaujeu.

Par le trespas du Duc d'Orleans, le Roy Charles sixiesme son frere, remit en son domaine, tout ce qu'il luy auoit

donné, ſçauoir la Comté de Dreux, Chaſtillon ſur Marne, Mōtargis, Courtenay, Crecy en Brie, Chaſteautierry, Soiffons, Han en Vermandois, Montcornet, Origny, & autres.

La Duché de Luxembourg, & Comté de Chiuigny & de la Riche, furent acquis par le Roy Charles vij.

Il acquit auſſi Eſpinal, & Ruamenil.

L'an mil trois cens ſoixante & dix-huit, le Roy Charles le quint acquit de Monsieur de Bourbon la ſeigneurie de Creil ſur Oiſe, & luy bailla en contre eſchange la ſeigneurie de Chaſteau-chinon.

Le Roy Charles vij. par la ſucceſſion qu'il eut du Duc de Berry, ſ'en faiſina de Partenay en Poictou, laquelle ſeigneurie ledit duc de Berry, auoit achetée auparauant du ſeigneur de Partenay.

L'an mil cent quatre vingts cinq, Philippes Comte de Flandres, par accord fait avec le Roy Philippes Auguſte, laiſſa la Comté de Vermandois aux

## LE THRESOR DES

Rois de France, pour en iouyr par eux, & le ioindre au domaine de la couronne, apres le trespas dudit Comte.

L'an mil quarante & vn le Roy Henry premier fit guerre à Galeron Comte de Meulan, qui s'estoit rebellé contre luy, & l'ayant surmonté luy osta sa Comté, & la joignit au domaine de France.

L'hostel neuf des Tournelles à Paris & ses appartenances fut achepté par le Roy Charles sixiesme de Philippotte vefue de sire Bertrand des Landes.

Le Roy Charles cinquiesme se fit confisquer en Parlement, luy seant au siege de iustice à Paris, & remit en ses mains la Duché de Guienne, pource que le Roy d'Angleterre & les Anglois ne le voulurent recognoistre à souverain Seigneur.

L'an mil quatre cens soixante deux le Roy d'Arragon vendit au Roy Loys vnzième les Comtez de Rossillon & de Sardagne le prix & somme de trois cens mil escus, dont il luy en bailla cinquante mil escus contant, lors de l'a-

chept.

En l'an 1531. le Roy François premier du nom estant en Bretagne, fut accordé par les estats du pays, que François son fils aîné Daulphin de Viennois seroit recognu pour Duc de Bretagne, à la charge que venant à estre Roy de France apres son pere, ledit Duché seroit reuny à la couronne, & que le fils aîné de France par cy apres porteroit le tiltre de Daulphin de Viennois & de Duc de Bretagne, & seroient meslees les armes de Bretagne avec celles de France & de Daulphiné, & ainsi consecutiuellement aux autres qui viendroient à regner.

Le Roy Henry 2. menant son armee en Allemaigne, se faisit de la ville de Mets, & ses appartenances. Puis il print en l'an 1557. sur les Anglois le Pont de Nieullay, & le fort de Risseban, & au cōmencement de l'annee 1558. reprint la ville de Calais, & toute la Cōté d'Oye & les forts qui y sont, ayans iouy lesdits Anglois de ladite ville l'espace de 210. ans, qu'ils auoient cōquestee sur le Roy Philippes de Valois.

*Les fondations des Abbayes, & autres  
Eglises par les Rois, Princes &  
Princesses.*

TITRE XXX.

**C**Louis premier Roy Chrestien de France, fonda à Paris au nõ de saint Pierre & saint Pol, l'Eglise & Abbaye de sainte Genevieve, & le Monastere de sainte Serge, près la ville d'Angers, dont saint Seuerin fut premier abbé.

Clotilde sa femme fonda vne chapelle en l'honneur de nostre Dame au lieu de Chelles.

Tichilde fille de Clouis premier, fonda à Sens vne Abbaye de Dames à l'honneur de saint Pierre, où elle vesquit en virginité toute sa vie, & fut en l'an cinq cens quinze.

Sigismond Roy de Bourgongne, du temps dudict Clouis, fonda l'abbaye

de Chablis.

La grande Eglise de Laon fut edifiee par S. Remy Archeuesque de Reims, qui l'erigea en Euesché, la separant de Reims, & donna sa Duché de Laon, à l'Euesque en proprieté.

Childebert premier du nom fonda l'Abbaie S. Germain des Prez lez Paris, en l'honneur de saint Vincent, où il gist, fonda aussi l'Eglise saint Germain d'Auxerre dans Paris, l'Abbaie du Mont S. Michel au peril de la mer, & vn monastere où est auiourd'hui l'Eglise de saint Aubin d'Angers.

Clotaire premier du nom fit edifier l'Eglise saint Marc de Soissons, où il gist, en l'an 540.

Sainte Radegonde Roine de France espouse dudit Clotaire premier, fonda à Poictiers vne Eglise à l'honneur de nostre dame, où elle gist, & de son nom est appellee sainte Radegonde.

Ledit Clotaire premier, fit commencer l'Abbaie sainte Croix de Poictiers, à la suasion de ladite sainte Radegonde, auquel lieu elle assembla deux cés

religieuses.

- Chilperic premier du nom Roy de France, fit edifier l'Eglise nostre Dame en la cité de Tournay, & l'Abbaye saint Mor des fossez prés Paris.

Gontran Roy d'Orleans, fonda l'Abbaye de saint Marc lez Chaalons, où il gist.

La Roine Brunehaut, nonobstant ses cruautez & meschancetez, fit edifier enuiron l'an six cens, l'Abbaie d'ainay en l'honneur de saint Pierre, hors les murs de Lion, à la poincte du fleuve de Saosne. Vne autre en la cité d'Autun en l'honneur de saint Martin, où gist son corps, comme aucuns disent.

Dagobert premier du nom fonda l'Abbaie de saint Denis en France, où il gist, l'an six cens trente & trois, fit aussi construire l'Eglise collegiale de saint Denys de Douay, & le Monastere de nostre Dame de Cunault en Anjou.

Phare soeur de saint Pharon Comte de Meaux, & depuis Euesque dudit lieu, fonda l'Abbaye de Champeaux, &

celle



celle de Pharemonstier, ainsi dite de son nom au diocèse de Meaux. Ceste dame se rendit religieuse, & viuoit du temps du Roy Dagobert.

Clouis deuxiesme du nom Roy de France, fonda l'Eglise de saint Aignan d'Orleans.

Batilde ou Baudour femme dudit Clouis ij. fonda l'abbaye de Chelles près Paris, où elle mit Nonnains, & y gist, fonda aussi l'abbaye de S. Pierre de Corbie près Amyens, & y mit des moines de l'ordre S. Benoist.

Par la legende de ladite Batilde, qui se treuve audit lieu de Chelles, est testifié, que ladite Dame a fondé l'abbaye de Iumieges en Normandie que on dit l'abbaye des Eneruez, pource qu'elle fit edifier exprés, pour y rendre moines deux fils qu'elle auoit, desquels la Chronique ne fait mention, après leur auoit fait bouillir & eneruer les iambes en punition de ce qu'ils auoient pris les armes contre elle, en l'absence du Roy leur pere.

Theodoric premier du nom, fonda

l'abbaye de saint Vvaast d'Arras, où il gist.

Eleuthere Chancelier de France du temps du Roy Theodoric second fonda le monastere des dames de Mets.

Gerard de Rouffillon Comte de Bourgogne du temps de Charles Martel, fit edifier l'Eglise de Vezelay, où il mit le corps de sainte Magdaleine, fit aussi edifier l'Eglise nostre Dame d'Autun, où il mit le corps de saint Maxime.

Pepin le Brief Maire du Palais, & depuis Roi de France, fonda en Aquitaine l'abbaye de saint Jean d'Angeli, où fut mis le chef de saint Jean Baptiste.

Autres ont escrit que ce fut Pepin Roi d'Aquitaine fils de Loys le Debonnaire l'an 840.

Le Roi Pepin fonda, & fit edifier l'Eglise cathedrale de Xaintes, pour la victoire par lui obtenue contre Gai fier Duc d'Aquitaine.

Saint Vvandrille nepueu dudit Pepin le Bref, abandonnant le Palais

Royal, pour estre religieux, fonda premierement les Abbayes de Fescāp, & Fontenelles en Normandie.

Le Roi & Empereur Charlemagne, fit edifier les Eglises qui s'ensuiuent. Nostre Dame d'aix en Allemagne, où il gist, saint Jacques en Galice, saint Jacques à Bourges, saint Jacques à Tholoze, saint Jacques de l'Hospital à Paris, saint Philibert, saint Iosse près Monstreul sur la mer, saint Florent près Saumur, ou saint Florent le Vieil, au pays d'Anjou, saint Maxent, & l'abbaye de Charots en Poitou. Conches, Menat, & Mainlieu en Auvergne, saint Sauin en Poitou, sainte Croix à Poitiers, S. Aignā d'Orleans, nostre Dame de Lisle barbe, & autres iusques au nombre de xxiiij. autant qu'il y a de lettres en l'Alphabet, en chacune desquelles Eglises, il laissa vne propre lettre toute d'or.

Roland Comte de Blayes, neveu de Charlemagne, fonda l'Eglise saint Roman audict Blayes, & aussi l'Eglise canoniale S. Marcel près Paris.

## LE THRESOR DES

Du temps dudit Charlesmagne Vvltan Eueſque du Liege fonda le Monaftere de ſainct Hubert d'Ardenne.

Loys le Debonnaire, fonda & repara le Monaftere de Grand-lieu, ſainct Savin ſur Gartampe, ſainct Therffrit, S. Paxent, & le Monaftere de Nouaille.

Armenias eſpouſe du Roy Loys le Debonnaire, fit accomplir & edifier l'Egliſe ſainct Maurice, & l'Egliſe ſainct Martin à Angers: aucuns l'attribuent à l'Empereur Charlesmagne.

Charles le Chauue fonda l'Abbaye de ſainct Cornille de Compienne, vne autre Abbaye au lieu de Nantua, dans les Monts de Sauoye, & Breſſe. Il fit mettre le circoncis de noſtre Seigneur en l'Abbaye de Charots, fondee par Charlesmagne, & pour ceſte raiſon on la nomma *Caro filij*. Il donna auſſi à l'Egliſe de Chartres la chemiſe de noſtre Dame.

Le Roy Hue Capet fonda l'Abbaye ſainct Magloire à Paris, l'an neuf cens quatre vingts & quinze.

Guy Comte de Poitou, du temps du-

dit Capet, fonda le Prieuré de sainte Gemme, au diocèse de Xaintes.

Le Roy Robert fit bastir les Eglises de nostre dame de Poissi, nostre dame d'Estâpes, & S. Regule Rieule à Senlis, S. Nicolas des châps, & nostre dame des châps à paris, l'Eglise de nostre Dame de bônes nouvelles, & l'Abbaye de S. Aignan à Orleans, S. Hilaire à poitiers, saint Liger en Niuelme, saint Marc à Vitry, & saint Cassian à Autun, & deux Eglises à Houdan.

Geoffroy Grifegonnelle Comte d'Anjou, fonda l'Eglise canoniale de nostre Dame de Loches, du temps du roy robert.

Fouques Nerra xxxvii. Comte d'Anjou, sous le roy robert, fit edifier vne Eglise en l'honneur des Cherubins, & Seraphins, à demie lieuë de Loches, en l'Archeuesché de Tours: fonda aussi l'abbaye de beaulieu, près dudict lieu de Loches.

Fouques le bon Comte d'Anjou fonda l'abbaye de nostre Dame du rouceray à Angers.

## LE THRESOR DES

Du temps dudit Roy Robert, Agnès premiere femme de Guillaume teste d'Estoupe 6 Duc d'Aquitaine, fonda le Monastere de Vendosme, celuy de nostre Dame és fauxbourgs de Xaintes, auquel elle donna les terres & possessions qui sont entre les riuieres: celuy aussi de la Trinité és fauxbourgs d'Angers. Et à Poitiers fit cōstruire le Prieuré conuentuel de S. Nicolas, auquel Prieuré donna les peages & Preuostez de la Ville-neufue. aussi le Monastere de la Trinité où elle mit des Nonnains, auxquelles elle dōna 200. liures de rente, & reedifia le Prieuré de S. Hilaire de la Celle, où elle gist, & S. Pierre le Puillier audit Poitiers.

Ledit Guillaume teste d'Estoupe & Adomalde sa 2. femme, fonderent l'Abbaye & Monastere de Maillezais, à present l'vn des trois Eueschez de Poitou, & donna à ladite Abbaye tout le territoire de Maillezais iusques à la mer.

Le Roy Henry premier du nom fonda le Monastere & prieuré de S. Martin des Champs à Paris.

La Royné auine, femme dudit Henry premier, fit edifier l'Eglise S. Vincent à Senlis.

Guido Euesque de Beauuais, durant le regne du Roy Philippes premier, fit edifier l'abbaye saint Quentin, hors les murs de ladite cité de Beauuais.

Geoffroy Martel trente-huictiesme Côte d'Anjou, fonda l'abbaye de Vendosme en l'honneur de la sainte Trinité, & y mit la sainte Larme de nostre Seigneur, enuiron l'an 1047.

Iceluy Geoffroy Martel fit paracheuer l'Eglise abbatiale de saint Nicolas, és fauxbourgs d'Angers, où il gist, apres s'y estre rendu religieux. Et laquelle Eglise son pere Fouques Nerra auoit encommencee, & y auoit mis Abbé & religieux de l'ordre saint benoist.

La femme d'iceluy Geoffroy martel fonda l'Eglise collegiale de saint Georges au Chasteau de Vendosme, enuiron l'an 1047. & l'appella la Chapelle le Comte.

Les habitans d'Angers durant la vie de Geoffroy martel leur Côte, edifie-

rent hors la ville, vne Eglise (à present prieuré) nommé saint Sauueur, en memoire d'vne victoire par eux obtenuë contre le Comte de saint Sauueur, qui auoit assiegé leur dicte ville d'Angers.

Le Roy Loys le Gros, fonda l'abbaye S. Victor lez Paris, l'abbaye de Chailis pres Senlis, l'abbaye de Puteaux en Gastinois.

Alix espouse dudit Loys le Gros, fonda le monastere des religieuses de Môt-martre pres Paris.

Robert Comte de Dreux, fils dudit Loys le Gros, fonda l'abbaye de Viëne où il gist.

Loys le piteux, fonda l'abbaye de Barbeau sur Seine, pres Melun, où il gist. Il fonda aussi l'abbaye de Neufport, & de Dunes sur la mer.

Philippes auguste edifia l'abbaye de nostre Dame de la victoire pres Senlis.

Thibaut Comte de Champagne, & de Blois, fonda l'abbaye de pontigni, où il gist, avec adelle sa fille Roine de France, mere de philippes auguste, fit aussi



construire l'abbaye saint Florent près Saumur, & l'abbaye de l'aumône de Cîteaux.

• Guillaume des Roches Marechal de France, sous ledit Philippe Auguste, fonda l'abbaye de Beaulieu, au Maine, l'an mil cc. xix. où il gist.

blanche Royne de France, & mere de saint Loys, fonda les abbayes de Maubuisson pres Pontoise, & celle du Liz pres Melun.

Le Roy saint Loys fonda l'abbaye de Royaumont, l'abbaye de Longchâp, fit edifier les Hostels Dieu de Paris, de Pontoise, de Compienne & de Vernon, le monastere saint Mathieu à Rouen, les maisons des quatre ordres des mands à Paris, les beguines de S. auoye, & les quinze vingts de Paris, la sainte Chapelle, les filles Dieu, les blancs Manteaux, S. Croix à la Bretonnerie, sainte Catherine du val des Escoliers, saint Anthoine, les Mathurins, & les Chartreux à Paris, comme i'ay plus amplement escrit au liure des antiquitez d'icelle ville. Il fit construire d'auantage

LE THRESOR DES

les Eglises des Iacobins & des Cordeliers à Compiègne, le conuent de la sainte Trinité à Fontaine-belleau, ou Fontaine bleant, l'abbaye de Royaulieu, les Iacobins à Rouen, les conuents des Emmurees, & des beguines audict Rouen, & les Prescheurs à Mascon.

Marguerite femme de saint Loys, fonda les Cordelieres saint Marceau à Paris.

Philippes le bel, fit reedifier de neuf le monastere de Poissi, & y mit Nonnains de l'ordre de saint Dominique, au lieu des religieuses de l'ordre saint benoist, que Constance espouse du roy Robert, auparauant y auoit mises.

Enguerrant de Marigny, Comte de Longueuille, fonda nostre-Dame d'Escouis en Normandie, où il gist.

Le roy Philippes de Valois, fonda le monastere des Vierges de sainte Claire au Pont saint Mexence.

Philippes le Hardy, fils du roy Jean Duc de Bourgongne, fonda le monastere des Chartreux de Digeon, où il gist.

Le Roy Charles le quint, fit construire le monastere des Celestins à Paris.

Les Rois Charles huitiesme, Loys douziesme, & Anne de Bretagne leur espouse, donnerent commencement au bastiment du monastere des Minimes, dits les Bons hommes, près Paris.

Ebrion le Tyran Maire du Palais de France, fonda l'abbaye de nostre Dame de Soissons, où il mit Nonnains.

Guillaume Duc d'Aquitaine, commença l'edifice de l'abbaye de Cluny, & y establit Breno premier abbé, mais pource que de mort preuenu, il ne peut paracheuer, Ebles Comte de Poictou la fit parfaire, augmentant icelle fondation.

La Duchesse d'Aquitaine, femme d'iceluy Ebles, fonda l'abbaye de la Trinité de Poictiers, environ l'an neuf cens douze.

Guillaume Longue-espee, Duc de Normandie, fit reedifier l'abbaye de Jumieges, que les Danois Normands auoient destruite, auant qu'ils fussent Chrestiens.

LE THRESOR DES

Richard premier du nom, & Richard son fils Ducs de Normandie edifierent ou firēt reedifier le monastere de Fescamp, & y donna le second Richard la baronnie d'Argences.

Judich femme de Richard Duc de Normandie, fonda l'Abbaïe de Bernay.

Gilbert & sa femme, mere de Guillaume le Bastard Duc de Normandie, fonderent l'Abbaye du Bec Heloyn.

Guillaume le Bastard Duc de Normandie, & Roy d'Angleterre, fonda le Monastere de saint Estienne de Caen.

La Duchesse Mahaut sa femme, fit edifier le monastere de la sainte Trinité à Caen, & y mit religieuses.

Henry Comte de Champagne, fils du vieil Comte Thibaut, fonda de son propre xiiij. Eglises collegiales, & xiiij. hospitaux, entre autres l'Eglise de saint Estienne de Troyes, où il gist.

Guillaume Geoffroy Duc d'Aquitaine, environ l'an mil lxxvj. commença l'edifice de l'Abbaye de Monstierneuf, és fauxbourgs de Poictiers: fit aussi edifier le Prieuré, & paroisse de S. Paul du-

dit Poictiers.

Philippes Duc de Bourgogne, dict le Hardy, fonda le conuēt des Chartreux de Digeon.

Roul ou Robert premier Duc de Normandie, fonda l'Eglise nostre Dame de Rouen, où il gist.

Robert Comte de Brucelles à l'aide de Pierre Euesque de Poictiers, institua le riche monastere de Fronteaux, ou Fonteuraud en Poictou.

Henry second du nom Roy d'Angleterre & Duc de Normandie, fonda les Cordeliers, le monastere du Pré à Rouen, & le monastere de Mortemer.

Ame premier Comte de Sauoye, fit edifier les monasteres de Thamise, & de saint Sulpice.

Humbert deuxiesme Comte de Sauoye, fonda deux monasteres, l'Abbaye Alpine, & la haute Combe.

Ame cinquiesme Comte de Sauoye, fit construire le Conuent des Iacobins de Montmillan, la sainte Chapelle de Chambery, & le college de haute Combe, où il fit amasser & enseuelir en di-

LE THRESOR DES  
uers lieux les cendres de ses deuãciens  
Princes & Comtes.

• Marguerite fille de l'Empereur Maximilian, & femme de Philibert huitiẽsme, Duc de Sauoye, fit edifier l'Abbaye de Brouz, ioignant le marchẽ Sebastianien.

• Constance fille de Conam Comte de Bretagne, & premiere qui a eu le tiltre de Duc ou Duchesse de Bretagne, femme en secõdes nopces de Guy Viscomte de Thouars, fonda l'Abbaye de Villeneuve prẽs Nantes, apres le decez de Geoffroy Comte de Richemont son premier mary.

• Alain Barbetorte Duc de Bretagne, fonda & fit edifier l'Eglise collegiale de nostre Dame de Nantes.

• Alain Caignart Comte de Cornouaille, fonda l'Abbaye de sainte Croix de Quemperle en Bretagne.

• blanche fille de Thibaut Roy de Navarre, & espouse de Jean Duc de Bretagne, premier du nom, fonda l'Abbaie des Nonnains de la Joye nostre Dame, prẽs Heubout: & fit edifier le conuent

des Jacobins de Quémperlé, l'an mil deux cens cinquante quatre.

Jean Comte de Richemont, fils aîné de Bretagne, retournant du voyage de la terre sainte, environ l'an mil deux cens soixante, amena avec luy du mont du Carmel deux Carmes, lesquels il colloqua à Ploermel, & y fit faire vn riche conuent, lequel est le premier des Carmes, qui ait esté fondé és Gaules par deça.

Lucon Abbaye en Poitou, fut fondée par Lucius. fils de Constantius Empereur & de sainte Heleine. Iceluy Lucius ayant tué son frere aîné, fut banny du pays, & condamné à tenir religion perpetuelle : & venant par mer arriua audit lieu de Lucon, où il edifia vne Eglise & Abbaye à l'honneur de nostre Dame, & la nomma Lucon, en memoire de son nom: depuis a esté erigee en Euesché, estant sur la mer.

Jean premier du nom Duc de Bretagne, fonda l'Abbaye de Prieres, où il gist.

Humbert Abbé de S. Aubin d'an.

gers, fit edifier l'Eglise de S. Aubin des  
Ponts de See, sur le fleuve de Loire.

Fouques trente-neufiesme Comte  
d'Anjou, fonda le prieuré de la fontai-  
ne saint Martin, au diocese du Mans.

Fouques quarantiemesme Comte d'An-  
jou, fonda l'Abbaye de l'Oratoire, qu'on  
appelle le Loroux, au pays d'Anjou.

Berlay Seigneur de Monstereul Ber-  
lay en Anjou, fonda l'Abbaye d'Asnieres  
de l'ordre de saint Benoist.

Le Duc Guillaume d'Aquitaine,  
fonda & dota l'Eglise & Chapitre &  
contes de saint Julien à Brionde en  
Auvergne, trois gentils hommes de ra-  
ce, & le Prieuré de Saussillanges audit  
pays, duquel se voyent les chartres de  
fondation audit lieu.

René Roy de Sicile quatriemesme Duc  
d'Anjou, fit edifier l'Eglise des Corde-  
liers, appellee la Basquette près d'An-  
gers, la sainte Chappelle de Bourges,  
la chapelle nostre Dame du petit Môt  
à Baugé, l'hermitage de Reculee près  
d'Angers, & fit reparer & restaurer la  
royale Eglise de saint Martin d'Angers.



Raoul fils du Duc Richard de Bourgogne fonda l'Abbaye de saint Lomer en la ville de Blois sur Loire.

François de Chasteau-briand, doyen de l'Eglise cathedrale d'angers, fit construire la chappelle nostre Dame de Lorette, à saint Jean de Mauverets en anjou, sous le regne du Roy François premier du nom.

Marguerite Roine de Navarre, soeur du Roy François premier de ce nom, fit premierement commencer l'Hospital des Enfans rouges, dans la ville de Paris.

Loys Duc de Bourbon, pere du Duc Jean, fonda le Couuent des Celestins de Vichi en Bourbonnois.

Le Roy Loys vnziesme fonda les Minimes au Plessis lez Tours & à Paris, ayant fait venir en France saint François de Paule de la Calabre. Et le Roy Henry III. attira en France les Capuchins, institua les Hieronimitains, les Penitens, & ordonna autres ceuvres pieuses.

*Des edifices d'aucuns Rois  
& Princes.*

TITRE XXXI.

*En ce lieu  
n'ay voulu  
faire mentio  
des edifices  
faits à Paris,  
par ce que  
les ay escrits  
aux Antiqui-  
tez.*

**L'**Empereur Charlesmagne, fit bastir deux ponts d'excellent artifice sur la riuere du Rhin. Il fit aussi edifier vne tour de durable defense à Boulongne sur la mer, que nous appellõs la tour d'ordre. Il fit aussi edifier vne forte place sur le fleuve de Dordonne, pres Liborne en Bourde-  
lois, pour faire teste aux Sarrasins, qui estoient par delà les fleuves de Gironde & Dordonne, & la nomma Fronssac, *quali frons Sarracenorum.*

Charles le Chauue, en l'an huit cens soixante & seize, fit edifier la ville de Compiengne, à la semblance de Constantinople, & la nomma de son nom *Carlopolis.*

Gelon cousin de Rollo premier Duc

de Normandie, par le consentement du Roy Charles le simple, qui luy auoit donné la montaigne de Blois, fit edifier le chasteau de Blois, & en fut le premier Seigneur.

Le Roy Hue Cappel fit edifier le chasteau de Mont-fort, & celuy d'Esperson : autres disent que le Roy Robert fit bastir les chasteaux de Montfort, de Vitry & d'Estampes.

Du regne du Roy Robert, & de son ordonnance le chasteau de Montmorency fut edifié & fermé par Brochard, seigneur dudit lieu, pour appaiser le discord meü entre l'Abbé, & conuent de saint Denys, & ledit seigneur Brochard, aux charges & conditions des hommages vers ladite Eglise.

Le Roy Philippes premier fit fermer le chasteau de Montmeliant, cõtre Huë Comte de Dammartin, qui luy faisoit guerre.

Le Roy Philippes Auguste, fit clorre le parc du boys de Vincennes, près Paris.

Guillaume des Roches Mareschal de

France sous le Roy Philippes Auguste, fit edifier le chasteau de la Roche au Moynie; à present dict le chasteau de Serrant, sur la riuiere de Loire.

Monsieur Philippes de France Comte de Boulogne, oncle du Roy saint Loys, fortifia Calais alors village, & en fit vne forte ville de defense; pour y auoir sa retraite s'il aduenoit qu'il fust vaincu, parce qu'en ce temps il portoit les armées contre la Roine Blanche, pour auoir la regence du Royaume de France. Et estoit Calais des appartenances de la Comté de Boulogne.

Jean Duc de Berry fils du Roy Iean, fit edifier le chasteau de Vicesre, près de Paris; le Palais de Poitiers, les chasteaux d'Isson la Nonnette en Auvergne, Mehin sur Yeure, & autres.

Le Roy Charles le quint fit construire les chasteaux de saint Germain en laye, Creil & Montargis.

Le Roy Charles sixiesme fit edifier la grosse tour du Haure de l'escluse en Flandres, pour la seureté des nauires. L'escluse appartenoit lors aux Rois de

France. Henry deuxiesme du nom, Roy d'Angleterre & Duc de Normandie, fit edifier les places & chasteaux de Drincourt, Verneuil, Nonancourt, Bonneuil, chasteau saint Denys, la tour d'Alençon, & la tour de saint Jean près le mont saint Michel.

Messire Hugues de Montdore de Vienne, seigneur de Lonelle sur Somme, fit bastir le chasteau de Montdore en Barrois, l'an 1408.

Odoacre, ou Adrac 3. Forestier de Flandres, edifia Gand, Courtray, Aldenarde, & Cassel.

Aremburge femme de Guerec Côte de Rennes, fit edifier le chasteau d'Ancenis.

Fouques Nerra Comte d'Anjou, edifia les villes qui s'en suivent, Durestal, Beaugé, Chasteaugontier, & autres places en Anjou: & en Touraine Montrichart, Chaumont, Montresor, & saint Maure: & en Poictou Mirebeau, Montereul, Faye, Passavant, Mauleurier, & plusieurs autres.

LE THRESOR DES

Geoffroy de Chasteaugontier gen-  
homme Angeuin, edifia à l'entree de  
Touraine chasteau-Regnault.

Baudouyn le Chauue deuxiesme Cō-  
te de Flandres, fit ceindre de murs la  
ville de saint Omer.

Le Roy François premier du nom a  
fait edifier de neuf les chasteaux, &  
maisons de plaifance de saint Germain  
en Laye, Fontaine-belleau, Châbourg,  
Madrich, la forteresse du Haure de  
Grace.

Le Roy Henry deuxiesme, fit bastir  
le Louure, en l'estat qu'il est.

Catherine de Medicis sa femme, fit  
commencer à bastir l'hostel & iardin  
des Tuilleries, aux faux-bourgs, hors la  
porte neufue.

Et Charles neufiesme commença le  
lieu de Charleual, à la forest de Lys  
prés Villiers Corfelle.

*Des erections, creations & noms de plusieurs Duchez, Comtez, & autres Seigneuries.*

TITRE XXXII.

*Iuetot.*

**L**E Royaume d'Iuetot és fins de Normandie, fut erigé par le Roy Clotaire premier comme s'ensuit. Gautier seigneur d'Iuetot, fuyant par dix ans la fureur du Roy Clotaire, en fin se presenta à luy le iour du Vendredy saint. Clotaire n'ayant oublié la haine qu'il luy portoit, l'occit: & en satisfaction de l'homicide, erigea la terre d'Iuetot (contenant seulement trois lieuës) en Royaume, & le seigneur, Roy, sans recognoistre aucun souuerain par dessus luy: & faict forger monnoye.

*Bretagne.*

Bretagne en gaule, anciennemēt dite armorique, a esté Royaume, apres que les Empereurs Romains se furent saisis de la grand' Bretagne, & que les vrayz hoirs en furent chassez : & se vindrent heriter en ceste partie de Gaule dite armorique, qu'ils appellerent la petite Bretagne, enuiron l'an trois cens quatre vingts & six : en laquelle Prouince, ont regné vingt trois Rois contemporains d'autres Rois, qui regnoient en la grand' Bretagne, de laquelle en fin les Saxons s'emparerent, & la nommerent Angleterre. Les Chroniques de Bretagne nombrent saint Salomon troisieme du nom, le vingt troisieme & dernier Roy de la petite Bretagne, apres lequel Alain le Grand est dict le premier Duc de Bretagne, & s'intituloiet alors, sous le regne du roy & empereur Charles le Chauue, Ducs Royaux de Bretagne, enuiron l'an neuf cens. A iceluy Alain ont succedé tous les ducs de



Bretagne, au nombre de trente, iusques au Duc François deuxiesme du nom, duquel Charles huitiesme du nom, Roy de France, espouza la fille nommee Anne, & par ce mariage la dite Duché de Bretagne a esté annexee à la couronne.

### *Aquitaine & Guyenne.*

Aquitaine tierce partie des Gaules, a esté Royaume, dès l'an de grace quatre cens dix-neuf, qu'elle fut baillee aux Vvisigots, par l'Empereur Honorius, sur laquelle depuis Vvalia premier Roy des Vvisigots en Aquitaine, iusques à Charles le Chauue Roy de France & empereur, ont regné vingt quatre rois. Charles le Chauue l'erigea en Duché, que nous disons la Duché de Guienne, qui est le pays de Gasconne, séparé des Comtez de Poictou, & de Limoges, pour estre tenu en hommage de la couronne de France: neantmoins que toute l'Aquitaine a esté long temps confusement comprise sous le tiltre de

Duché de Guyenne, & Guyenne sous Aquitaine, y dominant le nombre de quinze Ducs (comprins aucuns Rois de France) dont le quinziésme fut le Roy saint Loys, qui diuisa la Duché d'Aquitaine, & crea la Duché de Guyenne consistât en trois Seneschauſſees, Bordeaux, Bazas, & les Lannes, laquelle il bailla à Henry le quart Roy d'Angleterre, qui en iouyt luy & ses successeurs Rois d'Angleterre, iusques au regne du Roy Charles septiesme de France, qui conquist le pays d'Aquitaine, mesmement ladite Duché de Guyenne, sur les Anglois, qui l'auoient occupee par vsurpation, rebellion, & contre les confiscations decretees contre eux, & la remit à sa couronne comme elle est de present, & dont iouyſſent (ainsi que c'est leur propre heritage) nos Rois de France.

### *Tholouze.*

L'an de grace sept cens septante huit Terſinus, Sarraſin, seigneur de Tholou-

ze, se rendit vassal du Roy Charlesmagne, & se fit baptiser, en faueur dequoy Charlesmagne luy restitua ses terres, qu'il auoit prinſes sur luy, & erigea la Seigneurie de Tholouze en Comté, & en crea iceluy Tersinus le premier Comte, qui porta deslors en armoirie douze pommes d'or, sur vne croix d'or, qui sont les armes des Rois de Nauarre, descendus desdits Comtes de Tholouze.

### *Flandres.*

Flandres fut erigee en Comté par le Roy Charles le Chauue, la cause fut que Iudith fille d'udit Sieur Roy; retournant d'Angleterre en France, apres la mort de Edelnulphe Roy d'Angleterre son mary, elle fut rauie par Baudouyn bras de fer, forestier de Flãdres, dont fut guerre suscitee entre ledict Roy Charles, & iceluy Baudouyn, pour laquelle pacifier, le Roy donna sa fille Iudith en mariage audit Baudouyn, & erigea le pays & forests de Flandres, en

Comté.

Iceluy Comte Baudouyn, fut le quatriefme Forestier de Flandres.

Le premier Forestier fut Lideric Harlebec, Saxon, qui se mit en possession de la Prouincé, par la donation que luy en fit Charlemagne, reserué l'hommage. La terre s'appelloit la Forest charbonniere, mais à cause du nom de Flandrine, femme dudit Lideric, il la nomma Flandres, toutesfois aucuns disent qu'il espoufa Hirmingarde fille de Gerard de Roufillon.

Le deuxiefme Forestier, fut son fils Enguerrand, lequel defricha le pays & le rendit habitable.

Le troiefme Forestier, fut Odoacre son fils.

Le quatriefme Forestier de Flandres, fut le dessusdit Baudouin créé premier Comte de Flandres par ledit Charles le Chauue Roy de France.

Le nombre des Comtes de Flandres comprins le Roy Philippes d'Espaigne, à present regnant, sont trente-six.

*Lorraine.*

Lorraine, autrement Austrasie, ou France Orientale, fut anciennement Royaume, & retient son nom de Lothaire Empereur, fils de Loys Debonnaire; ou de son fils Lothaire le ieune, qui en fut Roy. Ses successeurs Rois de Lorraine, furent les Rois de France, qui le querellerent & possederent contre les Empereurs de Germanie, iusques à Lothaire Roy de France, fils de Loys quatriesme, lequel Lothaire à l'occasion des terres de Lorraine, fit longue guerre à l'Empereur Othon, finalement il quitta audit Empereur la haute & basse Lorraine, moyennant que ledit Othon bailla à Charles frere dudit Lothaire certaines terres situees entre la Meuse & le Rhin, à sçauoir Mets, Nancy, Toul, & iusques au pays d'Alsate: lesquelles villes, terres & Seigneuries ledict Empereur erigea en Duché, & en fut ledit Charles de France le premier Duc, qui deslors print

## LE THRESOR DES

pour deuise le bras armé sortant des nuës. A luy ont succedé iusques au Duc Charles à present viuant, trente-cinq ducs.

### *Blois.*

Durant le regne du Roy Charles le simple, la Seigneurie de Blois sur Loire fut erigee en Comté. Le premier Comte fut Gillo de la lignee des Danois Normans, parent de Raoul premier Duc de Normandie.

### *Anjou.*

Iean de Bourdigne Chroniqueur d'Anjou en ses Annualles, apres auoir descrit les antiquitez d'Anjou, nombre depuis les premiers tēps iusques au roy Charles le Chauue vingt & neuf Cōtes en Anjou, & depuis ledict Roy Charles iusques au Roy Iean de France 28 autres Comtes, y comprenant en leur rāg plusieurs Rois de Frāce: mais en espluchant l'histoire de prés, ie treuue que

le premier à qui appartient ce tiltre de Comte d'Anjou, c'est Fouques le Roux, auquel furent reunies les deux parties d'Anjou, delà & deçà la riuere de Maine, & fut le premier Comte d'Anjou, sous le Roy Charles le simple, auquel ont succedé xj. Comtes, sans y cōprendre les Rois de France, d'Angleterre, de Sicile; & autres Princes, qui ont iouy de ladite Comté sous autres tiltres, iusques au Roy Iean, cōme dict est, lequel en l'an 1350. donna les Comtez d'Anjou & du Maine à son second fils Loys, & le creant premier Duc, erigea Anjou en Duché. Audit Loys ont succedé quatre Ducs iusques au Roy Loys xj. lequel par donation que luy en fit le Duc René, le ioignit à la courōne, & est aujour-d'huy l'un des appanages de ladite couronne de France.

### *Normandie.*

Normandie premierement appelée Neustrie, fut erigee en Duché l'an

## LE TRESOR DES

de grace neuf cens & douze, par le Roy Charles le simple, pour pacifier les guerres que luy faisoient les Normans, donna sa fille Gille en mariage à Raoul ou Rollo Duc de l'exercite des Normans, lequel en fut le premier Duc: depuis les Ducs de Normandie ont continué iusques au Roy Charles cinquiesme, qui en fut le dernier & quinzieme Duc, & par luy a esté iointe à la couronne de France.

Ce Rollo en baptesme fut nommé Robert, & du nom des Normans le pays fut nommé Normandie: Norman est un nom composé de North partie Septentrionale, & Man qui signifie homme: c'est à dire Normand, homme de North.

### *Montfort.*

Monfort fut erigé en Comté, par le Roy Hue Cappel.

### *Sauoye.*

La Sauoye a esté premierement nommée le royaume des Allobroges, depuis  
fut



fut appelée Maurienne, par mots corrompus de la voye Mariane, & Sauoye (quasi sans voye) luy est demeuré pour nom iusques au iourd'huy. Ce pays de Maurienne fut erigé en Principauté, en l'an de grace mil. Le premier Prince fut Berold Alleman, nepueu de l'Empereur Otton troisieme, qui l'institua premier Prince de Maurienne. Le cinquiesme Prince de Maurienne nommé Amé deuxiesme du nom, descendu du dudit Berold, fut le premier Comte de Sauoye créé par l'Empereur Henry quatrieme, & y a eu douze Comtes. Amé huictiesme du nom, fils de Amé septiesme & dernier Comte fut le premier Duc de Sauoye, créé par l'Empereur Sigismond en l'an neuf cens quatre vingts quinze, regnant Hue Cappel. cest Amé se desmit de sa Duché, pour viure solitairement, & fut depuis esléu Pape, & puis y renonça pour mener vie monastique. En luy ont commencé les Ducs de Sauoye, qui ont continué iusques à Charles Emanuel à present regnant, lequel est l'vnzieme Duc de

LE THRESOR DES  
Sauoye.

*Bourgongne.*

L'an mil trente quatre regnant Henry premier du nom Roy de France, le Royaume de Bourgongne fut diuisé en deux parties, sçauoir en Duché, & Comté. La Comté demeura à l'Empereur, & la Duché au Roy de France.

*Arthois.*

L'an mil cent quatre vingts quinze, par le traicté de paix, qui fut entre le Roy Philippes Auguste, & Baudouyn Comte de Flandres, le pays d'Arthois fut erigé en Comté, & fut dōnee à Loys fils du Roy Philippes, qui en fut le premier Comte.

*Comté de Longueuille.*

La Comté de Longueuille, par le trespas de Enguerrand de marigni fut baillee à Loys, frere de Philippes le Bel.

*Brabant.*

L'an mil deux cens quarante-sept, durant le regne du Roy saint Loys, Henry fut le premier Duc de Brabant.

*Alençon.*

Charles fils du Comte Charles de Valois, fut le premier Comte d'Alençon, estant la seigneurie érigée en Comté.

Iean quatriesme Comte fut créé premier Duc d'Alençon par le Roy Charles sixiesme, en l'an mil quatre cens quatorze.

*Bourbon.*

L'an mil trois cens trente ou environ, la Seigneurie de Bourbon fut érigée en Duché par le Roy Philippes de Valois, & en fut le premier Duc Loys Comte de Clermont, fils de Robert Côte de Clermont, fils de saint Loys, lequel Robert à cause de dame Beatrix sa femme fille d'Arcambaut, Seigneur

LE THRESOR DES  
de Bourbon fut audit seigneur de Bour-  
bon, apres son beau pere. Et y a eu huit  
Ducs de Bourbon, comptant pour le  
dernier Charles, qui mourut à la prise  
de Rome.

### *Mortaing.*

Mortaing fut erigé en Comté, & bail-  
lee à messire Pierre de Navarre en l'an  
mil quatre cens vn.

### *Nemours.*

L'an mil quatre cens & cinq, le Roy  
Charles sixiesme erigea en Duché la  
Seigneurie de Nemours en Gastinois,  
& y ioignit Nogent, Pons sur Seine,  
Colomiers, & autres terres, laquelle  
Duché de Nemours, il bailla à Charles  
Roy de Navarre, qui en fut le pre-  
mier Duc, en recompense d'autres  
terres, qu'il pretendoit luy appartenir  
en Normandie.

*Aumalle.*

Aumalle, auparavant Comté, fut erigee en Duché & Pairie de France, par le Roy François premier du nom, lequel crea premier Duc & Pair, monsieur François de Lorraine, fils du Duc de Guise, en l'an mil cinq cens quarante & sept : les lettres de sa creation & erection furent publiees en parlement le 5. iour de Ianuier audict an.

*Montmorency.*

Montmorency ancienne, & premiere Baronnie de France, fut erigee en Duché par le Roy Henry deuxiesme du nom, en l'an mil cinq cens cinquante & vn. Et en a esté le premier Duc messire Anne de Montmorency, Connestable de France, lequel a ioinct à ladite Duché plusieurs belles Seigneuries.

LE THRESOR DES

*Mayenne, & Espernon.*

Mayenne a esté erigée en Duché sous le Roy Charles neuvième, le Roy seant en son liét de iustice. Et Espernon aussi par le Roy Henry troisième.

---

*L'institution des Ordres & confraternitez d'aucuns Rois & Princes.*

TITRE XXXIII.

*L'Ordre de France.*

11076

*L'ordonnance  
est en la chambre  
des Comptes.*

**E**N l'an mil trois cens cinquante vn, le Roy Iean crea vn Ordre de Cheualiers qu'il nomma par l'ordonnance qu'il en fit, la confrairie & ordre de l'Estoille, fondée en la noble maison de saint Ouyn, près saint denys en France, qui est à present vn vieil chasteau tout ruiné: sont aussi

appelez, par icelle Ordonnance les Cheualiers de la Vierge Marie, de la noble maison de saint Ouyn, & portoient vne Estoille d'argent en leurs manteaux ou chapperons, avec ceste deuise, **M O N S T R A N T R E G I B V S A S T R A V I A M**, en commemoration de l'Estoille celeste qui guida les Roys d'Orient, allans adorer nostre Seigneur Iesus-Christ.

L'an mil quatre cens soixante neuf, le premier iour d'Aoust, le Roy Loys vnzieme institua, crea & ordonna en son Chastel d'Amboise, l'Ordre des Cheualiers de nom & d'armes en l'honneur de saint Michel, au nombre de trente-six; dont il estoit le Chef & souuerain, & ses successeurs Rois de France. Auquel Ordre il ordonna quatre Officiers, sçauoir le Chancelier, le Greffier, le Tresorier, & le Herault. Et depuis en l'an mil quatre cens soixante & seize, le vingt-deuxieme iour du mois de Decembre, estant au Plessis du Parc lez Tours, il crea le Preuost & Maistre

LE THRESOR DES

des ceremonies dudit ordre, estant le second en dignité desdits quatre officiers, & faisant le cinquiesme. Le signe de l'ordre estoit vn collier d'or fait à coquilles lasses l'une avec l'autre, d'un double las assises sur chainettes ou mailes d'or; au milieu duquel y auoit sur vn roc l'ymage de saint Michel, qui pendoit sur la poitrine: & estoient venus lesdits Cheualiers le porter tous les iours; & ce faisoit la solennité de l'ordre le iour saint Michel.

L'an mil cinq cens soixante & dix neuf le premier iour de Ianuier, feste de la Circoncision de nostre Seigneur; le Roy de France & de Pologne Henry troisieme du nom commença à tenir l'ordre par luy creé, fondé & institué dès le mois de Nouembre du parauant, appellé l'ordre & milice du saint Esprit, duquel il estoit le Chef & souverain, & en print l'occasion, pourauant qu'à vn semblable iour, qui est la feste de Pentecouste, il estoit entré au regne de deux Royaumes, sçauoir le premier celuy de Pologne en l'annee



1573. par l'election qui en fut faicte le-  
dit iour de tous les Potentats & Sei-  
gneurs dudit Royaume. Et celuy de  
France, le semblable iour de l'annee  
suuante 1574. par la mort & tréspas du  
Roy Charles neuuiesme son frere, qui  
mourut au chasteau de Vincennes. Et  
à la premiere solennité dudit Ordre, il  
fut vingt-huit Cheualiers en l'Eglise &  
conuent des Augustins à Paris; & bien  
choisi par ledict Sieur pour ce faire, par  
chacun an le iour de l'institution. Entre  
les obligations que fait chacun Cheua-  
lier receuant ledit Ordre, il est tenu  
de porter tousiours vne Croix de ve-  
lours d'auant orange, faite à la façon d'v-  
ne Croix de Malte, cousue sur le costé  
gauche de son manchauc, robe, ou autre  
habit de dessus, au milieu de laquelle  
Croix doit estre vne Colombe, figuree  
en broderie d'argent, & sur les angles  
des rais d'argent, de la grandeur & façon  
que celle que luy baille ledict sieur  
Roy, lors qu'il reçoit ledict Ordre. Por-  
tera aussi vne autre croix dudit ordre,  
pendante au col à vn ruban de soye de

couleur bleuë celeste. Ladite Croix faicte à la forme de l'autre toute d'or, esmaillee de blanc par les bords, & le milieu sans esmail, dedans les angles sera vnë fleur de lys, & sur le milieu, s'il est Cheualier de l'Ordre de saint Michelcy dessus, portera la marque dudit Ordre d'vn costé, & de l'autre vne Colombe: & s'il n'est Cheualier de saint Michel, la Colombe sera des deux costez de ladite Croix.

DE L'ORDRE D'ANGLETERRE

L'Ordre d'Angleterre,

L'an mil 344. Edouard troisieme du nom, Roy d'Angleterre, crea au chasteau de Vvinderose, l'Ordre de la bleuë lartiere avec ceste devise, *Honny soit qui mal y pense*. L'occasion s'offrit d'vne ieune damoiselle, de laquelle la lartiere bleuë tomba de sa iambe, en dansant deuant le Roy: & la leua vn Cheualier en prononçant lesdites paroles, *Honny soit &c.* Et pource que l'adventure fut agreable au Roy, il institua l'or-

dre de la lartiere: auquel furent premierement receus quarante Cheualiers, dont le Roy, ses enfans & les plus grands Princes estoient: & ordonna que la solemnité d'iceluy Ordre seroit celebree tous les ans le iour S. Georges. La lartiere est ainsi façonnée; il y a cōme des bouclés; sur lesquelles se faict vne forme de nœud; & le bout d'icelle pend iusques en mi-jambes, portant au milieu vne rose emperlee, & double, rouge & blanche, & au dessous pend l'image de saint Georges, ensemble les armoiries d'Angleterre.

### *L'Ordre de Bourgongne.*

Le bon Duc Philippes Penultime Duc de Bourgongne, crea & institua l'Ordre des Cheualiers de la Toison d'or. Ce fut en l'an mil quatre cens vingt-neuf. Il est composé de fusils & de pierres à feu liez ensemblement, de façon que la pierre au milieu des deux fusils, comme estant frappee,

LE THRESOR DES

iette hors ses estincelles, & le mot estoit, *Anteferit, quam flamma micet*. Et au bout d'embas de la chaîne pend la toison; ou peau de mouton doree, liee au milieu d'un lacet d'or; à quoy s'est accommodé l'inscription presente et de laissant l'ancienne; en celle manière: *Praeium Nilè laborum*: lequel ordre a porté l'Empereur Charles cinquieme, & de present le porte le Catholique Roy d'Espagne.

*L'ordre d'Anjou:*

René Roy de Sicile, & quatrieme Duc d'Anjou, institua l'ordre des Chevaliers du Croissant, lesquels portoient un Croissant d'or; avec ceste devise, *l'ox en Croissant*, dont il estoit le chef, & y furent receus certains nobles Chevaliers, dont les noms & armoiries sont encores veus à saint Maurice d'Angers, en la chapelle des Chevaliers.

*L'ordre de Sauoye.*

Amé sixiesme du nom, vnziésme Comte de Sauoye, appellé le Comte Verd, institua l'ordre de quatorze Cheualiers, portans le collier d'or, auquel pend vne bague, dans laquelle est representé le mystere de l'Annonciation de l'Ange Gabriel à la vierge Marie, avec ces trois mots *fert, fert, fert* : lesquels on interprete ainsi, *fortitudo eius Rhodum tenuit* : c'est à dire, sa force tint Rhodes. Et fut ceste deuise à l'occasion du Duc de Sauoye, qui garda Rhodes contre la puissance du Turc.

*Aucuns ont exposé ainsi, femina erit robora sua.*

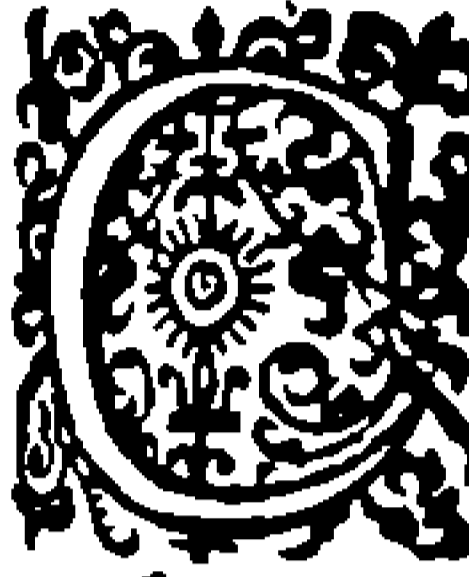
Cest Ordre se celebre le iour qu'ils appellét l'Annōciatiō, qui est le iour de l'Annonciation de nostre Dame. Il y a plusieurs autres Ordres de Cheualiers, Ecclesiastiques & seculiers, comme les Cheualiers de Rhodes, appellez maintenant de Malte, les Tépliers abolis par Philippes le Bel roy de Frāce, l'an 1310. les Cheualiers de Prusse en Allemagne,

& en Espagne les Cheualiers de sainct Jacques, de Calatrana, d'Alcantara, de sancta Maria della redentione, di Montefio: di Christo, en Portugal: & en Italie del Sepolchro, di sancta Maria mater Domini, di san Lazaro, & di san Stefano.

Emmanuel Philbert Duc de Sauoye en vne assemblee & conuocation de beaucoup de sa noblesse qu'il fit faire en sa ville de Nice en Piedmont en l'an 1583. le quinzieme Ianuier, crea & institua le nouuel Ordre de la militie de sainct Maurice protecteur de la maison & pays de Sauoye, auquel il incorpora l'Ordre fort ancien de la militie de S. Lazare, lequel nouuel Ordre il fit confirmer par le Pape Gregoire 13. & en faisoit la solemnite l'vnzieme de Ianuier, & par laquelle institutiō les Cheualiers & gentilshommes dudit Ordre estoient tenus par le serment faisant, receuant ledit Ordre, d'estre prompts avec les armes à defendre l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine contre les ennemis d'icelle.

*Prerogatives, tiltres, & honneurs donnez à aucuns Rois de France,*

### TILTRE XXXIII.

 Louis premier Roy Chrèstien, l'an 26. de son regne receut de l'Empereur Anastase le tiltre & honneur de Patrice Romain & de consul ensemble, luy fit presenter vne couronne d'or. La verité est que ces honneurs sont moindres que le tiltre Royal de France.

Le Roy Pepin receut le mesme honneur de Patrice, par le Pape Estienne en la ville de Rome, l'an 6. de son regne.

Les Rois de France, dict Balde, ont telle splendeur entre les autres Rois, comme l'estoile du iour au milieu d'une nuee venant du midy.

Suidas authèur ancien Greca escrit, que quand on parle simplement du Roy par tout le monde, on entend le Roy de France.

## LE THRESOR DES

Le Pape saint Gregoire a laissé par escrit, que le Roy de France surpassoit d'autant les Rois de's. autres nations, que la dignité Royal e excellé par dessus tous autres hommes.

Le susdit Balde a escrit, que le Roy de France, porte la couronne de liberté & de gloire par dessus tous autres Rois.

L'an 1558. le Senat de Venise iugea le premier lieu de séance à l'Ambassadeur seant à Venise, pour le Roy de France, nommé Monsieur de Nouailles.

Le Pape Honore troisieme appelloit les Rois de France le mur inexpugnable de la Chrestienté.

Depuis la creation du monde n'y a eu iamais courtoise de si longue duree, coniointe avec vne telle preeminence que celle de France.

Le Pape Adrian crea aussi Charles-maigne audit tiltre de Patrice, pour auoir confirmé la donation faicte par Pepin au siege Romain: il luy octroya pareillement le droit d'election des Papes,



Papes, & aussi que les Prelats prendroient inuestiture de luy : depuis revenant de son voyage de la terre sainte à Rome, le droit de l'Empire Occidental qu'il tenoit, luy fut confirmé par le Pape Leon, & fut à son honneur escrit par les places de Rome, où il solennisa la natiuité de nostre Seigneur, *Carolo Augusto à Deo coronato magno, & Pontificali Imperatori Vita & Victoria.*

Philippe de Valois receut des prelates de France le titre de Catholique, ensemble la couronne, comme neveu de Philippe le Bel, & conséquemment premier Prince du sang, & ce en vertu de la loy Salique contre le Roy d'Angleterre, qui auoit vn fils de la fille dudit Philippe le Bel.

Le Roy Henry second du nom receut des Allemans le titre de Protecteur de la Germanie, receut aussi de la part du Pape Paul quatriesme, par le Legat Carafe le chapeau de Senateur Romain, & l'espee de la defense de l'Eglise.

*Hommages faicts aux Rois  
de France.*

TITRE XXXV.

**I**udicael Roy de la petite Bre-  
tagne, fit foy & hommage de  
sa terre au Roy Dagobert,  
estant en son Palais à Clichy la Garen-  
ne près Paris; & promit ledit Iudicael  
pour luy & ses successeurs tenir Breta-  
gne en fief des Rois de France, & par  
ce fut aboly le nom de Roy de Breta-  
gne.

Henry Dnc de Normandie, & Roy  
d'Angleterre, en l'an mil cent quatre  
vingts fit hommage au Roy Philippes  
Auguste, à cause des terres qu'il tenoit  
en France de par Alienor sa femme, le  
iour du sacre & couronnement dudit  
Auguste : auquel mesme iour iceluy  
Roy Henry seruit par honneur d'Es-  
cuyer trenchant ledict Roy de France,  
estant en son Royal conuiue.

Jeân Comte de Montfort, apres auoir rendu la seigneurie de Ponthieure, à la veue feu Charles de Blois, fut receu du Roy Charles cinquiesme, à luy faire foy & hommage de la Duché de Bretagne, ce qu'il fit, le mâteau & chapeau ostez, & les genoux en terre.

Jeân Duc de Bretagne, en l'an mil trois cens quatre vingts vn, fit hommage au Roy Charles 6. de ladite Duché.

L'an mil trois cés vingt neuf. Edouard Roy d'Angleterre, en la ville d'Amiens, fit hommage au Roy Philippes de Valois, pour les terres qu'il tenoit en Aquitaine, & pour la Comté de Ponthieu, dont il enuoya lettres au Roy de France, inferées en l'histoire de Froissard. Et auparauant luy mesmes auoit fait le semblable hommage à son oncle Charles le Bel pour lesdites Seigneuries en l'an mil trois cens vingt cinq.

L'an 1379. en Feburier, le Duc de Luilliers vint vers le Roy Charles le quint estant au bois de Vincennes, & là luy fit hommage lige de sa Duché.

Philippes Duc de Bourgongne fit

hommage au Roy Charles sixiesme pour la Duché de Bourgongne, Comtez de Flandres & d'Artois, & autres seigneuries tenues en pairie.

L'an mil quatre cens cinq Jean Comte de Nevers, fils de Philippes Duc de Bourgongne, fit hommage lige au Roy Charles sixiesme pour ladite Duché de Bourgongne, & autres terres: qu'il tenoit en pairie.

L'an mil cent quatre vingts quinze, Richard Roy d'Angleterre, fit hommage au Roy Philippes Auguste, pour la Duché de Normandie, & Comtez de Poictou & d'Anjou.

En icelle annee Baudouyn Comte de Flandres, fit hommage lige & serment de fidelité audit Roy Philippes de ladite Comté de Flandres.

Anthoine Duc de Lorraine fit hommage au Roy François le grand, en la ville de Digeon, pour la Duché de Bar.

La couronne de Castille est rodevable à Sances quatriesme Roy de Navarre, surnommé le grand, & depuis à

Pierre de Bourbon, lequel avec une armée Françoisse chassa Pierre le cruel, pour establir son frere Henry troisieme bien que bastard. De luy sont descendus les successeurs Rois de Castille. Les Royaumes de Maiorque & Minorque, appartiennent à la maison d'Anjou, par donation que luy en fit la Marquise de Montferrat, sœur unique & legitime heritiere de Jaques, dernier Roy de Maiorque.

Les Rois de France ont droit sur le Royaume d'Arragon par trois chefs, ou causes: assavoir par la donation faicte à Philippe troisieme Roy de France, par Martin Pape, successeur du Pape Nicolas: par Leanne fille de Jean, fils de Pierre Roy d'Arragon, mariée à Mathieu de Castelbon, Comte de Foix & de Bearn; & appartient au Roy de France par la donation de René d'Anjou Roy de Sicile & d'Arragon, faict au Roy Loys vnzieme, à l'ayde duquel il fut couronné Roy d'Arragon des Barcelonnois.

Le Roy à present regnant Henry

LE THRESOR DES

quatriefme Roy de France & de Navarre, a droit sur les places de la Soiera, les Duchez de Candie, de Montblanc en Arragon, de Pagnafie, le Comté de Rebagorcea, la cité de Belleagne, villes de Castrocheris, Harao, Villaron, Cuelar. Il peut aussi pretendre les Royaumes de Castille & de Toledé, comme heritier de saint Loys, fils de Blanche, fille aisnee de Henry premier du nom, Roy de Castille & de Toledé, de laquelle la sœur puisnee Berégere usurpa le Royaume, & fit eslire son fils Ferdinand.

L'an 1499. au dernier de Juin, estant party Guy de Rochefort, Chancelier de France, au nom du Roy Loys douziefme Roy de France, accompagné de plusieurs Cheualiers, Barons, Conseillers, Maître des Requestes, & de Montjoye, & Normandie, Roys d'armes s'achemina à Arras. pour recevoir l'hommage de l'Archeduc Philippes d'Autriche Roy des Romains, & pere de Charles cinquiefme empereur, & ayeul de Philippes Roy d'Espagne dernier

mort, duquel sieur Philippes d'Autriche, le Chancelier & grãds Seigneurs, vindrent au deuant ledit sieur de Rochefort, à vne lieuë ou enuiron: & ledit sieur Archeduc à l'entree des faubourgs dudit Arras, lequel voyant ledit Chancelier de France, mit le premier la main au bonnet, & le salua, sans se vouloir couvrir, sinon que ledit sieur Chancelier se couurit, lequel tenoit la main dextre, & ledit Archeduc la gauche, & marchans ainsi entrerent en la grande Eglise: logeant ledict sieur Chancelier à l'Euesché, & le sieur Archeduc en l'abbaye de saint Vvaast. Et le 5. du mois de Iuillet vn Védredy, le Chancelier estant audit hostel episcopal, assis en vne chaire receut l'hommage personnelle dudit sieur Archeduc, disant iceluy: Monsieur ie suis icy venu vers vous pour faire l'hommage q̄ tenu suis faire à Monsieur le Roy, des Cõtez de Flandres, Artois, & Carrolois: lesquelles ie tiës de M. le Roy, à cause de sa courõne: & n'auoit ledit sieur Archeduc ceincture, dague, ny autre baston.

Le reste des ceremonies est aux registres de la Cour de Parlement, dont le present extraict est tiré, & signé du Tillet.

---

*Des terres baillees en appennage aux enfans de France, ou par partage en tiltre de Roy, ou en quelque autre maniere.*

## TILTRE XXXVI.

**L** premier des Rois de France qui ait donné Seigneurie à ses enfans, durant son regne, c'est Clotaire deuxiesme, lequel dōna à son fils Dagobert le Royaume d'Austrasie, dont Mets estoit la principale ville, & comprenoit toute la Lorraine, avec les Prouinces adjacentes.

Iceluy Dagobert Roy de France, donna à Aubert son frere ( de pere seulement) le Royaume d'Aquitaine, & luy establit son siege à Tholouze.



Il donna aussi le Royaume d'Austrasie à son fils illegitimé Sigisbert, luy baillant sages gouverneurs, Pepin maire du Palais d'Austrasie, & Gombert Euesque de Coulongne.

Le Roy Clouis deuxiesme, ayant mis en ses mains le Royaume d'Austrasie, après le trespas dudit Sigisbert, le donna à Childeric le plus ieune de ses fils, qui depuis fut Roy de France.

Theodoric Roy de France, laissant deux fils apres son trespas, l'un nommé Clouis troisieme, fut Roy de France, & le second nommé Childebert, fut couronné Roy d'Austrasie, viuant son frere, apres la mort duquel il fut Roy de France.

Le Roy Charlesmagne bailla à son frere Carloman, le Royaume de Soissons, qui depuis luy escheut par le trespas de son dict frere. Il fit couronner ses deux fils Rois par le Pape Adrian à Rome, Pepin Roy de Lombardie, & Loys Roy d'Aquitaine.

Loys le Debonnaire fit couronner Roys ses trois fils, Pepin Roy d'Aquitai-

LE THRESOR DES  
ne, loitaire Roy de Lombardie, & Loys  
Roy de Germanie, ou Bauieres:

Loitaire premier du nom, bailla à son  
frere Charles la Duché de Lorraine.

Loys le Gros (entre six fils qu'il eut)  
il fit Robert Comte de Dreux, & Pier-  
re seigneur de Courtenay.

Loys 8. du nom, fit ses fils, Robert  
Comte d'Artois, Alphons Comte de  
Poitiers, & Charles Comte d'Anjou.

Le Roy S. Loys bailla à son fils Robert  
la Comté de Clermont, à son fils Pier-  
re la Comté d'Alençon.

Philippe 3. du nom., bailla à son fils  
Charles la Comté de Valois, la Comté  
d'Alençon & du Perche, & à son fils  
Loys la Comté d'Eureux.

Philippe le Bel fit courōner son fils  
Loys Hutin Roy de Nauarre, donna la  
Comté de Poitou à son fils Philippe le  
long, & à Charles le Bel son tiers fils  
donna la Comté de la Marche.

Philippe de Valois bailla à son fils  
Jean la Duché de Normandie, & à Phi-  
lippe son autre fils la Duché d'Or-  
leans.

LE Roy Jean bailla à son fils Charles le dauphiné & la duché de Normãdie: à son fils Loys les Duché d'Anjou & Comté du Maine: à son fils Jean les duches de Berry & d'Auvergne, & à son fils Philippes la duché de Touraine & la Comté de Bourgongne.

Charles cinquiesme donna à son fils Loys puisné la Duché d'Orleans, & à son frere Philippes donna la duché de Bourgongne.

Charles sixiesme fit son fils Loys duc de Guienne, & son autre fils Jean Côte de Touraine, auquel il bailla depuis la duché de Berry, & la Comté de Poitou en appennage.

Charles de Valois puisné du Roy François premier, ayant promesse d'espouser la fille ou niepce de l'Empereur Charles cinquiesme, l'an mil cinq cens quarante cinq, fut appennagée de la duché d'Orleans, de Bourbonnois, d'Auvergne, Anjou, & Alençon. Henry depuis Roy de France, troisieme du nom, eut la Duché d'Anjou, Auvergne, Bourbonnois, Touraine,

LE THRESOR DES  
& le Maine: & François son frere plus  
ieunement Alençon; Tours, Anjou, le  
Mans, toutes lesquelles terres par leur  
mort sont reunies à la couronne.

---

*Annotation des Armoiries  
de France.*

TITRE XXXVII.

**N**EAN Bouchet en ses Genea-  
logies des Rois, suivant Hinni-  
baldus ancien Chroniqueur  
des vieux François, dict qu'auparavant  
Pharamond premier Roy de France  
Gallicane, les Rois François habitans  
en Germanie, portoient en armoiries  
l'escu d'argent à trois Raynes ou Gre-  
noüilles de Sinope (aucuns disent que  
c'estoient trois crapaux de sable) & au  
lieu de ce prindrent vn escu d'or, à vn  
Lyon rampant d'azur, à gueule ou-  
uerte, la queuë renuersee en for-  
me d'vne queuë de serpent, à l'extre-  
mité de laquelle estoit adiousté le col

d'un aigle avec les ailles estendues. Par le Lyon interpretoient force; par le Serpent prudence des François; qui surmonteroiene l'Aigle, signifiant l'Empire Romain. Et porterent ces armoiries iusques à Clouis premier Roy Chrestien. Robert Gaguina escrit, que le Roy Clouis laissant l'escu à trois crapaux, apres qu'il fut Chrestien, print l'escu d'azur à trois fleurs de Lys d'or, enuoyé diuinement.

Nicolas Gilles en ses Annalles escrit, que Clouis apres son baptesme prit l'escu d'azur semé de fleurs de lys d'or, au lieu qu'auparauant ses deüanciers portoient trois croissans ou trois crapaux, & que le Roy Charles sixiesme ordonna & voulut restraindre le blason semé sans nombre, & qu'il n'y auoit plus que trois fleurs de lys d'or.

La petite chronique des effigies des Rois dit, qu'Odo Roy de France, fut le premier qui apporta l'vsage de la banniere de France, semee de fleurs de lys d'or, ce qui a duré iusques au temps de Charles sixiesme.

L'ETHR: DES HIST. DE FRANCE.

Aucuns ont blasonné la fleur de lys mythologiquement, disans qu'elle a trois pampes ou fleurons: celle du milieu, qui est la plus haulte, signifie la foy Chrestienne, les deux autres denotent l'Eglise & la Noblesse.





LE  
**SECONDE LIVRE**  
 DV THRESOR DES  
 HISTOIRES DE FRANCE

DES

Les Duchez & Comtez qui ont esté en  
 sont en France, & lieux

circonuoists

**TITRE I.**

Les Duchez qui parauant ont esté en tître de  
 Comté, sont ainsi signez,

*Les Duchez.*



**A** R C H E V È S Q V E &  
 Duc de Reims.

L'Euesque & Duc de Lan-  
 gres.

L'Euesque & Duc de  
 Laon.

Le Duc de Normandie.

Le Duc de Bourgogne.

Le Duc de Guyenne.

Le Duc de Bretagne.

Le Duc d'Orleans.

Le Duc d'Anjou.

Le Duc de Touraine.

Le Duc d'Alençon.

Le Duc de Lorraine.

Le Duc de Montmorency aupa

Baronnie.

Le Duc de Sauoye.

Le Duc de Brabant.

Le Duc de Neuers.

Le Duc de Longueuille.

Le Duc d'Estampes.

Le Duc de Chartres.

Le Duc de Bourbon.

Le Duc de Nemours.

Le Duc de Vendosme.

Le Duc de Berry.

Le Duc d'Auvergne.

Le Duc de Bar.

Le Duc de Narbonne.

Le Duc de Guise.

Le Duc d'Angoulesme.



Le duc de Montpensier.  
 le duc de Luxembourg.  
 Le duc de Valois.  
 le duc de Chastelherault.  
 le duc d'Uzez auparavant Comte.  
 le duc d'Elbeuf auparavant Marquis.  
 le duc d'Espéron, & duc de Chevreuse.  
 le duc de Joyeuse.

*Les Comtes.*

L'Evêque & Comte de Beauvais.  
 L'Evêque & Comte de Noyon.  
 L'Evêque & Comte de Chalons.  
 Le Comte de Paris.  
 Le Comte de Blandres.  
 Le Comté de Champagne.  
 Le Comtes de Thoulouze.  
 Le Comte de Haynault.  
 Le Comte de Hollande.  
 Le Comte d'Artois.  
 Le Comte de Vermandois.  
 Le Comte de Boulongne.  
 Le Comte de Blois.  
 Le Comté de Brie & Champagne.

LE TRÉSOR DES :

- Le Comte de saint Pol.
- Le Comte d'Eu.
- Le Comte d'Orenge, maintenāt Prin-  
cipauté.
- Le Comte de Forests.
- Le Comte du Perche.
- Le Comte de Toul.
- Le Comte de Senlis.
- Le Comte de Dammartin.
- Le Comte de Montfort.
- Le Comte de Clermōt en Beauuoisin.
- Le Comte de Beaumont.
- Le Comte de Meulan.
- Le Comte de Dreux.
- Le Comte de Dunois.
- Le Comte de Charolois.
- Le Comte de Prouence.
- Le Comte de Lude.
- Le Comte de Quaisliez.
- Le Comte de Mortaigne.
- Le Comte d'Eureux.
- Le Comte de Tancarville.
- Le Comte de Chaumont.
- Le Comte de Harcourt.
- Le Comte de Poictiers.
- Le Comte d'Armignac.

- le Comte de la Marche.
- le Comte de Perdriac.
- le Comte de Roders.
- le Comte de Perigord.
- le Comte de Vantadour.
- le Comte de Venon.
- le Comte de Rouffillon.
- le Comte de Nismes.
- le Comte de Castres.
- le Comte d'Alery.
- le Comte de Carcaffonne.
- le Comte de Pontieure.
- le Comte de Nantes.
- le Comte de Pourebers.
- Le Comte de Clermont.
- Le Comte d'Auvergne.
- Le Comte d'Auxerre.
- Le Comte de Vaudemont.
- Le Comte de Blemont.
- Le Comte d'alez.
- Le Comte de Nantueil.
- Le Comte & sire de Coucy.
- Le Comte saint Sulpice.
- Le Comte de Lignoy.
- Le Comte du Mayne.
- Le Comte de Beaufort.

- Le Comte de Lual.
- Le Comte de Bar.
- Le Comte de Sancerre.
- Le Comte de Tonnerre.
- Le Comte de Portian.
- Le Comte de Brenne.
- Le Comte de Grandpré.
- Le Comte de Retzel.
- Le Comte de Merle.
- Le Comte de Vertus.
- Le Comte de Brienne.
- Le Comte de Roussi.
- Le Comte de Joigny.
- Le Comte de Eoix.
- Le Comte de Comminges.
- Le Comte de Bigorre.
- Le Comte de Lestac.
- Le Comte de l'Isle.
- Le Comte de Gaure.
- Le Comte de Ponthieu.
- Le Comte de Guines.
- Le Comte de Forquemberge.
- Le Comte de Narbonne.
- Le Comte de saint Lis.
- Le Comte de Pigny.
- Le Comte de Chasteauroux.

- le Comte de la Rochefoucault.  
 le Comte d'Albret.  
 le Comte de Bear.  
 le Comte de Rochefort.  
 le Comte de Montignac.  
 le Comte de Lesparre.  
 le Comte de Limoges.  
 le Comte de Corbeil.  
 le Comte de Chasteauneuf.  
 le Comte de Meleun.  
 le Comte de la Suse.  
 le Comte de Meaulx.  
 le Comte de Choisi.  
 le Comte de Cosnat.

*Les Vidames en France.*

- le Vidame de Chartres.  
 le Vidame d'Amiens.  
 le Vidame de Pinquerquy.  
 le Vidame de Gerbroy, qui est annexé à l'Evêché de Beauvais, & en est quatre lieues près.

*Le Catalogue des dignitez, Magistrats  
& Offices de France.*

TITRE II.

**A** Majesté Royale,  
Monsieur le Daulphin; pre-  
mier fils du Roy.

*Ceste dignité  
n'advient pas  
souvent.*

Le Regent en France en l'absence du  
Roy.

Le Connestable.

Les douze Pairs de France.

Les quatre Mareschaux.

L'Admiral.

Les Cheualiers de l'Ordre.

Les Lieutenans generaux pour le Roy.

Les Gouverneurs des Pays, ou Pro-  
uinces.

Le grand Maistre de l'Artillexie, tenant  
l'estat ancien du Maistre des Arbale-  
striers.

Les Colonels de l'Infanterie.

Les Heraults du Roy.

Le General des Galeres.

*Les Ordinaires de la Maison du Roy.*

Le grand Chambellan du Roy.

Les Gentilshommes &amp; valets de chambre.

Le Grand Maître de France.

Le grand Escuyer &amp; Escuyers d'Escuierie.

Le grand Chambrier.

Le grand aumosnier &amp; Confesseur.

Garde de l'Auriflamme.

Le grand Veneur, &amp; le grand Fauconnier.

Les Maîtres de l'hostel du Roy.

Le grand Queux de France, qui anciennement avoit la superintendance sur tous les officiers de cuisine de la maison du Roy, depuis supprimé.

Le grand Boureillier, Pannetier, &amp; Gentilshommes servans: assavoir Pannetiers, Escuyers, ou Valets trenchans &amp; Eschançons.

Les Secretaires des commandemens des finances, des Parlemens &amp; Chancelleries.

*Au registre des Cōptes il fait deux articles differens du grand Chābellan, & du grand Chābrier.**Ce garde n'est plus.*

## LE THRESOR DES.

*Le Loupe en  
son liure des  
Magistrats.*

Le Preuost de l'hostel du Roy anciennement appelé le Roy des Ribaux. Les deux cens Gentils hommes, leurs Capitaines & lieutenants.

Les quatre cens Archers de la garde, nommez Archers, pource qu'anciennemēt ils vsoient d'arcs: entre lesquels en y a cent Escossois, & à chacune compagnie de cent, y a capitaine & lieutenant.

Il y a dauātage 24. Archers du corps qui sont plus près de la persōne du Roy & les Suysses, lesquels sont tousiours à pied, avec la hallebarde.

Le Capitaine de la porte & ses Archers.  
Les Mareschaux des Logis & fourriers.

### *La Iustice.*

Les trois Estats, sçauoir l'Eglise, la Noblesse, & le Peuple ou Communautez des villes, l'assemblée desquels se fait, & non souuent, pour la reformation de police, & affaires de grande importance au Royaume.  
Le Conseil Priué.



le Chancelier, ou en son lieu vn garde  
des Seaux.

les Maistres des Requestes ordinaires.  
la Cour de Parlemēt, Presidens & Co-  
seillers.

le Procureur general, & deux Aduo-  
cats du Roy.

le grand Conseil, Presidens & Conseil-  
liers, Procureur & Aduocats du Roy.

les Baillifs & Seneschaux.

le Tresorier des Chartres.

la Table de Marbre.

la Mareschaussee.

les Requestes du Palais.

*Le Domaine.*

les quatre Tresoriers de France.

la Chambre du Tresor.

les Aydes.

la Taille.

les quatre Generaux de France.

les Esleus.

Les Generaux des Aydes.

La Chambre des Comptes.

La Cour des Monnoyes.

*Des Connestables.*

## TILTRE III.

**D**Ean le Ferõ en ses catalogues des offices & dignitez de France, met au premier rãgles Cõneitables, lesquels il nomme ducs, maistres de la Cheualerie de Frãce, Maires du Palais de Paris, grãs Sehechaux, prefects du Palais, & gouuerneurs de Frãce: & sous ces tiltres il a nombré, & nommé connestables, ceux qui ont possedé ces dignitez depuis Lãdregefile Lãtgraue de Hesse, Duc & maistre de la Cheualerie de Frãce, du temps du roy clotaire premier du nom, iusques à Radulphe Lãtgraue de Strimbouurg, qu'il appelle de ces deux tiltres, Maistre de la cheualerie, & Connestable de France, sous le Roy Charlesmagne, qui sont xxvj. Connestables, si de ce temps là, les faut ainsi nommer.

Depuis iceluy Radulphe iusques à Bou-

chard, il les appelle Ducs & Conneftables de France, & en nombre trois.

Quant à Bouchard, qui gouvernoit fous les Rois Loys le Debonnaire, & Charles le Chauue, il le dict premier portant le nom & tiltre feulement de Conneftable.

Dépuis ledit Bouchard iufques à Mef-  
fire Anne Duc de Montmorency il en  
compte cinquante quatre.

Tous enfemble font le nombre de  
quatre vingt cinq, en cōprenant melli-  
re Henry de Montmorency, fils dudit  
Anne que le Roy Henry iiii. à present  
regnant a créé Conneftable.

Le figne de cefte excellente dignité  
eft l'efpee droite & nue à deux tran-  
chās, la poignée d'azur femée de fleurs  
de Lys d'or, la croifce & le pommeau  
de mefme.

*Des Chancelliers.*

## TITRE III.

**L**es Chancelliers de France, selon l'edit Feron, furent instituez par le Roy Clotaire premier du nom. Le premier d'iceux fut Baudin l'an cinq cens soixante & deux, & parauant luy ils auoient le tiltre de grands Conseillers de France.

Aucuns les appellent Gardes & Protecteurs de l'Annel & Seel Royal. Les autres Aunculaires du Roy, comme estans pres de sa personne, les autres les appellant Referendaires, ausquets on exhibe toutes lettres publiques pour estre confirmees par l'Annel & Seel du Roy, dont ils estoient chargez, & de present vsent du Seel Royal seul. Aucuns ont esté tiltrez de ce nō, grand Chancelier & Archichancelier, à la difference d'aucuns qui n'ont esté seulement que Gardes des Seaulx, & sont

en nombre soixante cinq, compris Messire Pomponne de Bellicure, Cheualier des Ordres du Roy, à present Chancelier de France, & seigneur de Grignon. Budee les nomme Nomophilaces. L'interligne de leur estat est le Seal du Roy, qui est porté deuant eux dans vn escrin d'or couuert d'vn crespes sur vn cheual, lors que les Rois font entree ou autre magnificence : & ont le mortier comblé d'or en la teste, orné de perles & pierres precieuses.

---

*Des grands Maistres.*

TITRE V.

**L**es grands Maistres de France (comme il semble par la proximité des diction) sont ceux que nous trouuons par les histoires dictés Maires & Majeurs du Palais de Paris, commençât à Landry de la tour, premier Maire du Palais, sous le Roy

Chilperic iusques à Pepin-aussi Maire  
 du Palais, & depuis Roy de France: &  
 en luy deffaut le nom de Maire. Suc-  
 cederent en mesme dignité dès le tēps  
 de Charlesmagne ceux qui s'intitule-  
 rent Comtes de Paris, & Comtes Pala-  
 tins: sçavoir Anseaulme, Miles d'An-  
 glaire, & Roland d'Anglaine son fils,  
 qui furent occis à la iournee de Ron-  
 cevaux, & autres qui continuerent ius-  
 ques à Robert Duc d'Aquitaine, qui  
 s'intitula Comte de Paris, & premier  
 Marquis de France, du temps de Loys  
 le Begue son fils Charles le Simple-roi  
 de France, & de ces tiltres furent ho-  
 norez leurs successeurs en l'estat ius-  
 ques à Hue Capet, qui se fit Roy de  
 France, auquel ce nom de Marquis de  
 France perdit l'usage. Geoffroy Grise-  
 gonnelle ou Cottegrise Comte d'An-  
 jou, fut le premier en cest estat institué  
 & nommé Grand Maistre de France,  
 par le Roy Robert en l'an mil deux: &  
 a continué cest estat de grand Maistre,  
 es personnes de trente & vn nobles &  
 grands Seigneurs, iusques à Monsei-

gneur le Comte de Soissons, qui est à present.

Et sont en nombre tant sous les noms de Maires du Palais, Comtes de Paris, Marquis & grands Maistres de France, quatre vingts vn, dont les trente-trois derniers ont eu ce seul tiltre de grands Maistres.

Le signe principal de leur office, est le baston magistral virolé d'or, & tenir table aux gentilshommes signalez. Le pouuoir qu'auoient anciennement les grands Maistres; estoit la cognoissance & superiorité sur les officiers de la maison du Roy, y faisant tous les ans vn reglement, donnoient le mot du guet, & auoient la charge de la fermeture & clefs de la maison, où le Roy estoit logé, iugeoient souverainement de toutes causes, tant ciuiles que criminelles, qui pouuoient subuenir entre lesdits Officiers.

*Des Admiraux de France.*

## TITRE VI.

**L**E premier que nous trou-  
uons Admiral de France, est  
Enguerrand, sire de Coucy,  
du temps du Roy Philippes le Hardy,  
en l'an mil deux cens quatre vings &  
quatre. Depuis iceluy Admiral iusques  
à François de Montmorency frere du  
Connestable, créé Admiral par le Roy  
Henry quatriesme à present regnant,  
& comprenant les Duc d'Espernon, &  
sieur de Villars, n'agueres Admiraux, il  
y a eu trente-neuf Admiraux de France.

Le signe de leur office est l'Anchre  
du Nauire.

Leur iurisdiction est à la Table de  
Marbre au Palais à Paris.



*Des Mareschaux:*

## TITRE VII.

**L**es premiers Mareschaux de France, si nous croyons à l'antiquité, commencerent au regne du Roy Clouis deuxiesme: mais ie serois de ceste opinion que le premier a esté Anceau de Galande, sous le Roy Loys le Gros, qui a eu l'estat & le nom de Mareschal de France en l'an mil cent douze. Et depuis ont esté honnrez de ce titre & estat cent & deux Mareschaux iusques à present. Auparavant iceluy Anceau de Galande, le catalogue en nombre seulement trois, c'est à sçauoir Girard de Dammartin, Robert Comte d'Anjou, & Hue Cappet qui fut Roy, les trois en loingtains & diuers temps, sans auoir successeurs en leurs estats.

Le signe de l'office est de porter la hache d'armes au manche de veloux pers, semé de fleurs de lys d'or.

*Les douze Pairs de France.*

TITRE VIII.



Vcuns escriuent Pairs, comme estās pareils en dignité de pairie, car l'vn n'a point plus d'opinion & de voix que l'autre. Toutesfois les Pairs lais ont des prerogatiues que n'ont pas les Clercs, comme appert par leur seance : car les lais sont à la dextre du Roy, & les Clercs à la fenestre.

Autres escriuent Pers, comme estans peres, & Iuges de France.

Plusieurs historiographes afferment Charlemagne auoir esté instituteur des douze Pairs, apres qu'il eut subiugué les Saxons: toutesfois par autre opiniõ sembleroit le contraire, parce que les tiltres des Ducs & Comtes Pairs seculiers n'estoient encores creez, cōme les Ducs de Guiēne, Normandie, bour-

gongne, & les autres, qui depuis ont esté erigez en Duchez & Comtez, si n'estoit que ces douze Seigneurs Pairs fussent gouverneurs desdictes prouinces à certain temps sous ledict Charlesmagne, lesquels s'appelloient Ducs & Comtes durant leur gouvernement: & la premiere mention des Pers que j'aye trouuee, c'est de Tassile duc de Bavières, qui fut renuoyé pardeuant les Pairs de France, pour luy parfaire son procez par ordonnance dudit Charlesmagne. La seconde mention est en la vie de Charles le Chauue, sur la rebellion de son fils Carlon Le texte de l'histoire est tel: *Si ne se tint pas tant seulement au iugement des Pairs, & des Barons: mais voulut & requit qu'il fust iugé par les Prelats.* Voila les deux lieux premiers mentionnez par les Histoires de France touchant les Pairs. Du tillet en sa chronique ensuyuant les noms & tiltre des Pairs.

Toutesfois aucuns disent que les Pairs anciennement, & depuis que les fiefs furent hereditaires & patrimoniaux

estoyent Iuges des Prouinces, hommes francs & nobles, qui tenoient leurs fiefs en pairrie en tiltre de dignité, & l'hommage qu'ils en faisoient aux Roys s'appelloit pairrie, pour raison de leur autorité.

De tant d'Annales & Chroniques de France que nous ayons en main, n'est faicte aucune mention certaine de l'origine des Pairs. Guaguin & Pol Emille, qui ont descript l'Histoire des Roys de France, la rapportent mal à propos à l'Empereur Charles-maigne, parce que tant d'Historiens Allemans & autres estrangiers, qui ont descrit ce qui s'est passé en ce temps là, n'en font aucune mention du tout: ny mesmes Aimonius en son Supplement ou appendix, qu'il a escrit iusques à saint Loys n'en parle aucunement. L'estime qu'on les doit plustost rapporter à la troisieme race, qu'à la deuxiesme. Budee les appelle *Patritios*, & les rapporte aux Rois François qui ont esté Empereurs, qui les auroient peu appeller *Pares*, quasi *Patres*

*& Reipub. Patronos.* Nous lisons dès l'année mil deux cens vingt & quatre, auoir esté interietté appel par vn certain Iean Nigellan ou Pair de France, contre la Comtesse de Flandres. On lit aussi qu'outre les douze Pairs cy dessous designez, y auoir esté adioincts les Euesques d'Auxerre, Chartres, Senlis & Lisieux, & les Comtes de Pontieure, de Dreux, de Bretagne, & de saint Paul, & autres Barons, au iugement qui fut donné l'an mil deux cens seize, sous le Roy Loys le Gros. Leur priuilege a esté autresfois, qu'vn Pair ne pouuoit estre appellé en iugement, que deuant les quatre Pairs : mais depuis la Cour de Parlement de Paris a ceste puissance.

*Les trois Ducs de l'Eglise.*

L'Archeuesque & Duc de Reims, lequel sacre & couronne le Roy.

L'Euesque & Duc de Laon, lequel porte l'onction dans la sainte ampoule.

L'Euesque & Duc de Langres, lequel

LE THRESOR DES  
porte le sceptre.

*Les trois Ducs seculiers.*

Le Duc de Bourgogne, lequel doit ceindre l'espee au Roy, & porter la couronne Royale deuant luy.

Le Duc de Normandie, lequel doit porter la Banniere.

Le Duc de Guienne, qui doit porter la seconde Banniere.

*Les trois Comtes de l'Eglise.*

L'Euesque & Comte de Beauuais, lequel doit porter la cote d'armes.

L'Euesque & Comte de Chaalons, lequel doit porter le signe du Roy.

L'Euesque & Comte de Noyon, lequel doit porter la ceinture du Roy.

*Les trois Comtes seculiers.*

Le Comte de Champagne, lequel

doit porter l'estendart ou enseigne.

Le Comte de Flandres, lequel doit porter l'espee Royale.

Le Comte de Toulouze, lequel doit porter les esperons dorez.

Entre ces douze, le Duc de Bourgogne est le Doyen des Pairs.

Il est à noter que depuis que les six Pairries, Duchez & Comtez seculieres sont reunies au domaine de la Couronne de France, (reste la Comté de Flandres, que tient le Roy d'Espagne,) ont esté ordonnez certains grands Princes & Seigneurs au sacre des Rois, representans iceux Pairs: ainsi qu'il fut celebré au sacre du Roy Henry deuxiesme en Juillet, l'an mil cinq cens quarante-sept.

Le Roy de Navarre representoit le Duc de Bourgogne.

Le Duc de Vendosme representoit le Duc de Normandie.

Le Duc de Guise representoit le Duc d'Aquitaine, ou Guyenne.

Le Duc de Nevers representoit le Comte de Thoulouze.

Le Duc de Montpensier-represen-  
toit le Comte de Flandres, . . .

Le Duc d'Aumalle representoit le  
Comte de Champagne, . . .

En ce sacre les douze Pairs assistent  
tousouts la personne du Roy, mesme-  
ment à luy asseoir la grande couronne  
de Charlesmaigne sur la teste. !

Les ceremonies anciennes particu-  
lieres des Pairs, sont aussi bien mrees  
comme sont les personnes laiques; ain-  
si qu'on peut lire és sacres des Roys  
François & Henry.

Il ne sera point aussi hors de propos de  
faire mentiõ de celles de nostre Roy  
Héry 4. à presēt regnāt, lequel ne pou-  
uant estre sacré à Reims, ville pour lors  
possedee par les rebelles, le fut à Char-  
tres, & avec l'huile de l'abbaye de Mar-  
motier, meslee avec le cresseme de l'E-  
uesque de Chartres enuoyte du ciel à  
sainct Martin, l'an enuiron 320. plus an-  
ciene & digne que l'ampoule de Reims,  
comme plusieurs ont tesmoigné.

A ce sacre solennel le Prince de Cōty  
representoit le Duc de Bourgogne;



Doyen des Pairs.

le Comte de Soissons, le Duc de Normandie.

le Duc de Montpensier, le Duc d'Aquitaine.

le sieur de Luxembourg, le Comte de Thoulouse.

le Duc de Rais Marechal de France, le Comte de Flandres.

le Duc de Vantadour, le Comte de Champagne.

l'Evêque de Chartres representoit l'Archevesque & Duc de Reims.

l'Evêque de Nantes, l'Evêque & Duc de Laon.

l'Evêque de Digne, l'Evêque & Duc de Langres.

l'Evêque de Maillezais, l'Evêque & Comte de Beauvais.

l'Evêque d'Orleans, l'Evêque & Comte de Chaalons.

l'Evêque d'angers, l'Evêque & Comte de Noyon.

le reste des ceremonies, & occasion dudit sacre à Chartres, est imprimé à Lyon l'an 1594.

*Erection des Parlemens de France.*

## TITRE IX.

**L**E Parlement de Paris a esté de tous les autres le premier, institué par Charles Martel Maire du Palais, & par le Roy Pepin son fils: lequel Parlement on dit auoir esté à la suite de la Cour des Rois iusques au temps du Roy Loys Hutin, qui ordonna par Edict fait en l'an 1325. qu'il seroit permanent au Palais de Paris, alors de nouveau edifié: Toutesfois aucuns seroient en opinion qu'il eust esté créé & arrêté à Paris, par iceluy Roy Pepin, voulant authoriser & magnifier son election & couronnement au Royaume, ainsi que i'ay trouué au texte d'une ancienne Chronique écrite à la main, auteur incertain, en ces mots: Le Roy Pepin delibera de tous poincts se retirer à Paris en son Parlemēt pour administrer iustice à chacun.

Le Parlement de Tholouſe fut inſtitué par le Roy Philippes le Bel, en l'an mil trois cens vingt, & apres renouvelé par le Roy Charles 7.

Humbert, ou Hubert Dauphin de Viénois, qui dóna le Dauphiné au Roy Philippes de Valois, inſtitua vne Chambre de Conſeil à Grenoble, qui depuis par le Roy Loys vnziéſme en l'an 1453. en fit & eſt aujourd'huy vn Parlement.

Le bon Duc Philippes de Bourgoigne inſtitua & crea le Parlement de Dijon.

Le Roy Loys douziéſme inſtitua le Parlement de Rouen, auparauát nommé l'Eschiquier, en l'an 1499.

Le Roy Charles ſeptiéſme inſtitua le Parlement de Bordeaux, & celuy d'Aix en Prouence: Toutesfois aucuns diſent que celuy d'Aix a eſté fait Parlement par le Roy Loys douziéſme en l'an 1501. ayant eſté vn Conſeil erigé auparauánt par Loys deuxiéſme Comte de Prouence.

Loys douziéſme en l'an 1499. donna de ſi grands priuileges au Parlement

LE THRESOR DES  
de Bordeaux, qu'à bon droict on le peut  
nommer instituteur d'iceluy.

Le Parlement de Bretagne fut insti-  
tué par le Roy François premier du  
nom. Auparavant y auoit vn Parlemēt  
de certain temps, durant les vacations  
du Parlement de Paris seulement,  
qu'on appelloit les grands iours de Bre-  
tagne.

Le Parlement de Chambéry: main-  
tenant y a vn Senat dependant du Duc  
de Sauoye, par la cession du Roy Hen-  
ry 2.

Le Parlement de Dombes, qui est  
seant à Lyon.

*Annotation touchant le Parlement.*

Le Parlement est composé du Roy  
premierement, des princes du sang,  
des pairs de France, des presidens, Mai-  
stres des requestes, & Conseillers qui y  
sont ordonnez en nombre certain: Ad-  
uocats, procureur general, Greffiers,  
Huissiers, & autres officiers & ministres  
de Iustice. Le Roy sied en iceux quand

il luy plaist d'y venir pour tenir son liët de Iustice. Ses edicts & Ordonnances y sont verifiees, publiees & enregistrees, & par iceluy modifiees, amplifiees & interpretees, ou bien sont faictes remonstrances au Roy pour y pourvoir, & iusques alors n'ont effect en leur ressort.

Plusieurs sont d'opinion que ce nom parlemēt est issu de ce verbe parler, parce que quād les hōmes commis en auctorité de Conseil & de iustice, sont cōuoquez en vn lieu, il faut qu'ils parlēt ensemble. Nous auōs vne iurisdiction à Paris, laquelle on nomme le Parloir aux bourgeois en l'hostel de ville, pour ce qu'ils parlent en ce lieu du faict de leur police. Si les Princes cōuiennent ensemble par eux, ou par leurs Ambassadeurs pour traicter quelques accords de paix ou de guerre, on vse de ceste locution, Ils parlamentent ensemble.

Autres sont d'aduis que Parlement est deriué du nom des Pairs de France, lesquels (apres le Roy) sont les premiers chefs de la Cour de Parlement,

## LE THRESOR DES

& semble par toutes les Chroniques de France que la Cour, comme le diligent Lecteur pourra corriger és vies des Rois Pepin, Charlemagne, Loys le bonnaire, & Charles le Chauue, ou aucunefois se trouuera, le Roy tint Parlement: le Roy renuoya à la Cour des Pairs, ou au Parlement des Barons. Le nom de Parlemēt est demeuré en Angleterre pour leur assemblee generale de tous Ordres, que nous appellons les trois Estats de France.

---

### *Institution des Vniuersitez de France.*

#### TILTRE X.

**L'**Vniuersité de Paris fut instituée & erigee par le Roy Charlemagne, qui la fit transporter de Rome à Paris, & en furent fondateurs quatre hommes doctes, Alcuin, Rabane, Claude & Jean.

L'uniuersité d'Orleans fut créée par le Roy philippes le Bel l'an mil trois cens douze.

L'uniuersité d'angers fut erigee par loys roy de Sicile deuxiesme Duc d'Anjou, l'an mil trois cés quatre vingts dixhuiet.

Le Roy François premier du nom, institua à Paris les leçons publiques, & langues Hebraique, Grecque & Latine: fit lire les Mathematiques, & donna gages & pensions aux lecteurs & professeurs d'icelles, enuiron l'an mil cinq cens trente.

L'uniuersité de Reims a esté erigee par le Roy Henry deuxiesme, à la requeste & poursuite de Charles de Lorraine Cardinal, & Archeuesque de Reims, l'erection de laquelle emolouguee par le Pape, par le Roy, & sa Cour de Parlement, fut publiee en ladite ville de Reims le premier iour d'Octobre mil cinq cens cinquante.

*Les Eglises de France, lesquelles  
sont en Regale.*

TITRE XI.

<b>S</b> ENS	Rouen
Paris	Auranges
Chartres	Seez
Orleans	Constances
Meaux	Lisieux
Troyes	Bayeux
Reims	Eureux
Chaalons	Aulx
Therouenne	Et les 9. Eglises de
Tournay	Bretagne, suffra-
Soissons	gantes de l'Arche-
Beauvais	uesque de Tours,
Lyon	qui sont,
Amiens	Nantes
Noyon	Rennes
Senlis	S. Brieu
Bourges	S. Malo
Clermont	Dol
Tours	Cornouaille
Mans	Vannes
Angers	Leon
Autun	Triguier.



*Le temps que les Religions de France  
prindrent leur commencement.*

TITRE XII.

**L** Ordre des Chanoines ré-  
glez de S. Augustin cōmen-  
ça l'an de grâce 429.

L'ordre de saint Benoist l'an cinq  
tens trente.

L'ordre de Cluny l'an ix. c. xij.

L'ordre des Chartreux, l'an mil quatre  
vingts quatre.

L'ordre de Cisteaux l'an mil quatre  
vingts quatorze.

L'ordre de Premonstré l'an mil cent  
douze.

L'ordre de la Trinité l'an mil cēt qua-  
tre vingts dixsept.

L'ordre des freres Prescheurs ou la-  
cobins l'an mil deux cens.

L'ordre des freres mineurs ou Corde-  
liers, l'an mil deux cens quatre.

L'ordre de S. Claire l'an mil deux

cens dixsept.

L'ordre des Carmes l'an 1220.

L'ordre de S. François de Paule Calabreux commença sous le roy Loys xj.

L'ordre des Hermites Augustins, l'an mil deux cens cinquante.

L'ordre des Templiers, l'an mil cent xx. cestuy fut aboly durant le regne du roy Philippes le Bel.

L'ordre des Capuchins, tenans l'ancienne obseruance de S. François, instituez l'an mil cinq cens vingt-cinq.

---

*Annotations d'aucunes anciennes Ordonnances, estans en la Chambre des Comptes à Paris, & au Colleege de Nauarre.*

TITRE XIII.



Ordonnance du roy Charles 5. que les fils des rois seront couronnez à 24 ans, & declarez majeurs.

Ordonnance du roy Charles 6. qu'un fils de roy (le pere estant trespassee) en quelque minorité qu'il soit, sera courō-

*Ce fut l'an  
1375. selon  
Nicole Gilles*

né sans qu'il y ait regret en France: mais demourra sous la tutelle de sa mere.

La declaration du nombre des Preuostez, Bailliages, Vicomtez, Seneschauſſees de France, & les noms des villes, sont en deux roolles de parchemin en la chambre des Comptes, qui furent faits & dressez pour fournir la rançon du Roy Iean. Cela est coté xxiiij. dans la dixiesme fenestre de l'aumoire marquee b.

En l'an mil deux cens cinquante six, le Roy S. Louys fit des ordonnances par lesquelles il établit à certain temps les Baillifs & Seneschaux, prent serment d'eux d'exercer iustice, tât qu'ils serôt en l'office sur peines de corps, s'abstienent de iurer, iouer à dez & cartes, de fornication & des tauernes, & les mesmes defêses faites à toutes autres personnes.

Ordonnance cōtre les folles femmes & punition d'icelles.

Ordonnance que nul soit mis en prison pour debte quelle qu'elle soit, sinō pour deniers Roiaux.

LE THRESOR DES

Ordonnance que les Baillifs & Seneschaux estans hors d'office respondront deuant les autres Iuges, pourueuz en leurs lieux à toutes les plaintes qu'on voudroit former à l'encontre d'eux, touchant l'exercice de leurs estats.

L'an mil ij. c. iiij. xx. xiiij. le Roy Philippe le Bel ordonna par vne ordonnance qu'il fit que nulle Bourgeoise n'auroit chariot.

Bourgeois & Bourgeoise ne porteront vert, ne gris, ny hermines, ceintures, couronnes d'or ne d'argent ny perles & pierres precieuses.

Nul Bourgeois n'auroit torche de cire.

Aux grâs bāquets n'y aura qu'un mets & un entremets. Et s'il est ieusne y aura deux potages aux harēcs, & deux mets, & n'y aura autres mets qu'une sorte de chair ou de poisson.

Quant aux habits & robes, les personnes selon leur qualité, ne porteront drap qu'au prix qui s'ensuit: Les Prelats & Barons à dixhuit sols tournois, les Escuyers à quinze sols tournois, les Pages sept sols tour-

nois, les Clercs nobles à seize sols  
tournois. Les autres Clercs douze  
sols, les Bourgeois selon leur richesse,  
à dix & douze sols tournois. Et tout  
& sur peine d'amendes pecuniaires  
applicables au Roy, aux Prelats & Sei-  
gneurs des iurisdicions des deffail-  
lants.

---

*Des Estats de France.*

TIÈTRE XIII.

**L**es Estats est vne assemblee des  
Prelats de l'Eglise, des Nobles,  
des gens de Iustice, des chefs &  
gouverneurs des Villes & du peuple,  
representas tout le Royaume de Fran-  
ce; laquelle assemblee est conuoquee  
à certain lieu par exprés mandement  
du Roy pour auoir l'aduis de ses subiets  
sur la police du Royaume, & aussi pour  
tirer aucune subvention gracieuse de  
deniers desdits Estats.

## LE THRESOR DES

Le premier qui ait assemblé les Estats en France fut le Roy Pepin, lequel les conuoqua en la ville de Compienne, en forme de Parlement, en l'an six cens cinquante six, ainsi que recite Nicole Gilles, sans dire la raiſon pourquoy.

En l'an six cens ſoixante & dixneuf le Roy Charlesmagne paſſant ſon yuer à Compienne, y aſſembla les Estats de ſon Royaume, & tint Parlement de ſes Barons.

L'an mil trois cens cinquante cinq le Roy Iean fit aſſembler les trois Estats à Paris, où il fut accordé par iceux le payemēt & ſoulde de trente mil hommes d'armes par an,

L'an mil trois cens cinquante ſix Charles Daulphin, eſtant le Roy Iean ſon pere priſonnier en Angleterre, fit aſſembler les trois Estats à Paris, pour aduiſer de la conduite des guerres, & de la deliurance du Roy.

L'an mil quatre cens ſeptante, le Roy Loys vnzieme, l'an dixieme de ſon regne, fit conuoquer les Estats à Tours.

L'an mil quatre cens quatre vings trois, le Roy Charles huictiesme, l'an premier de son regne, fit assembler les trois Estats en ladicte ville de Tours, pour captiuer la beneuolence de ses subiets, pour auoir l'offre de leur serui- ce & fidelité: pour leur faire dire & promettre paix & repos en son Royau- me, pour entendre desdicts Estats les abus commis en la police ecclesiasti- que & ciuile, avec les plaintes & do- leances du peuple, & sur tout ce y pouruoir en equité, comme Prince souuerain.

Le Roy Charles neufiesme du nom, fit cōtinuer l'assemblée des trois Estats à Orleans; l'an mil cinq cens soixante, le premier de son regne, lesquels le Roy François 2. du nom son frere auoit vou- lu faire cōuoquer audit lieu d'Orleans, depuis transferez & paracheuez à Pon- toise: en laquelle conuocation iceluy Roy Charles decreta certaines ordon- nances sur les plaintes & doleances des- dits trois Estats, où furent restraints les abus, & donné meilleure police en


L E. T H R E S O R D E S  
l'estat Ecclesiastique, en la Iustice, és  
Vniuersitez, en la Noblesse, és tailles,  
aydes & subsides, & au faict de la mar-  
chandise.

Henry troisieme du nom, Roy de  
France & de Pologne dernier decede,  
fit semblablement conuoquer les trois  
Estats de son Royaume en sa ville de  
Blois en l'an mil cinq cens soixante &  
seize, en Decembre, là où furent ouys  
les plaintes & dolcances des trois Estats,  
& sur icelles fit le Roy de belles Or-  
donnances, qui sont maintenant en  
ysage.

---

*Les Prouinces baillees en gouuernement.*

TITRE XV.

	Vienne	Languedoc
	Bourgogne	Daulphiné
	Lyon	Orleans & depen- dances
	Normandie	Mets & Messin
	Picardie	Brie & Champagne
	Prouence	



Bretaigne . . . chef, & de tout le  
L'Isle de France, Royaume.  
dont Paris est le . . .

---

*Memoires & Annotations en general  
sur l'Histoire de France.*

TITRE XVI.

*Fils de Rois Chevaliers.*

**L**es fils des Roys sont creez & faits Chevaliers par leurs peres ou autres, pour garder les ceremonies de noblesse: car nous lisons que le Roy Philippe le Bel fit ses trois fils Chevaliers: aussi que le Roy Philippe de Valois fit Chevalier son fils Jean Duc de Normandie. Et le Roy Francois premier du nom se fit donner l'accollee, & ordre de Cheualerie par le Capitaine Bayard. Et le Roy Henry second fut fait Chevalier d'accolade,

LE THRESOR DES  
(qu'on appelle) par le Marechal du  
Biez, au camp de Parpignan, n'estant  
que lors Dauphin de France.

— *Normandie.*

Le dernier iour du recouurement de  
Normandie par les Anglois, fut le dou-  
ziesme iour du mois d'Aoust, l'an mil  
quatre cens quarante-neuf.

L'autre plus dernier iour fut quand  
les Anglois quiterēt le havre de Grace  
au Roy Charles 9. au mois d'Aoust l'an  
1563.

*Noms & dictionns de certain genre de  
personnes ; & leurs biens.*

Aubains sont hommes & femmes  
nezés lieux prochains du Royaume, &  
hors iceluy, desquels on sçait les nati-  
vitez.

Espaues sont hommes & femmes nez  
hors le Royaume, en lieux lointains.

Estraieres sont les biens demourez

apres le trespas desdits Aubains & Espaves decedez sans hoirs, non naturalisez, & aussi les biens des bastards decedez sans hoirs.

Biens vaccans sont biens trouuez.

Tous tels biens appartiennent au Roy.

### *Conseil & Prelats du Palais.*

Le Roy Loys le Debonnaire tenoit conseil trois fois la sepmaine avec les grands Seigneurs (que l'histoire appelle Prelats du Palais) pour faire Justice à chacun, & ouyr decider les causes.

### *Inuestiture du Royaume.*

Les Roys successeurs de Charlemagne, pour enfaîner leurs fils du Royaume, leur bailloïët ou enuoyoiët l'espee, la Couronne, le sceptre, le baidrier de cheualerie, & autres ornemés Royaux.

*Despens des couronnemens  
d'aucuns Rois.*

Le couronnement du Roy Loys 8. pere de saint Loys, qui fut en l'an 1223, cousta la somme de 4000. liures parisis.

Celuy du Roy S. Loys fut l'an 1227. en Novembre, la despence duquel pour tout monta 4333. liures 14. sols tournois. Celuy du Roy Philippes son fils, fut l'an 1271. & cousta pour toute despence 12931. liures 8. sols 2. deniers tournois.

Celuy du Roy Philippes le Bel, fut l'an 1285. & cousta 24. mil 163. liures 12. sols 10. deniers tournois.

Celuy du Roy Loys Hutin cousta pour tout 20723. liures 15. sols 2. deniers tournois.

*Observation ancienne de faire hommage  
de fidelité au Roy.*

Tassille Duc de Bauieres ayant fait

hommage au Roy Pepin son oncle, par commandement du Roy alla iurer la-dicte fidelité sur les corps de saint Denys en France, de saint Germain à Paris & de saint Martin à Tours.

### *Dames hors de Cour.*

Le Roy Loys le Debonnaire mit hors de sa Cour le grand nombre de femmes, qui la hantoient au temps de son pere Charlemagne, & corrigea l'adultere dont sa sœur Hisconde estoit soupçonnée.

### *Insignes ornemens des Rois.*

L'anneau.

Le Manteau Royal.

Le Diademe ou la Couronne.

La main de Iustice.

Le Sceptre.

Le premier des Rois qui en sa figure ait porté la main de Iustice, est le Roy Loys Hutin.

*Quels Rois sont oincts & sacrez.*

Le Roy de France.

Le Roy de Ierusalem.

Le Roy d'Angleterre.

Le Roy de Sicile.

*Le temps que les Anglois ont possédé  
terres en France.*

Environ l'an 1150. Eleonor Duchesse d'Aquitaine repudiee du Roy Loys le Jeune, se remaria à Henry duc de Normandie, qui depuis fut Roy d'Angleterre 3. du nom

En luy commencerent les Rois d'Angleterre à posséder terres en France : car de par son pere Geoffroy Martel, il fut Comte d'Anjou, du Maine, & Touraine. De par sa mere Mahault, il fut Roy d'Angleterre, & Duc de Normandie. De par sa femme Eleonor, il fut Duc d'Aquitaine, Gascongne & Poictou.

Depuis ce temps, les Anglois ont toujours tenu terre, & fait guerre en France, pour raison de n'en vouloir faire hommage aux Rois de France: Et ce iusques en l'an 1557. qu'ils en furent du tout dechassez par le Roy Henry 2. Lors que le Duc de Guyse print Calais & Guynes au mois de Ianuier, lequel Calais auoit esté en la possession des Anglois l'espace de 210. ans, depuis reperdu l'an 1595. Depuis ladite prinse de Calais, & trespas du Roy Henry 2. durant les troubles de la Religiõ en France; les Anglois s'emparerent du Havre de Grace, lequel ils quitterent au Roy Charles au mois d'Aoust 1563.

### *De la Chasse saint Loys.*

La chasse du chef du Roy saint Loys en la sainte Chapelle à Paris fut comēcée & fabriquée viuant le Roy Charles le quint, & parfaite du regne du Roy Charles 6. Icelle poise en or 246. marcs vne once, dix estelleins, sans ce qui depuis y a esté adiousté.

*Different du Roy de France & du Roy d'Angleterre, extrait d'un liure escrit à la main; fait & enuoyé par Jean de Monstreul, preuost de l'Isle en Flandres au Roy Charles 7. luy estant Dauphin.*

Edouard Roy d'Angleterre, fils d'Isabel de France, fille du Roy Philippes le Bel, querelloit le Royaume de France contre le Roy Philippes de Valois, successeur & cousin germain des Rois de France Loys Hutin, & Philippes le Long, & Charles le Bel; decedez sans hoirs males, disant celuy Edouard que le Royaume de France luy appartenoit, comme representant sa mere, laquelle estoit ainee des trois Rois dessus nommez. A laquelle demande luy fut respondu qu'il auoit recogneu icy luy Philippes de Valois pour Roy de France, luy faisant hommage lige de la Duché de Guyenne, de la Comté de Ponthieu, & de Monstreul. La seconde  
raison



raison est telle, que la femelle; selon la loy Salique dont vsent les François, ne succede point à la couronne, & que si la femme auoit droit d'y succéder, la Comtesse d'Eureux seule fille du Roy Loys Hutin, heritiere immédiatement de son pere, l'eust, & le deuoit emporter pardeuant ledict Edouard employant les raisons pour elle; lesquelles il employoit pour luy. Et ainsi estoit des autres filles des Rois Philippes le Long & Charles le Bel. Et si femme n'y a aucun droit, iceluy Edouard estoit frustré de sa demande, pour ce quil ne pouuoit représenter que sa mere.

LES mots contenus en la loy Salique.

*Nulla portio hereditatis de terra salica mulieri veniat, sed ad virilem sexum tota terræ hereditas perveniat.*

*Le Roy est Empereur en son Royaume.*

Le Roy de France ne donné jamais ny ne transporte, & ne peut, à autre

Q

LE THRESOR DES  
Prince du monde; quel qu'il soit, la co-  
gnoissance de ses droicts Royaux, &  
souueraineté dont il vse, comme Em-  
pereur en son Royaume.

*Quand la langue Françoisse fut portée  
en Angleterre.*

Guillaume Duc de Normandie se  
saisissant du Royaume d'Angleterre y  
porta, & mit premierement par les no-  
bles & le peuple de France qui le suy-  
uient, l'usage de la langue Françoisse.

*Premier Maistre, Maire, ou Maieur  
du Palais.*

Durant le regne du Roy Clotaire  
2. fut estably l'estat du Maieur, ou Pre-  
uost de la salle Royale, pour subuenir à  
plusieurs necessitez qui aduenoient  
chacun iour au Royaume. Le premier  
cré auoit nom Grimoald, lequel se fai-  
soit appeller Prince ou Duc des Fran-  
çois.

---

*Les noms des liures & des auteurs qui  
ont escrit sur l'histoire de France, des-  
quels ce liure a esté recueilly.*

**E**s grandes Chroniques de France en trois volumes, extraites de l'Abbaye de saint Denys en France, composees par Suger Abbé, principal auteur, & de plusieurs auteurs religieux de leans, tant en François que traduites du Latin, en diuers stiles, & selon l'ordre du temps qu'ils vivoient.

La Mer des histoires, & Chroniques de France en quatre volumes, ramassée de diuers auteurs.

La Mer des histoires, contenant trois volumes, par deux auteurs incertains.

La Toison d'or par l'Abbé de saint Bertin.

Le Rosier historial de France, par ar-

tibles & annes, composé à la requeste du Roy Loys vnzième.

Les Annales de France; par Maistre Nicole Gilles.

Les Chroniques de Robert Gaguin.

Le sommaire historial de France.

Les histoires de Paul Emile.

La chronique abregee, dressée par ans de grace, & de regne, avec des reiglettes, faicte par Monsieur du Tillet.

Les estats, & maisons illustres de la Chrestienté, par mōsieur Fresse, depuis Euesque de Baionne.

Les Annales d'aquitaine, par Jean Bouchet.

Les genealogies & epitaphes des Rois, par ledit Bouchet.

Les Annales d'Anjou, par Jean de Bourdigue.

Les Annales de Bretagne par Bouchard.

Les Annales de Henaut, par Jaques de Guise.

Les chroniques d'Austrasie, ou Gaule Belgique, sous les temps des Euesques

de Verdun, par N.

Les illustrations de Gaule par Jean le Maire de Belges.

La chronique du Roy Clotaire, par Jean Boucher.

La chronique de Lorraine, par Symphorian Champier.

La croniq. de Savoie par ledit Chāpier.

La chronique de Savoie, par Guillaume Paradin.

Le liure des alliances de France, par ledict Paradin.

L'histoire de nostre temps par paradin.

genealogies de Lorraine, par Emond du Boulay.

Chronique du Roy S. Loys par le seigneur de Ionuille.

Chronique du roy Charlesmagne par Eguinard.

La chronique du Roy Charles vii. par Alain Chartier.

La chronique du Roy Loys xi. dicte la scandaleuse, par Jean de Troies.

La chronique du Roy Loys xi. & du Roy Charles viij. par le Seigneur d'Argenton.

Le Verger d'honneur, contenant le  
voiage du Roy Charles viij. à Naples.

L'histoire du roy Loys xii. par messire  
Claude de Seiffel.

La legende des Flamens.

Les chroniques de Flandres contenât  
trois liures, tant par Messire Oliuier de  
la Marche, que par Denys Sauuage.

Les chroniques de messire Iean Frois-  
sard, contenant quatre volumes.

Les Chroniques d'Enguerrand de  
Monstrelet contenant trois volumes.

Les Chroniques de Matthieu de  
Coucy non imprimees.

Les Chroniques de maistre Iean le  
Bel Chanoine, non imprimees.

Histoire de Flandres, & de Lorraine,  
par Charles Estienne.

La Chronique de Nicolas de Magis,  
non imprimee.

Tritemius de gestis Gallorum.

Gregorius archiepiscopus Turonensis  
Annonius monachus.

Ferronus de gestis Ludouici, & Fran-  
cisci primi regum Gallorum.

Monarchia Gallorum Symphoriani

Campegij.

Tropheum gallorū eiusdem authoris,  
Preclara Francorum facinora.

Le Registre des ans passez.

Les passages d'outre mer par les Prin-  
ces chrestiens.

Les Chroniques de Toulouze.

Les chroniques de Foix par guillaume  
de la Perriere.

Les Antiquitez de Paris par l'author  
de ce liure.

Les antiques erections des Gaules, ou  
Catalogue des villes par luy mesme.

La Chronique Martiniane.

Chronicon Sigisberti.

L'arbre de France.

Les genealogies des Roys en rouleau.

Les chroniques abregees des ancien-  
nes, en vieille lettre bastarde.

Autres chroniques abregees, où cha-  
un Roy a sa figure.

Vne petite chronique à la main ex-  
traicte des chroniques de S. Denys au-  
teur incertain.

L'histoire du cheualier Baiard, traitāt  
des faicts du Roy françois premier, cō-

posee par le Seigneur de Meun.

Les gestes du Roy François, par Estienne Dolet.

Les Commentaires de Rabutin en ij. volumes.

Le couronnement du Roy François, par le Moine sans froc.

Adrian & Richard aux gestes des François incognus & alleguez en vne ancienne chronique à la main, autheur incertain.

Vincent en son miroir historial.  
Guillaume le Bretõ en l'histoire du Roy Philippes en ryme, non imprimée.

L'histoire de Jean de Monstreuil preuost de l'Isle, enuoyee au Roy Charles septiesme, non imprimée.

La chronique de Normandie.  
Les magistrats de France, par la Loupe.

Le Feron en son liure de armoiries.  
La Genealogie de Sauoye par Taboé.

*Fin du Thresor des histoires de France.*

